

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

LEGAL AND
CONSTITUTIONAL AFFAIRS

Chair:
The Honourable BOB RUNCIMAN

Wednesday, February 24, 2016
Thursday, February 25, 2016

Issue No. 3

Fifth and sixth meetings:
Study on matters pertaining to delays in
Canada's criminal justice system

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES JURIDIQUES ET
CONSTITUTIONNELLES

Président :
L'honorable BOB RUNCIMAN

Le mercredi 24 février 2016
Le jeudi 25 février 2016

Fascicule n° 3

Cinquième et sixième réunions :
Étude sur les questions relatives aux délais dans
le système de justice pénale au Canada

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Bob Runciman, *Chair*

The Honourable Mobina S. B. Jaffer, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Baker, P.C.	Fraser
Batters	Joyal, P.C.
Boisvenu	McInnis
* Carignan, P.C.	McIntyre
(or Martin)	Plett
Dagenais	White

*Ex officio members
(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président : L'honorable Bob Runciman

Vice-présidente : L'honorable Mobina S. B. Jaffer

et

Les honorables sénateurs :

Baker, C.P.	Fraser
Batters	Joyal, C.P.
Boisvenu	McInnis
* Carignan, C.P.	McIntyre
(ou Martin)	Plett
Dagenais	White

* Membres d'office
(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, February 24, 2016
(6)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:22 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Batters, Boisvenu, Dagenais, Fraser, Joyal, P.C., McIntyre, Runciman and White (9).

In attendance: Julian Walker and Maxime Charron-Tousignant, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, January 28, 2016, the committee continued its study on matters pertaining to delays in Canada's criminal justice system. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Ministry of the Attorney General of Ontario:

Michael Waby, Executive Director, Criminal Justice Modernization;

Agata Falkowski, Project Advisor, Criminal Justice Modernization.

Government of Saskatchewan:

Kevin Fenwick, Deputy Minister and Deputy Attorney General, Ministry of Justice (by video conference).

The chair made a statement.

Mr. Fenwick and Mr. Waby each made a statement and, together with Ms. Falkowski, answered questions.

At 5:52 p.m., the committee suspended.

At 5:56 p.m., the committee resumed.

The committee considered a draft special study budget application.

After debate, it was agreed that the draft budget be considered again on March 9, 2016 so that a proposed work plan for the travel could be considered at the same time.

At 6:13 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Jessica Richardson

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 24 février 2016
(6)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 22, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Batters, Boisvenu, Dagenais, Fraser, Joyal, C.P., McIntyre, Runciman et White (9).

Également présents : Julian Walker et Maxime Charron-Tousignant, analystes, Services d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 28 janvier 2016, le comité poursuit son étude sur les questions relatives aux délais dans le système de justice pénale au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Ministère du Procureur général de l'Ontario :

Michael Waby, directeur exécutif, Stratégie de modernisation du système de justice pénale;

Agata Falkowski, conseillère en matière de projet, Stratégie de modernisation du système de justice pénale.

Gouvernement de la Saskatchewan :

Kevin Fenwick, sous-ministre et sous-procureur général, ministère de la Justice (par vidéoconférence).

Le président fait une déclaration.

MM. Fenwick et Waby font chacun une déclaration puis, avec Mme Falkowski, répondent aux questions.

À 17 h 52, la séance est suspendue.

À 17 h 56, la séance reprend.

Le comité examine une ébauche de budget pour une étude spéciale.

Après débat, il est convenu que l'ébauche de budget soit réexaminée le 9 mars 2016, soit en même temps que le plan de travail proposé pour les déplacements du comité.

À 18 h 13, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, February 25, 2016
(7)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:31 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Batters, Boisvenu, Dagenais, Fraser, Joyal, P.C., McIntyre, Plett, Runciman and White (10).

In attendance: Julian Walker and Maxime Charron-Tousignant, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, January 28, 2016, the committee continued its study on matters pertaining to delays in Canada's criminal justice system. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Canadian Association of Chiefs of Police:

Joseph Oliver, Assistant Commissioner, Technical Operations, RCMP.

Legal Aid Ontario:

David Field, President and CEO;

Marcus Pratt, Acting Director General, Policy and Strategic Research.

Nova Scotia Legal Aid Commission:

Karen Hudson, Executive Director.

Legal Aid BC:

Mark Benton, Chief Executive Officer.

The chair made a statement.

Mr. Oliver made a statement and answered questions.

At 11:27 a.m., the committee suspended.

At 11:36 a.m., the committee resumed.

Mr. Field, Ms. Hudson and Mr. Brown each made a statement and, together with Mr. Pratt, answered questions.

At 12:32 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le greffier intérimaire du comité,

Mark Palmer

Acting Clerk of the Committee

OTTAWA, le jeudi 25 février 2016
(7)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 31, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Batters, Boisvenu, Dagenais, Fraser, Joyal, C.P., McIntyre, Plett, Runciman et White (10).

Également présents : Julian Walker et Maxime Charron-Tousignant, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 28 janvier 2016, le comité poursuit son étude sur les questions relatives aux délais dans le système de justice pénale au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association canadienne des chefs de police :

Joseph Oliver, commissaire adjoint, Opérations techniques, GRC.

Aide juridique Ontario :

David Field, président et chef de la direction;

Marcus Pratt, directeur général intérimaire, Politiques et recherche stratégique.

Commission de l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse :

Karen Hudson, directrice exécutive.

Aide juridique de la Colombie-Britannique :

Mark Benton, chef de la direction.

Le président fait une déclaration.

M. Oliver fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 11 h 27, la séance est suspendue.

À 11 h 36, la séance reprend.

M. Field, Mme Hudson et M. Brown font chacun une déclaration puis, avec M. Pratt, répondent aux questions.

À 12 h 32, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 24, 2016

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:22 p.m. to study matters pertaining to delays in Canada's criminal justice system; and for the consideration of a draft budget.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon. Welcome colleagues, invited guests and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

Last month, the Senate authorized the committee to examine and report on matters pertaining to delays in Canada's criminal justice system, and to review the roles of the Government of Canada and Parliament in addressing such delays. This is our fifth meeting on the study.

Joining us today from the Government of Saskatchewan is Kevin Fenwick, Deputy Minister and Deputy Attorney General, Ministry of Justice. He is joining us via video conference from Winnipeg. From Ontario's Ministry of the Attorney General, we have Michael Waby, Executive Director, Criminal Justice Modernization; and Agata Falkowski, Project Advisor, Criminal Justice Modernization.

Thank you for joining us. We are looking forward to your presentations, which will be followed by questions from the senators.

Mr. Fenwick, I believe we are going to begin with you. The floor is yours.

Kevin Fenwick, Deputy Minister and Deputy Attorney General, Ministry of Justice, Government of Saskatchewan: Good afternoon. As you indicated, I'm Deputy Minister of Justice and the Deputy Attorney General. I'm honoured to speak to you today on behalf of my minister, Gordon Wyant. He has asked me to stand in for him today, I think because he knows that the particular topic of justice reform — and justice delay is certainly part of that — is a subject about which I'm passionate. So I appreciate the opportunity to speak to you today.

My apologies for not being able to attend today in Ottawa. I am actually in Winnipeg. I drove into Winnipeg earlier today because I'm attending the round table tomorrow on missing and murdered indigenous women and girls. So thank you for accommodating me.

From what I'm hearing about the weather down there, being here might be an advantage. I'm sure that Senators Plett and Batters would agree that what we're encountering in Saskatchewan and Manitoba is typical mid-winter Prairies weather: It's about minus 2 and calm, with no winds.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 24 février 2016

Le Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 22 pour étudier les questions relatives aux délais dans le système de justice pénale au Canada et pour procéder à l'étude de l'ébauche d'un budget.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je souhaite la bienvenue à mes collègues, aux invités et aux membres du public qui suivent aujourd'hui les délibérations du Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles.

Le mois dernier, le Sénat a autorisé le Comité à examiner les questions relatives aux délais dans le système de justice pénale au Canada et les rôles du gouvernement du Canada et du Parlement en vue d'éliminer de tels délais et à faire rapport à ce sujet. Il s'agit de notre cinquième réunion sur cette question.

Nous accueillons aujourd'hui Kevin Fenwick, sous-ministre et sous-procureur général du ministère de la Justice du gouvernement de la Saskatchewan, qui se joint à nous par vidéoconférence depuis Winnipeg, Michael Waby, directeur exécutif de la Stratégie de modernisation du système de justice pénale, et Agata Falkowski, conseillère en matière de projet de la Stratégie de modernisation du système de justice pénale, tous deux du ministère du Procureur général de l'Ontario.

Merci de vous joindre à nous aujourd'hui. Nous attendons impatiemment vos exposés. Les sénateurs pourront ensuite vous poser des questions.

Monsieur Fenwick, je crois que nous allons commencer par vous. La parole est à vous.

Kevin Fenwick, sous-ministre et sous-procureur général, ministère de la Justice, gouvernement de la Saskatchewan : Bonjour. Comme vous l'avez dit, je suis sous-ministre et sous-procureur général. Je suis heureux de pouvoir vous parler au nom de mon ministre, Gordon Wyant. Selon moi, s'il m'a demandé de le remplacer aujourd'hui, c'est parce qu'il sait que la question de la réforme du système de justice — et le thème des délais dans le système de justice y est assurément lié — est un sujet qui me tient à cœur. Je suis donc reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je suis désolé de ne pas pouvoir comparaître en personne aujourd'hui, à Ottawa. En fait, je suis à Winnipeg. J'y suis arrivé plus tôt aujourd'hui pour participer, demain, à une table ronde sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. Je vous remercie donc de m'accueillir.

D'après ce que j'ai entendu des conditions météorologiques à Ottawa, j'ai peut-être bien fait de rester ici. Je suis sûr que les sénateurs Plett et Batters seraient d'accord avec moi : les conditions météorologiques actuelles en Saskatchewan et au

I welcome the opportunity to work together with national and other provincial colleagues in areas of shared responsibility for the administration of justice. The collaborative approach that we're trying to work on at the various federal-provincial-territorial tables, and as evidenced by the invitation from the Senate, can help us address a range of factors affecting criminal justice delays across the country.

I don't think the fact that delays are not a good thing needs much explanation. Certainly we can agree that delays in the criminal courts are costly and lead to suboptimal outcomes for the justice system. This not only includes those who are before the courts directly but applies to victims, and families of both victims and accused persons.

I'd like to start with a general comment that I recognize, as I expect we all do, that there is no single magic bullet and no single magic solution that will allow us to quickly and easily address delays within the justice system. It is a complex subject. But I want to add by way of background right at the start that it is my belief, and our belief in Saskatchewan, that it is as much about the culture of the justice system as it is about the structure and organization of the justice system that causes delays, and I would be happy to comment on that in a broader sense a bit later.

There's an old saying that culture eats structure for breakfast. I believe that is the case, so unless we are prepared to look at both structural and organizational changes, and changes in attitudes and culture within the justice system, efforts to address delay will be particularly difficult.

We have a very aggressive innovation agenda within Saskatchewan justice. Our mission with respect to our innovation agenda is fairly straightforward: We want a justice system that is understandable, affordable and timely. It is part of a number of projects about which we are passionate. A number of jurisdictions across the country are taking leadership roles with respect to those issues, and I think our province is one of them.

We have a citizen-centred focus with respect to our initiatives to create that timely, affordable and understandable justice system. We have approximately 20 different projects underway at the present time that cross the borders of criminal, civil and family justice. We are engaging stakeholders to review the way justice services are being delivered and how improvements can be made to ensure that there is equitable access to all of those services.

Manitoba sont des conditions typiques du milieu de l'hiver dans les Prairies : il fait environ moins 2, c'est calme, et il n'y a pas de vent.

Je suis ravi de l'occasion de travailler en collaboration avec certains de mes collègues nationaux et provinciaux sur des secteurs de responsabilité partagée liés à l'administration de la justice. L'approche axée sur la collaboration que nous tentons d'implanter aux différentes tables fédérales-provinciales-territoriales — comme en témoigne l'invitation du Sénat — peut nous aider à gérer toute une gamme de facteurs qui entraînent des retards dans le système de justice pénale, et ce, partout au pays.

Je ne crois pas qu'il faille s'éterniser sur le fait que les retards ne sont pas une bonne chose — nous sommes bien sûr tous d'accord. Les retards dans le cadre des poursuites criminelles sont coûteux et donnent des résultats moins qu'optimaux au sein du système de justice, et ce, non seulement pour les personnes qui se retrouvent devant les tribunaux, mais également pour les victimes et les familles des victimes et des accusés.

J'aimerais d'abord formuler un commentaire d'ordre général : comme vous tous, j'imagine, je sais bien qu'il n'y a pas de remède miracle ni de solution magique unique qui nous permettra d'éliminer rapidement et facilement les retards dans le système de justice pénale. C'est un dossier complexe. Cependant, en guise de contexte, je tiens à ajouter d'entrée de jeu que, en Saskatchewan, nous croyons que les retards sont tout autant causés par la culture du système de justice que par sa structure et son organisation. Je formulerai volontiers quelques commentaires généraux à ce sujet un peu plus tard.

Il est connu que la culture dame le pion à la structure. Je suis d'accord. Cela signifie que, si nous refusons de tenir compte à la fois des changements structurels et organisationnels et des changements d'attitudes et de culture au sein du système de justice, nos efforts pour éliminer les retards donneront peu de résultats.

Nous avons défini un programme d'innovation très proactif au sein du ministère de la Justice de la Saskatchewan. Notre mission relativement au programme d'innovation est assez simple : nous voulons un système de justice qui est compréhensible, abordable et rapide. Cette mission se reflète dans un certain nombre de projets qui nous tiennent à cœur. Plusieurs administrations à l'échelle du pays font preuve de leadership dans ce dossier, et je crois que notre province est l'une d'elles.

Nos initiatives qui visent à créer un système de justice rapide, abordable et compréhensible sont axées sur les citoyens. Actuellement, il y a environ 20 projets en cours qui recoupent les domaines de la justice pénale, du droit civil et du droit de la famille. Nous mobilisons des intervenants afin qu'ils examinent le mode de prestation des services de justice et réfléchissent à la manière de les améliorer afin d'offrir un accès équitable à tous.

I want to touch in my remarks on four specific areas, and I'll do so very briefly: legal aid, the Saskatchewan Aboriginal Courtworker Program, therapeutic courts and community justice programs.

I'll start with legal aid. Legal aid plays a crucial role in providing accessible legal services in criminal and family matters. Our system in Saskatchewan is based on a clinic model, with staff lawyers and legal aid. Our studies tell us that economically disadvantaged individuals who are accused of criminal offences are among the most marginalized and most vulnerable members of the population, often suffering from other social issues such as low literacy, mental health issues and low education rates, as well as alcohol and drug addiction.

Since 2007-08, legal contributions from the federal government in Saskatchewan have been frozen at \$4.2 million. Over that same time period, provincial contributions have risen from \$14.4 million to \$18.6 million, but that increase provincially has certainly not been enough to keep up with demand. As a result, we have seen a significant reduction in the number of lawyers providing legal aid.

The opportunity, though, that we have is that the legal aid funding agreement with the federal government and the provinces expires in March 2017, so we are now presented with an opportunity at federal-provincial-territorial tables to engage in discussions regarding potentially enhancing the funding currently provided.

I want to make it clear, though, certainly from our perspective in Saskatchewan, that this is not just a matter of holding out our hand for more money to do the same thing in the same ways. What we are interested in is meaningful discussions about how legal aid services are delivered to make sure that the provinces and Canada are getting the best bang for our buck and, most importantly, that the best services possible are being delivered for those who are entitled to legal aid.

The second thing I want to mention is Saskatchewan's Aboriginal Courtworker Program. This program assists Aboriginal adults and youth who are in conflict with the law. These court workers help ensure Aboriginal people who are alleged to have committed criminal offences receive fair and just treatment before the courts.

Dans le cadre de ma déclaration, je veux aborder quatre domaines précis, ce que je ferai de façon très brève : l'aide juridique, le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, les tribunaux thérapeutiques et les programmes de justice communautaire.

Je vais commencer par l'aide juridique. L'aide juridique joue un rôle crucial relativement à l'offre de services juridiques accessibles dans le domaine du droit criminel et du droit de la famille. En Saskatchewan, notre système est fondé sur un modèle clinique, qui mise sur des avocats-conseils à l'interne et des assistants juridiques. Nos études montrent que les personnes désavantagées sur le plan économique qui sont accusées d'infractions criminelles comptent parmi les membres les plus marginalisés et les plus vulnérables de la population. Elles souffrent souvent d'autres problèmes, comme une alphabétisation déficiente, des problèmes de santé mentale, un faible niveau d'instruction et des problèmes de consommation d'alcool et de drogues.

Depuis 2007-2008, le gouvernement fédéral a bloqué ses contributions à l'aide juridique de la Saskatchewan à 4,2 millions de dollars. Pendant la même période, les contributions de la province ont augmenté, passant de 14,4 millions de dollars à 18,6 millions de dollars. Cependant, de toute évidence, cette augmentation provinciale n'est pas suffisante pour répondre à la demande. Par conséquent, nous avons constaté une forte diminution du nombre d'avocats qui fournissent des services d'aide juridique.

Cependant, une occasion s'offre à nous : l'accord de financement actuel en matière d'aide juridique conclu par les provinces avec le gouvernement fédéral expire en mars 2017, et nous aurons donc l'occasion, dans le cadre de rencontres fédérales-provinciales-territoriales, d'entamer des discussions concernant une éventuelle augmentation du financement.

Cependant, je tiens à préciser que — en tout cas, du point de vue de la Saskatchewan — nous ne demandons pas plus d'argent pour continuer à faire les mêmes choses des mêmes manières. Nous voulons entamer des discussions concrètes sur la prestation des services d'aide juridique de façon à nous assurer que les provinces et le Canada en obtiennent le plus possible pour leur argent et — ce qui est encore plus important — que les personnes admissibles à l'aide juridique bénéficient des meilleurs services possibles.

Le deuxième thème que je voulais aborder concerne le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones de la Saskatchewan. Ce programme aide les adultes et les jeunes autochtones qui ont maille à partir avec la Loi. Les auxiliaires parajudiciaires embauchés dans le cadre de ce programme veillent à ce que les Autochtones présumés avoir commis une infraction criminelle reçoivent un traitement juste et équitable des tribunaux.

This program is very successful. We have services available at the present time in 83 per cent of court points in Saskatchewan. Without this Aboriginal Courtworker Program, there would be many more costly court processes and further delays in the system.

Despite the success of the program, again, the absence of federal funding does create questions for us about the continued viability of that program. Over the past decade, as is the case with legal aid, provincial funding has increased while federal funding has remained frozen.

The third comment I would make is with respect to the transition from traditional court models to alternative settings — the therapeutic courts or solution-focused courts that we hear about a lot.

I balk a little bit at the use of the term “alternative.” I would be happy to comment on that later as well. I much prefer the term “appropriate court models” as opposed to “alternative court models.” When we use the word “alternative,” there is a presumption that the normal way of doing things is the way we’ve always done it. I think the approach would be to say we will find the most appropriate model for those who are before the courts.

I have three words that I use over and over again in describing the success of our therapeutic courts in Saskatchewan. The three words pertain, in particular, to our Drug Treatment Court in Regina, and those three words are “five clean babies.” Over the past couple of years, five clean babies have been born to mothers who are in the Drug Treatment Court program. While we’ll never know for sure whether those children or some of those children might become clients of the criminal justice system down the road, or certainly a cost to the taxpayer, I can pretty much guarantee you that if they had been born addicted they would certainly be a significant cost to the taxpayer.

The fourth thing I want to mention is what we generally refer to as alternative measures programs, both in adult courts and youth extrajudicial sanctions. Again, I would editorialize by saying I much prefer the phrase “appropriate measures.” We have fewer cases in court as a result of those referrals. That means more court capacity and less delay for the cases that should be there and that are required to be in front of the criminal courts. So we do believe there is room for expansion of appropriate or alternative measures.

The federal government can assist Saskatchewan in further reducing delays within the criminal court system by looking at funding issues for legal aid and for the therapeutic courts; and for providing support, financial and otherwise, for community justice

Ce programme fonctionne très bien. Des services sont actuellement offerts dans 83 p. 100 des tribunaux de la Saskatchewan. Sans le Programme d’assistance parajudiciaire aux Autochtones, il y aurait beaucoup plus de démarches judiciaires coûteuses et encore plus de retards dans le système.

Malgré la réussite du programme — encore une fois —, on doute de sa viabilité en raison de l’absence de financement fédéral. Au cours des 10 dernières années, en effet, comme pour l’aide juridique, le financement provincial a augmenté, mais le financement fédéral est demeuré inchangé.

Le troisième commentaire que je voulais formuler concerne la transition des modèles de tribunaux traditionnels au profit d’autres solutions de rechange — les tribunaux thérapeutiques et les tribunaux axés sur les solutions dont on entend beaucoup parler.

Je n’aime pas trop parler de « solutions de rechange » et je reviendrai aussi sur ce thème plus tard. Je préfère de loin parler de « modèles de tribunaux appropriés » plutôt que de « modèles de tribunaux de rechange ». Lorsqu’on utilise le mot « rechange », cela suppose que la façon dont on a toujours procédé est la façon « normale ». Selon moi, l’objectif est de trouver le modèle le plus approprié en fonction des personnes qui se retrouvent devant les tribunaux.

Il y a une expression que j’utilise sans arrêt lorsque je décris les réussites de nos tribunaux thérapeutiques en Saskatchewan. Cette expression, qui concerne plus précisément notre tribunal de traitement de la toxicomanie de Regina, est la suivante : « cinq bébés libres de dépendance ». Au cours des deux ou trois dernières années, cinq bébés libres de dépendance sont nés de mères qui participent à notre programme de tribunal de traitement de la toxicomanie. Même si nous ne pouvons pas garantir que ces enfants ou certains de ces enfants n’auront jamais de démêlé avec le système de justice pénale, ou, assurément, ne deviendront pas des fardeaux pour les contribuables, je peux presque vous garantir que, s’ils étaient nés avec une dépendance, ils auraient très certainement été un plus lourd fardeau pour les contribuables.

La quatrième chose dont je voulais parler, c’est ce qu’on appelle généralement les programmes de mesures de rechange pour adultes et les programmes de sanctions extrajudiciaires destinées aux jeunes. Encore une fois, je tiens à préciser que je préfère de beaucoup l’expression « mesures appropriées ». Ces renvois permettent de réduire le nombre de cas qui se retrouvent devant les tribunaux. Ils permettent d’accroître la capacité des tribunaux et d’éliminer les retards dans le cadre du traitement des dossiers qui doivent se retrouver devant les tribunaux et être tranchés par des tribunaux pénaux. Par conséquent, nous croyons qu’il est possible de miser davantage sur de telles mesures appropriées ou de rechange.

Le gouvernement fédéral peut aider la Saskatchewan à réduire davantage les délais au sein du système de justice pénale en se penchant sur la question du financement de l’aide juridique et des tribunaux thérapeutiques et en prenant les mesures de soutien —

programs; and can also assist by supporting practical and operational amendments to the Criminal Code and Youth Criminal Justice Act.

Again, I reiterate that this isn't a matter of throwing more dollars at the problem to do what we've always done before but being more creative in how we spend those dollars.

There are a number of other programs under way in Saskatchewan that I think affect the issues of delay. We are right now working closely with the Law Society of Saskatchewan to provide greater access to legal services with the use of legal technicians — "paralegals" is the word that's more often used. The law society is pushing for an examination of this. We certainly look to our sister provinces for some models. Ontario has moved a fair ways in this direction already, so we're examining those options.

We have a partnership under way right now with Ontario in collaborating with respect to remand practices across our justice partners, with the intent of reducing needless and unnecessary time in remand, while still maintaining the principles of community safety and due process. Processes involved in remand court operations are also very complex, but we think that the work that's happened thus far shows great promise.

We have a pilot project under way in Saskatoon that is examining options to reduce the number of individuals held on short-term remand. As our submission I think indicates, one of the perplexing issues is that a significant majority of people who are on remand in Saskatchewan are there for a relatively short time, begging the question that if they're fit to be released four, five, six or ten days after they were remanded, why were they not fit to be released, with some kind of control, a little bit before that?

One of the interesting bits of data to come out of the work we've done in Saskatoon remand is that if the recommendations are put in place that the significant players in the system have developed, we think we can reduce by 18,000 annually the number of full body searches that would take place just in transfers between the Saskatoon Provincial Correctional Centre and Saskatoon Provincial Court — 18,000 fewer body searches.

We certainly are interested in improvements such as remote video courts, improved communication between the Crown, defence counsel and the courts and police. We think that we've achieved some reduced delays and improved efficiency of the courts already, but certainly much more can be done. We're

financières et autres — qui s'imposent pour appuyer les programmes de justice communautaire. Il peut aussi nous aider en soutenant des modifications pragmatiques et opérationnelles du Code criminel et de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Encore une fois, je vous rappelle que nous ne demandons pas plus d'argent pour continuer à gérer les problèmes comme on l'a toujours fait; l'objectif est plutôt de faire preuve de plus de créativité au moment de dépenser ces fonds.

Il y a un certain nombre d'autres programmes actuellement en cours en Saskatchewan qui, selon moi, ont un impact sur les délais. En ce moment, nous travaillons en étroite collaboration avec la Law Society of Saskatchewan pour offrir un meilleur accès aux services juridiques grâce à des assistants juridiques, qu'on appelle communément « parajuristes ». Le barreau nous demande de réfléchir à cette possibilité. Bien sûr, nous regardons ce que font les autres provinces pour trouver des modèles. L'Ontario a déjà fait un bon bout de chemin à cet égard, et nous examinons donc ces options.

Nous travaillons actuellement en partenariat avec l'Ontario sur les pratiques de nos partenaires du système de justice en matière de détention provisoire dans le but de réduire le temps passé inutilement et sans raison en détention provisoire, tout en maintenant les principes de sécurité communautaire et d'application régulière de la loi. Les processus des tribunaux responsables des détentions sont aussi très complexes, mais, selon nous, les travaux que nous avons réalisés jusqu'à présent sont très prometteurs.

Nous réalisons actuellement un projet pilote à Saskatoon dans le cadre duquel nous envisageons des options qui permettent de réduire le nombre de prévenus en détention provisoire à court terme. Comme je crois que notre mémoire l'indique, l'un des enjeux les plus déroutants, c'est que la grande majorité des personnes en détention provisoire en Saskatchewan le sont pour des périodes relativement courtes. Il faut donc se demander pourquoi, puisqu'elles seront prêtes à être libérées après une détention provisoire de quatre, cinq, six ou dix jours, elles ne pourraient pas l'être un peu plus rapidement si l'on exerçait un certain contrôle.

Une des données intéressantes tirées des travaux que nous avons réalisés sur les détentions provisoires à Saskatoon, c'est que, si les recommandations formulées par les intervenants importants du système sont mises en place, nous estimons pouvoir réduire le nombre de fouilles corporelles complètes de 18 000 par année. Il s'agit des fouilles qui sont effectuées lors du déplacement des prévenus entre le centre correctionnel provincial de Saskatoon et la Cour provinciale de Saskatoon — j'ai bien dit 18 000 fouilles corporelles de moins.

Nous sommes très certainement intéressés par des améliorations comme la vidéocomparution pour les prévenus détenus en zone éloignée et une meilleure communication entre la Couronne, la défense, les tribunaux et la police. Nous croyons avoir déjà réussi à abrégé certains délais et à améliorer l'efficacité

currently working with the Canadian Centre for Justice Statistics on a re-contact study. By linking policing, courts and corrections, this initiative should allow us to better target programming that could decrease further demand on the justice system.

As I conclude, I would just say that Saskatchewan is committed to collaborating and serving, if appropriate, as a demonstration site for new initiatives that may lead to reduced delays in the court system.

I will add a comment or two again about the culture issue. We have developed a system within the criminal justice system, and within the civil justice system as well, where the accepted expectation, the accepted norm, is that it's all right for things to take months and months to get resolved. My challenge to lawyers working in the system is that if a client walked into their office and asked to have a will done or a real estate transaction done and the response was, "By all means, but come on back in six or eight months and we'll see what we can do," they would lose the clients in a hurry. Yet we have a different mindset when it comes to conflict matters, both civil and criminal litigation.

The other comment I would make is that I have two sons. They're adult sons now, but 20 years ago they were 8 and 11 years old. If they had done something wrong and my wife and I had decided that there needed to be some kind of corrective action for them, if anyone had told me that the best course of action would be to send them away and ask them to come back in eight months so we could determine what their punishment or corrective action should be, I think we would all say that would not be an effective model. Yet that's what we do in our criminal courts all the time. We take months and months to resolve these things rather than what every study I have ever seen suggests, which is that the closer corrective action is to the behaviour complained of, the greater the effect.

I'll close with that and will certainly be happy to engage in any discussion or answer any questions that the committee may have.

The Chair: Thank you.

Mr. Waby?

Michael Waby, Executive Director, Criminal Justice Modernization, Ministry of the Attorney General of Ontario: Mr. Chair, thank you. I would also like to give my thanks for the privilege of the invitation before this committee and for the honour of appearing on behalf of our Attorney General, Madeleine Meilleur.

des tribunaux, mais il reste assurément beaucoup de travail à faire. Nous travaillons actuellement en collaboration avec le Centre canadien de la statistique juridique dans le cadre d'une étude sur les nouveaux contacts. En reliant les services de police, les tribunaux et les services correctionnels, l'initiative devrait permettre de mieux cibler les programmes, ce qui pourrait atténuer davantage les pressions exercées sur le système de justice.

En terminant, je tiens à souligner que la Saskatchewan est déterminée à travailler en collaboration et à servir, le cas échéant, de site de démonstration pour la mise à l'essai de nouvelles initiatives permettant de réduire les délais dans l'appareil judiciaire.

Je vais maintenant formuler quelques commentaires sur le thème de la culture. Nous avons créé un système au sein du système de justice pénale — tout comme au sein du système de justice civile —, en vertu duquel il est tout à fait normal que les procédures durent des mois et des mois. Le défi que je lance aux avocats qui travaillent dans le système, c'est de réfléchir au fait que, si un client entrait dans leur bureau pour leur demander de réaliser une transaction immobilière et qu'ils leur répondaient : « bien sûr, revenez dans six ou huit mois, et nous verrons ce que nous pouvons faire », ils perdraient leur clientèle très rapidement. Nous voyons les choses différemment lorsqu'il est question de contentieux, que ce soit dans le domaine du droit civil ou celui du droit criminel.

L'autre commentaire que je veux faire concerne mes deux fils. Ce sont maintenant des adultes, mais, il y a 20 ans, ils avaient 8 et 11 ans. S'ils avaient fait quelque chose de mal et que mon épouse et moi avions déterminé qu'il fallait sévir, si quelqu'un m'avait dit que la meilleure chose à faire était de les enfermer et de leur demander de revenir dans huit mois pour que l'on puisse déterminer la nature de leur punition ou la mesure corrective à prendre, nous serions tous d'accord pour dire que ce n'est pas un modèle efficace. Cependant, c'est ce que nos tribunaux criminels font tout le temps. Nous prenons des mois et des mois pour régler des dossiers plutôt que de nous conformer à ce que toutes les études que j'ai lues laissent entendre, soit que les mesures correctives appliquées rapidement après le comportement fautif sont plus efficaces.

Je vais m'arrêter ici. Je serai bien sûr heureux de participer à toute discussion ou à répondre aux questions des membres du comité.

Le président : Merci.

Monsieur Waby?

Michael Waby, directeur exécutif, Stratégie de modernisation du système de justice pénale, ministère du Procureur général de l'Ontario : Merci, monsieur le président. Je tiens aussi à vous remercier de m'avoir invité à comparaître devant le comité et je suis reconnaissant de l'honneur de comparaître au nom de notre procureure générale, Madeleine Meilleur.

I would like to try to be of most use to this committee by focusing upon the efforts that the Province of Ontario is taking and has more recently undertaken to combat problems of delay and difficulties with efficiency within our criminal justice system. I think the focus in Ontario over the last decade has been one of evolving a series of measures to try to tackle those delays and bring greater efficiency to our Ontario criminal court system.

I would like also to echo some of the comments of Mr. Fenwick. This committee thoroughly understands that the causes of delay in the criminal justice system may be complex on occasion, are often varied and are frequently interrelated.

This committee will also be only too well aware of the fact that there is a difference between avoidable and unnecessary delay in the progress of a criminal case, and the natural and necessary processing time that is required to appropriately move a criminal case throughout the system. It's obviously in terms of the avoidable and unnecessary delay that in Ontario we've sought to focus our efforts in trying to improve the situation there.

Finally, just as an opening remark, it will be unremarkable to you when I say that, notwithstanding the importance of efficiencies and modernizing our criminal justice system in Ontario, those laudable goals are subject very much to the fundamental principles of justice that we adhere to Canada, and also the overriding importance of public safety as a consideration.

That said, if I can rehearse some of the work that Ontario has historically taken and bring you more up to date, in approximately 2004-05, in an attempt to tackle an increasing concern about backlog in the criminal courts, an initiative called the Justice Delay Reduction Initiative, or JDRI, was implemented in Ontario. This was best categorized as a series of focused blitz courts which targeted those court locations where there was a significant backlog causing concern. Resources were targeted in those particular locations, and there was an attempt to try to put in place a structure to meaningfully tackle the issues of delay for whatever types of cases were causing the problems that were of concern at that particular regional location.

In the long term, it was felt that this was not the most coordinated and collaborative strategy and that a more integrative approach needed to be found to address some of the systemic issues that we seemed to be carrying in Ontario. There were significant concerns at the time about the increased number of appearances that an accused had to make to have his or her case resolved before the courts, and the overall amount of time it was taking for an individual to have his or her matter concluded.

To that end, in 2008 the province established the Justice on Target initiative a specifically-resourced program that, the first time this Ontario, began to introduce, I think it's fair to say, very real rigour to understanding the specifics and the causes of the problems that we experienced. For the first time, it introduced

Je vais essayer d'être le plus utile possible au comité en mettant l'accent sur les efforts que la province de l'Ontario déploie et les mesures qu'elle a prises récemment pour combattre les problèmes de retards et les déficiences au sein de notre système de justice pénale. Selon moi, au cours de la dernière décennie, l'Ontario a tenté de mettre en place progressivement une série de mesures visant à éliminer ces retards et à accroître l'efficacité du système de justice pénale provincial.

Je tiens aussi à reprendre certaines des choses dites par M. Fenwick. Le comité comprend très bien que, parfois, les causes des retards au sein du système de justice pénale sont complexes. Elles sont souvent diverses, et fréquemment, interreliées.

Le comité sait aussi que, dans le cadre du traitement d'un dossier criminel, il y a des retards évitables et inutiles, mais aussi des délais de traitement naturels et nécessaires, dont s'assortit le traitement approprié de chaque affaire criminelle. Évidemment, en Ontario, c'est sur les retards évitables et inutiles que nous avons tenté de concentrer nos efforts afin d'améliorer la situation.

Enfin, et je le dis simplement en guise de remarque préliminaire, vous ne serez pas surpris de m'entendre dire que, nonobstant l'importance des gains d'efficacité et de la modernisation du système de justice pénale de l'Ontario, ces objectifs louables sont nécessairement assujettis aux principes fondamentaux de justice auxquels nous adhérons au Canada et aux considérations primordiales liées à la sécurité publique.

Cela dit, je vais maintenant revenir sur certaines des mesures que l'Ontario a prises dans le passé et faire le point sur cette question. Vers 2004-2005, dans le but de dissiper les préoccupations grandissantes au sujet de l'arriéré des tribunaux criminels, nous avons réalisé, en Ontario, une initiative intitulée l'Initiative de réduction des retards dans le système judiciaire, ou l'IRRSJ. La meilleure façon de décrire cette initiative, c'est de dire qu'il s'agissait d'une série de tribunaux éclair ciblés, en soutien aux tribunaux aux prises avec un important arriéré, qui était jugé préoccupant. On affectait des ressources à ces endroits et on tentait de mettre en place une structure permettant de réduire concrètement les délais, quels que soient les types de dossiers à l'origine des problèmes jugés préoccupants dans la région visée.

Avec du recul, on a déterminé que la coordination et la collaboration dans le cadre de cette stratégie étaient déficientes et qu'il fallait trouver une approche plus intégrée pour éliminer certains des problèmes systémiques constatés en Ontario. On était très préoccupé par le nombre de plus en plus élevé de comparutions auxquelles un accusé devait s'astreindre avant que son dossier soit traité par les tribunaux et pour tout le temps requis pour que le tribunal tranche son cas.

Par conséquent, en 2008, la province a mis sur pied l'initiative Justice juste-à-temps, un programme bénéficiant de ressources spéciales dans le cadre duquel l'Ontario a fait preuve, pour la première fois — je pense qu'il est juste de le dire — d'une grande rigueur pour comprendre les particularités et les causes des

some attempt at meaningful targets, both in terms of the reduction of the amount of time it would take a case to move through the system and for the number of appearances an accused would make before his or her case was considered to be reasonably within bounds.

It was a system that sought very much, for the first time, to move away from what I think is something we very usually fall into in the criminal justice system, which is to rely on anecdotal evidence about how a particular section of the criminal justice system is performing, and to introduce the rigour of evidence-based analysis. To that end, statistics began to form a significant component of the Justice on Target initiative, and there was a considerable effort to provide resources to enable the measurement of how a case was being progressed through the system. Quarterly, there were dashboards that were circulated.

I think the Justice on Target initiative could best be described as a ground-up approach. It involved the establishment at each courthouse within the province, and obviously therefore within each region, of local leadership teams that were collaborative, had judicial representation, representation from the bar, from the court services, and from police. These committees met with some frequency to try to understand the local problems that they had and to devise local initiatives, whether those involved the use of technology, more streamlined processes to facilitate an accused moving through the pretrial stages, and initiatives to try to tackle trial collapse.

For a fairly significant period of time, because Justice on Target was wound down towards the end of last year, the initiative reversed what had been a troubling trend in an increase in both time to trial and the number of appearances. It also enabled us to start getting to grips with some of the concerns that we most particularly had.

The collaborative nature of the enterprise was very educational. It taught us that if there was going to be a single solution to a problem, it was essential that all the principal stakeholders and participants in the justice system needed to act together, since no one individual or group is able to control all the issues at play.

The ground-up approach certainly had its benefits. It allowed local concerns to be responded to and local problems to have local solutions created for them. I think legitimately one of the areas that it was felt the Justice on Target initiative could improve upon was the ability to export good ideas. Whilst local requirements had to be respected and local needs and local problems had to be taken very much into account, there was something to be said for the school of thought that said for some

problèmes auxquels nous nous butions. Pour la première fois, nous avons tenté de définir des cibles importantes liées à la réduction du temps de traitement des dossiers dans le système et du nombre de comparutions auquel un accusé doit s'astreindre pour que son dossier soit considéré comme traité dans des limites raisonnables.

Grâce à ce système, on a vraiment tenté, pour la première fois, d'éviter un des pièges dans lesquels, selon moi, les intervenants du système de justice pénale tombent très souvent, soit s'appuyer sur des données probantes de nature anecdotique concernant le rendement d'un secteur précis du système de justice pénale et de miser plutôt sur des analyses rigoureuses fondées sur des données probantes. À cette fin, les données statistiques ont commencé à jouer un rôle important dans le cadre de l'initiative Justice juste-à-temps, et beaucoup d'efforts ont été déployés afin d'affecter les ressources nécessaires pour permettre de mesurer la façon dont on traite un dossier dans le système. On communiquait en outre des tableaux de bord trimestriels sur cette question.

Je crois qu'on peut dire sans se tromper que l'initiative Justice juste-à-temps s'appuyait sur une approche de bas en haut. Elle incluait la création, dans chaque tribunal de la province — et, évidemment, par conséquent, dans chaque région — d'une équipe de leadership local axée sur la collaboration qui réunissait des représentants du milieu juridique, du barreau, des services judiciaires et de la police. Ces comités se réunissaient à une fréquence déterminée pour essayer de comprendre les problèmes locaux rencontrés et élaborer des initiatives locales, qu'il s'agisse d'utiliser des technologies ou de rationaliser les processus pour faciliter le traitement du dossier d'un accusé au cours des étapes préalables au procès ainsi que des initiatives pour essayer de lutter contre l'effondrement des procès.

Pendant assez longtemps — parce que l'initiative Justice juste-à-temps s'est terminée vers la fin de l'année dernière —, l'initiative a renversé ce qui s'était révélé une tendance troublante, soit une augmentation des délais avant les procès et du nombre de comparutions. Elle nous a aussi aidés à dissiper certaines de nos principales préoccupations.

Le fait que l'initiative était axée sur la collaboration a été très édifiant. Nous avons appris que, s'il devait y avoir une solution unique au problème, il était essentiel que les principaux intervenants et participants du système de justice agissent à l'unisson, puisque aucun intervenant et aucun groupe ne peuvent contrôler toutes les composantes en jeu.

L'approche de bas en haut a assurément présenté des avantages. Elle a permis de tenir compte des préoccupations et des problèmes locaux et d'y trouver des solutions adaptées. En toute légitimité, selon moi, l'un des aspects qui auraient pu être améliorés dans le cadre de l'initiative Justice juste-à-temps, c'était sa capacité d'exporter les bonnes idées. Même s'il fallait respecter les exigences locales et qu'il fallait bien sûr tenir compte des besoins et des problèmes locaux, on ne pouvait pas faire abstraction du principe selon lequel, dans le cas de certains

issues, a good idea is a good idea is a good idea, and that transferable best practices may benefit the entire province's courts rather than being confined to a particular location.

Notwithstanding the very good work that Justice on Target did in providing a very valuable foundation to start reversing the trends that we troublingly see, in September of last year, the Ministry of the Attorney General, in close collaboration with the Ontario Court of Justice, established the criminal justice modernization group. It is co-chaired by Ontario Court of Justice Chief Justice Lise Maisonneuve, and the Deputy Attorney General Patrick Monahan. That is a governance committee to which I report with some frequency, approximately every six weeks, and that committee has deputy ministers and ADAGs sitting on it from key stakeholders. The Ministry of Community Safety and Correctional Services, legal aid, the defence bar, the Ontario Association of Chiefs of Police, the Ministry of the Attorney General, and obviously the Ontario courts.

The ethos behind the new approach in place in Ontario is to provide a more top-down rather than ground-up structure. The essence of the structure we have in place revolves around initiatives being put forward to this government's committee and with strong judicial leadership in partnership with cross-ministerial leadership.

We have initiatives that are endorsed by this committee and various stakeholders in not just in a collaborative manner — because I think in Ontario we've been, like other colleagues in other provinces, very good at working collaboratively over the years — but also in a coordinated fashion. Whilst working collaboratively is a prerequisite, the better coordinated the efforts are, the more successful we will be. It does not need me to say to this committee that one of the perils that comes with any meaningful change, whether cultural or process change, is a silo approach where each entity performs their own work in their own group.

We have a range of initiatives that are going to focus around technological improvement, that centre around improving the progress of the matter through the criminal justice system from the very beginning at the bail stage to release from the division through the pretrial phase.

We have a substantial judicially led initiative at the moment which involves close collaboration with colleagues at legal aid where we've agreed with them on a funding structure to pay for appearances that aren't currently providing payment for counsel.

We have a more rigorous and enhanced judicial pretrial system in place that will mandate that all matters set down for trial have a pretrial and be brought back in advance of their trial date and subjected to the rigour of a second hearing before a judge. One of the benefits of working with the senior leaders that I have through

problèmes, les solutions s'exportent, et les pratiques exemplaires transférables peuvent être bénéfiques à l'ensemble des tribunaux de la province plutôt que se limiter à un seul emplacement.

Malgré le très bon travail réalisé dans le cadre de l'initiative Justice juste-à-temps, qui a permis de commencer à renverser les tendances troublantes qui avaient été constatées, en septembre de l'année dernière, le ministère du Procureur général, en étroite collaboration avec la Cour de justice de l'Ontario a mis sur pied un groupe responsable de la modernisation du système de justice pénale. Ce groupe est coprésidé par la juge en chef Lise Maisonneuve, de la Cour de justice de l'Ontario, et le sous-procureur général, Patrick Monahan. Il s'agit d'un comité de gouvernance à qui je rends des comptes à une certaine fréquence, soit environ aux six semaines. Il compte des sous-ministres et des SPGA, qui représentent des intervenants clés, comme le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, l'Aide juridique, des avocats de la défense, l'Association des chefs de police de l'Ontario, le ministère du Procureur général et, évidemment, les tribunaux ontariens.

Le principe qui sous-tend cette nouvelle approche ontarienne est d'adopter davantage une structure de haut en bas plutôt que l'inverse. Essentiellement, la structure qui a été mise en place est centrée sur le fait que des initiatives sont proposées au comité gouvernemental et sur un solide leadership judiciaire et un partenariat bénéficiant d'un leadership interministériel.

Le comité et les divers intervenants n'approuvent pas uniquement les initiatives de façon collaborative — parce que, selon moi, en Ontario, comme d'autres collègues dans d'autres provinces, nous avons très bien su miser sur la collaboration au fil des ans —, mais aussi de manière coordonnée. Même si la collaboration reste une condition préalable, plus les efforts sont coordonnés, meilleurs seront les résultats. Je n'ai pas à rappeler au comité qu'un des périls lorsqu'on veut apporter des changements importants, que ce soit au chapitre de la culture ou des procédures, est l'approche cloisonnée en vertu de laquelle chaque entité fait son petit travail indépendamment.

Nous avons toute une gamme d'initiatives qui porteront sur les améliorations technologiques, dont l'objectif est d'améliorer le traitement des dossiers au sein du système de justice pénale, dès le début, à l'étape du cautionnement, jusqu'à la mise en liberté de la section, en passant par la phase préalable au procès.

Nous réalisons actuellement une initiative qui est dirigée en grande partie par la sphère judiciaire et qui mise sur une étroite collaboration avec nos collègues de l'aide juridique. Dans le cadre de cette initiative, nous avons convenu avec ces intervenants d'une structure de financement pour rémunérer les comparutions pour lesquelles, actuellement, les avocats ne sont pas rémunérés.

Nous avons adopté un système judiciaire préalable au procès plus rigoureux et amélioré grâce auquel nous nous assurerons que tous les dossiers inscrits pour instruction font l'objet d'une enquête préliminaire et sont traités à nouveau avant la date de procès et assujettis à une deuxième audience rigoureuse devant un juge. L'un des avantages liés au fait de travailler en collaboration

this governance committee is having key decision makers who will be able to respond fairly flexibly, productively and collaboratively to the efforts of the governance committee.

We are completing the first phase of initiatives that we had set out to complete, and I anticipate that at our forthcoming meeting next week, we will start setting our minds towards trying to tackle initiatives with a focus on some of the matters that my colleague Mr. Fenwick has referred to. Whether it's technology that minimizes the need for an accused to have to get up at 5:30 in the morning to undergo a strip-search upon exit from a correctional facility, ride through the vagaries of traffic and weather to a particular courthouse and then repeat the process in reverse at the end of the day, all to stand up in a courthouse to say, "Your Honour, I would like to come back on Thursday," it does not seem the most productive use of anybody's time. The use of technology may ensure that we have more efficient appearances.

We are working closely on an initiative with our colleagues in the Ministry of Correctional Services that will facilitate a much more flexible ability for defence counsel and legal aid duty counsel to consult with clients in the correctional facilities, which will also reduce the need for them to be travelling to court.

So I hope that we have put in place now and are starting to seriously tackle some of the remaining issues we have and that we have learned over the last decade what we think is the most productive approach to go about it. It's a work-in-progress. We are justifiably proud of the progress we have made, but no one is resting on their laurels.

We're more than happy to answer any questions about of the specifics of the work we're doing.

The Chair: Thank you.

We will begin questions.

Senator Baker: Thank you to the witnesses, both Mr. Fenwick and Mr. Waby. You're both former litigators; Mr. Waby mostly with the Crown and Mr. Fenwick with the Crown, defence and family law. You've done the rounds and you do excellent jobs in your positions; I have to congratulate both of you. I have followed you along the way.

What you have outlined for us is interesting. However, this committee is sitting here looking at measures that possibly can be taken to cut down on trial delays. We understand the initiatives that you've outlined that have been in the works. But when I look at the facts in Ontario, *R v. Boss* was stayed, thrown out of court, on February 4, 2016; *R v. Chen*, February 4, 2016, thrown out; *R. v. Nadesu*, January 19, stayed, thrown out — three counts of

avec des dirigeants principaux — comme je le fais dans le cadre de ce comité de gouvernance —, c'est de compter sur la présence des principaux décideurs, qui peuvent réagir de façon assez souple et productive et dans un esprit de collaboration aux efforts du comité de gouvernance.

Nous terminons la première phase des initiatives que nous voulions réaliser, et je prévois que, durant notre réunion de la semaine prochaine, nous commencerons à envisager la réalisation d'initiatives liées à certains des thèmes soulevés par mon collègue, M. Fenwick. Que ce soit grâce à des technologies permettant de réduire au minimum le besoin qu'un accusé doive se lever à 5 h 30 pour faire l'objet d'une fouille à nu avant sa sortie de l'établissement correctionnel, être soumis aux aléas de la circulation et des conditions météorologiques pour se rendre devant tel ou tel tribunal, pour ensuite répéter tout le processus dans l'autre sens à la fin de la journée, et tout ça, pour se lever devant le juge et lui dire « votre honneur, j'aimerais revenir jeudi », ce processus ne semble pas un bon usage du temps de quiconque. Le recours aux technologies pourrait permettre des comparutions plus efficaces.

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues du ministère des Services correctionnels dans le cadre d'une initiative qui accordera beaucoup plus de souplesse aux avocats de la défense et aux avocats de l'aide juridique afin qu'ils puissent consulter leurs clients dans des établissements correctionnels, ce qui réduira par le fait même le nombre de déplacements des détenus vers les tribunaux.

Par conséquent, j'espère que nous avons réussi à mettre en place ce qu'il faut et que nous commençons vraiment à régler certains des problèmes persistants. Je crois aussi que, au cours de la dernière décennie, nous avons enfin cerné l'approche qui, selon nous, sera la plus efficace pour arriver à nos fins. C'est un travail en cours. Nous avons raison d'être fiers des progrès réalisés, mais personne ne s'assied sur ses lauriers.

Nous répondrons volontiers à vos questions sur des aspects précis de notre travail.

Le président : Merci.

Nous allons passer aux questions.

Le sénateur Baker : Merci aux témoins, M. Fenwick et M. Waby. Vous êtes deux anciens avocats plaidants, M. Waby, principalement pour la Couronne, et M. Fenwick, pour la Couronne et la défense ainsi que dans le domaine du droit familial. Vous avez fait vos preuves et vous faites un excellent travail dans vos postes respectifs. Je dois vous féliciter tous les deux. Je vous suis depuis longtemps.

Ce que vous nous avez présenté est très intéressant. Cependant, le comité est là pour réfléchir à des mesures à prendre pour réduire les délais devant les tribunaux. Nous comprenons les initiatives que vous avez décrites et qui sont en cours. Cependant, lorsque je regarde les faits en Ontario, l'affaire *R. c. Boss* a été suspendue et jugée irrecevable le 4 février 2016; l'affaire *R. c. Chen*, a été jugée irrecevable le 4 février 2016; l'affaire

fraud over \$5,000; *R. v. Hart*, January 5, 2016, thrown out, stayed. This is all Ontario in the last few weeks. And you have cases like *Chopra*, thrown out, January 8.

Finally, in the last six weeks, *S. v. E.*, January 8, thrown out — very serious — two sexual offences against a seven-year-old child, thrown out — stayed because of trial delay.

If I turn to the Saskatchewan Court of Appeal, just two months ago there was the classic case of *R. v. Scott*, sexual assault, sexual interference. It was thrown out by the Court of Appeal. They upheld the decision of the lower court and a section 11(b) argument of trial delay. The Saskatchewan Court of Appeal again, two months previous to that, *R. v. Lee* — thrown out. It was a case of child abduction.

I could go on and on. These are recent cases in the previous weeks and months in both of your provinces.

As former litigators, you have been through the process. Mr. Waby, you've litigated subsection 11(b). In fact you lost in a case called *Spencer*. You remember that; you were Crown.

You know the system. You know what's in place. You've outlined that, but what are the specific examples that we can grapple with to make suggestions to correct these grave injustices being done in our justice system?

Mr. Waby: I echo your concerns about any case that does not have the opportunity to be tried on its merits. That is a fundamental concern.

It is certainly why the Ministry of the Attorney General takes so seriously subsection 11(b) cases that are brought. Again, as this committee is well aware, a successful 11(b) application does not enable a trial to be dealt with upon its merit.

In Ontario, notwithstanding a general downward trend of cases overall — some 220,000 cases came into our system last year — one subsection 11(b) case is one too many. The examples you cited are definitely a source of concern, although I don't know the specific facts behind what may have led to each one being a subsection 11(b).

To your point, I think the initiatives we have in place and those we are looking to put in place have a real focus on ensuring that you have a quality of appearance. In an environment where there is a sense that cases are more complex, where there is more disclosure, where more videos are provided by police services,

R. c. Nadesu a été suspendue, puis jugée irrecevable le 19 janvier — ce dossier concernait trois chefs d'accusation de fraude de plus de 5 000 \$ —; et l'affaire *R. c. Hart*, a été suspendue, puis jugée irrecevable le 5 janvier 2016. Ces dossiers viennent tous de l'Ontario et datent des dernières semaines. Il y a aussi des cas comme l'affaire *Chopra*, qui a été jugée irrecevable le 8 janvier.

Enfin, au cours des six dernières semaines, l'affaire *S. c. E.* a été jugée irrecevable le 8 janvier. Le dossier concernait des infractions très graves — deux infractions de nature sexuelle contre un enfant de 7 ans —, et l'affaire a été suspendue en raison de retards dans le cadre du procès.

Passons à la Cour d'appel de la Saskatchewan. Il y a tout juste deux mois, l'affaire typique *R. c. Scott*, un cas d'agression sexuelle et de contacts sexuels, a été jugée irrecevable par la Cour d'appel. Cette dernière a maintenu la décision du tribunal inférieur et accepté l'argument lié aux retards dans le cadre du procès et à l'alinéa 11b). Deux mois avant, la Cour d'appel de la Saskatchewan a jugé l'affaire *R. c. Lee* irrecevable. Il s'agissait d'un cas d'enlèvement d'enfant.

Je pourrais continuer longtemps. Il s'agit de cas récents dans vos deux provinces et qui datent des dernières semaines et des derniers mois.

En tant qu'anciens avocats plaidants, vous êtes passés par ce processus. Monsieur Waby, vous avez déjà plaidé des dossiers où l'alinéa 11b) a été invoqué. En fait, vous avez perdu l'affaire *Spencer*. Vous vous en souvenez? Vous travailliez pour la Couronne.

Vous connaissez le système. Vous savez ce dont il retourne. Vous avez abordé cette question, mais pouvez-vous nous fournir des exemples précis ou nous formuler des suggestions sur des façons de corriger ces graves injustices qui se produisent dans notre système de justice?

M. Waby : J'ai les mêmes préoccupations que vous quant aux dossiers qui ne sont pas tranchés sur le fond. C'est une grande préoccupation.

C'est la raison pour laquelle le ministère du Procureur général prend très au sérieux les dossiers jugés irrecevables au titre de l'alinéa 11b). Encore une fois, comme vous le savez, lorsqu'une telle demande est accueillie, l'affaire ne peut pas être plaidée sur le fond.

En Ontario, malgré une tendance générale à la baisse du nombre total de dossiers — il y en a eu environ 220 000 au sein de notre système l'année dernière — un dossier jugé irrecevable au titre de l'alinéa 11b), c'est déjà un de trop. Les exemples que vous avez mentionnés sont effectivement préoccupants, même si je ne connais pas les faits précis en vertu desquels la demande au titre de l'alinéa 11b) a été accueillie.

Pour en revenir à ce que vous avez dit, je crois que les initiatives que nous avons mises en place et celles que nous envisageons de réaliser visent vraiment à garantir une comparaison de qualité. Dans un contexte où on a l'impression que les dossiers sont plus complexes, qu'il y a plus de documents communiqués, plus de

where more work of a technical nature needs to be accomplished through the medium of computers, this modern, technical work has to be done within acceptable time frames. Every effort has to be made to ensure victims of crime, witnesses and the accused have their cases dealt with on their merits and not resolved through the 11(b) mechanism.

Mr. Fenwick: I will go back to the comment I made previously that it seems to me there is not a single magic bullet. The question is excellent, and you've done your homework, not surprisingly.

If we go back to the start and look at what happens at all the various steps that an accused, Crown and defence go through in the criminal justice process, we can say, "Can we make this more efficient by 20 or 50 per cent?" Then we move on to the next one. When all of those add up, it's significant.

I'll give an example. We now have a culture where there is almost an automatic adjournment with the first appearance in court. Most judges would tell you that they will grant the adjournment as a matter of course. Then, the second time they come, if there is an adjournment requested, it is probably as a matter of course as well, and we probably have to do that on the third matter of course.

There is some responsibility on the courts to ask tougher questions about why they aren't ready to proceed that day and why there is that request for adjournment. The answer to that question lies equally with Crown and defence.

As the Deputy Attorney General for Saskatchewan, part of my task is to make sure that our prosecutors are more proactive. I don't see any reason why a prosecutor has to wait for a letter of request for disclosure from defence counsel. Why are we not more proactive with respect to disclosure and anticipate the request is going to come, and then proactively provide it rather than react?

The concept of e-disclosure could be very helpful. My former role before this one was as the ombudsman for the Province of Saskatchewan. We had a system whereby if we had a complaint come to the ombudsman's office about the Workers' Compensation Board, in the old days we would send a letter and request the file from Workers' Compensation, and we would get back a stack of paper sometimes like this.

Workers comp in Saskatchewan is now completely digitized. If the ombudsman's office needs that file, we send them an email. They give us an access code. We log onto the computer and the entire file is there automatically. We can look at whether that a possibility for e-disclosure, as well. It becomes instantaneous in this electronic age.

vidéos fournies par les services de police et plus de travail de nature technique à faire sur ordinateur, eh bien, il faut pouvoir faire ce travail moderne et technique dans des délais acceptables. Il faut tout faire pour s'assurer que les dossiers des victimes de crime, des témoins et des accusés sont plaidés sur le fond et ne sont pas jugés irrecevables au titre de l'alinéa 11b).

M. Fenwick : Je vais répéter ce que j'ai déjà dit : selon moi, il n'y a pas de solution miracle. La question est excellente, et on voit tout de suite que vous avez fait vos devoirs, ce qui n'est pas surprenant.

Si nous revenions au commencement et que nous observions ce qui se passe à chacune des étapes que doivent franchir un accusé, la Couronne et la défense, dans le système de justice pénale, nous pourrions nous poser la question suivante : « Pourrions-nous améliorer ce processus de l'ordre de 20 ou même de 50 p. 100? » Nous pourrions le faire à chacune des étapes. Au bout du compte, l'amélioration sera importante.

Je vais vous donner un exemple. Dans la culture qui est la nôtre, aujourd'hui, un ajournement est automatiquement accordé dès la première comparution devant le tribunal. La plupart des juges vous diront que l'ajournement est accordé d'office. À la seconde comparution, si un ajournement est demandé, il sera probablement lui aussi accordé d'office, et il le sera aussi probablement la troisième fois.

Les tribunaux ont la responsabilité de poser des questions plus précises afin de savoir pourquoi les parties ne sont pas prêtes à procéder ce jour-là et pourquoi elles demandent un ajournement. Les avocats de la défense et les procureurs de la Couronne pourraient tous deux répondre à cette question.

En ma qualité de sous-procureur général de la Saskatchewan, ma tâche consiste entre autres à m'assurer que nos procureurs sont plus proactifs. Je ne vois pas pourquoi un procureur devrait attendre que l'avocat de la défense lui envoie une lettre demandant la communication de renseignements. Pourquoi les procureurs ne sont-ils pas plus proactifs en ce qui a trait à la communication de documents? S'ils prévoient que la demande sera transmise, pourquoi ne prennent-ils pas les devants?

La notion de communication par voie électronique pourrait se révéler très utile. J'étais auparavant ombudsman pour la province de la Saskatchewan. Selon le système en place, quand le bureau de l'ombudsman recevait une plainte relative à la Commission d'indemnisation des accidentés du travail, à l'époque, nous devions envoyer une lettre et demander à la commission de nous envoyer un dossier; et nous recevions une pile de documents parfois aussi haute que cela.

Aujourd'hui, la Commission des accidents du travail de la Saskatchewan a tout informatisé. Si le bureau de l'ombudsman a besoin d'un dossier, il n'a qu'à lui envoyer un courriel. Elle va nous donner un code d'accès. Nous nous branchons au serveur, et le dossier y est automatiquement versé. Nous pourrions examiner la possibilité de communiquer les informations par voie électronique, nous aussi. Ce serait instantané, à l'ère de l'électronique.

We have a situation now in Saskatchewan where if an accused is declined legal aid, in many cases — I think most cases — they will appeal the decline-of-eligibility decision. There is an automatic adjournment, usually of several weeks, while that appeal is held. Why do we not have an iPad in the rural court location and one in the eligibility appeal officer's desk in Saskatoon, and we conduct that appeal there on the spot? They're not complicated; they're relatively straightforward.

So those are three examples at the front end where we could lop off a number of weeks.

The data tells us that we are averaging approximately eight court appearances per guilty plea in Saskatchewan. We're not talking about just provincial court. We have to ask ourselves: What has changed from the first court appearance until the eighth court appearance where it's now appropriate to enter a guilty plea?

Similarly, in the superior courts we have situations where a large number of matters are scheduled for trial and then the guilty plea happens on the day before or week before the matter has been scheduled for trial. Meanwhile we've tied up our courts.

We have to ask ourselves what barrier was in place, or what the reason was that the decision to enter a guilty plea did not happen on the first court appearance or the second court appearance, or at least the third or fourth, not the eighth or not two years later when the matter is set down for the Queen's Bench trial.

What has changed in the meantime? Let's get rid of those barriers that have prevented that decision from happening in the first place. I think if we do that, we will significantly reduce the number of matters before the court, thereby increasing the capacity of courts to deal with the matters that should go to trial at a much earlier date.

[Translation]

Senator Dagenais: I want to thank our guests. Obviously, we are all very aware of the delays. When I was a police officer and would go submit a complaint to the Crown prosecutor, there would be piles on his desk. There was sometimes a single Crown prosecutor for 10 or 12 defence attorneys. Of course, that is the problem with Crown prosecutors.

When we consider the situation objectively, we see that meetings have been held with federal and provincial justice departments. I believe that a steering committee on efficiency was created at some point, and it was made up of judges, prosecutors and police officers. There was a national joint committee made up of senior representatives, as well as a symposium on reform.

Il arrive aujourd'hui, en Saskatchewan, que, lorsqu'un accusé se voit refuser l'aide juridique, dans bien des cas — je crois que c'est dans la plupart des cas —, il va interjeter appel de cette décision relative à son inadmissibilité. Il y a automatiquement un ajournement, et celui-ci dure habituellement plusieurs semaines, pendant cette procédure d'appel. Pourquoi ne fournirions-nous pas un iPad aux tribunaux des régions rurales et aux agents qui traitent les appels sur l'admissibilité à Saskatoon, de manière à pouvoir entendre l'appel immédiatement? Ce ne serait pas compliqué; il s'agit de quelque chose de relativement simple.

Voilà déjà trois exemples de solutions grâce auxquelles on pourrait dès le départ retrancher un certain nombre de semaines.

Selon les données, pour un plaidoyer de culpabilité, il faut en moyenne huit comparutions devant un tribunal, en Saskatchewan. Et il ne s'agit pas seulement des tribunaux provinciaux. Nous devons nous poser la question suivante : que s'est-il passé entre la première comparution et la huitième comparution qui fait que ce n'est qu'à ce moment-là qu'un plaidoyer de culpabilité peut être enregistré?

De la même façon, il arrive que les cours supérieures aient un grand nombre d'affaires à trancher dans le cadre d'un procès et que le plaidoyer de culpabilité soit enregistré la veille ou la semaine précédant la date fixée pour le procès. Entre-temps, les tribunaux sont surchargés.

Nous devons nous demander pour quelle raison la décision d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité n'a pas été prise dès la première ou la seconde comparution devant le tribunal, ou au moins à la troisième ou la quatrième, plutôt qu'à la huitième ou encore deux ans plus tard, lorsque l'affaire doit être entendue par la Cour du Banc de la Reine.

Que s'est-il passé entre-temps? Essayons d'éliminer les obstacles qui font en sorte que la décision n'est pas prise plus tôt. Je crois qu'en faisant cela, nous pourrions réduire de beaucoup le nombre d'affaires dont les tribunaux sont saisis en leur donnant ainsi la capacité de s'occuper des affaires qui doivent faire l'objet d'un procès beaucoup plus tôt.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci à nos invités. Évidemment, nous sommes tous très conscients qu'il y a des retards. Lorsque j'étais policier et que j'allais porter une plainte au procureur de la Couronne, il y en avait des piles sur son bureau. Parfois, il y avait un procureur de la Couronne pour 10 ou 12 procureurs de la défense. Évidemment, c'est le problème des procureurs de la Couronne.

Lorsqu'on examine froidement la situation, on constate que des rencontres ont été tenues avec des ministres fédéraux et provinciaux de la Justice. Je crois même qu'à un certain moment, un comité directeur sur l'efficacité a été créé, qui comptait des juges, des procureurs et des policiers. Il y a eu un comité national mixte composé de hauts représentants, de même qu'un symposium sur la réforme.

A significant number of meetings have been held with many people to discuss delays. So what is missing to obtain effective results? Do you have anything other than meetings to suggest as part of our reporting? We see that many meetings have been organized to find solutions, but no solution has been found so far.

The possibility of using technology when there is a shortage of Crown prosecutors has been mentioned. Is there also a shortage of hearing facilities? I would like to hear your thoughts on that.

[English]

Mr. Waby: Well, senator, I think everybody would always like more resources. I think, though, that we live in a world where there is a recognition that there has to be thoughtful and productive use of the resources we have. We certainly have to make the most of what we have, and if we get extra, that's tremendous.

I think there is a fairly good understanding of what many of the key problems are in the criminal justice system.

With the greatest of respect, I'm not altogether sure that I would agree with you that no progress has been made. I think some progress has been made. Ontario is not alone in this, but from an Ontario perspective there has been meaningful progress in reducing delay. Eighty-two per cent of our cases are dealt with within eight months. We have a 95 per cent clearance rate of the total volume of cases, and that's based just upon last year.

That said, each case and each appearance needs to be meaningful. Police officers need timely access to Crown attorneys and defence counsel need timely access to Crown attorneys. The decisions that Crowns make need to be timely. They need to be in possession of the disclosure from police officers. To echo one of Mr. Fenwick's comments, appearances before judicial officers need to have some rigour to them, and not for us to have a default setting of each request for an adjournment is just acknowledged unquestionably and on we go.

I think it is a healthy sign that even where we are making progress, we recognize that more can be done. To allude to a comment I made earlier on, we aren't resting on our laurels. Ninety-five per cent is I think a pretty healthy clearance rate for Ontario. We want that and we are striving to have that be higher.

Back to the 11(b) comment from Senator Baker, we don't want any 11(b) cases adversely adjudged in Ontario simply because a case has taken too long.

Ainsi, il y a eu un nombre important de réunions qui ont mobilisé beaucoup de monde pour parler des délais. Que manque-t-il donc pour obtenir des résultats efficaces? Avez-vous autre chose que des réunions à nous suggérer dans le cadre de nos rapports? On constate que de nombreuses réunions ont été organisées pour trouver des solutions. Or, aucune solution n'a été trouvée jusqu'à maintenant.

On a mentionné la possibilité d'exploiter les technologies dans les cas où il y a une pénurie de procureurs de la Couronne. Est-ce qu'on manque aussi de salles d'audience? J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

[Traduction]

M. Waby : Eh bien, sénateur, je crois que tout le monde aimerait avoir toujours plus de ressources. Je crois cependant que nous vivons dans un monde où l'on reconnaît que les ressources dont nous disposons doivent être utilisées de manière réfléchie et productive. Il est certain que nous devons utiliser les ressources de façon optimale, et que, si nous obtenons davantage de ressources, c'est extraordinaire.

Je crois que l'on comprend assez bien les nombreux et grands problèmes du système de justice pénale.

Malgré tout le respect que je vous dois, je ne peux pas vraiment me dire d'accord avec vous lorsque vous dites qu'il n'y a pas eu de progrès. Je crois qu'il y a eu certains progrès accomplis. L'Ontario n'est pas la seule province dans cette situation, mais de ce point de vue, il y a eu d'importants progrès touchant la réduction des retards. Quatre-vingt-deux pour cent des dossiers sont réglés en huit mois. Nous réglons 95 p. 100 des dossiers, et je parle seulement pour l'an dernier.

Cela dit, tous les dossiers et toutes les comparutions doivent avoir une raison d'être. Les agents de police doivent pouvoir communiquer rapidement avec les procureurs de la Couronne, tout comme les avocats de la défense. Les procureurs de la Couronne doivent prendre leurs décisions en temps opportun. Ils doivent avoir reçu les documents communiqués par les agents de police. Pour reprendre l'expression de M. Fenwick, la comparution devant un officier de justice devrait être une procédure rigoureuse, et il ne faut pas que, par défaut, toutes les demandes d'ajournement soient accordées sans discussion et sans que quiconque ne pose de question.

Je crois qu'il est sain de reconnaître, même si nous enregistrons des progrès, que nous pouvons encore en faire plus. Permettez-moi de reprendre un commentaire que j'ai fait plus tôt : nous ne nous reposons pas sur nos lauriers. Un taux d'affaires classées de 95 p. 100 est un assez bon taux, pour l'Ontario. C'est notre objectif, et nous visons même un objectif plus élevé.

Pour en revenir au commentaire du sénateur Baker touchant l'alinéa 11b), nous ne voulons pas que des affaires auxquelles cet alinéa pourrait s'appliquer soient tranchées à tort simplement parce que l'affaire a traîné en longueur.

Technology has a meaningful role to play. I don't think there is a one-size-fits-all solution, and the letter "e" being put before a word doesn't automatically mean that the solution is going to be vastly better. But I certainly think, from an Ontario perspective, we recognize that technology could be put to better and more productive use and that we would see substantial benefits from that.

[Translation]

Senator Dagenais: Mr. Fenwick, do you have any comments to share?

[English]

Mr. Fenwick: At the risk of sounding like I'm just going through a grocery list of small things, there are a couple of things I would like to add.

I do believe that the major part of our problem is the overall capacity of the system. While one answer would be to significantly increase the number of prosecutors and the number of legal aid lawyers, who are by far the most common defence counsel in our province, that presumes we are doing things correctly now, and I don't think that's an accurate presumption.

In addition to the kinds of things I talked about before, I think we can reduce the overall number of cases in the system in other ways as well. I will give you an example.

I'm a believer in appropriate measures. I'm a believer in diversion, sending cases out for relatively low-risk offenders in relatively minor situations. But right now in Saskatchewan, 90 per cent of the cases that are diverted to alternative measures are post-charge. I believe, however, that when you were working as a police officer, you probably knew at the time of your interaction with the accused whether this particular accused was a candidate for alternative measures.

My question would be: If you think you are going to recommend alternative measures, why do we lay the charge in almost every case? We could significantly reduce the number of cases before the courts if we were to divert pre-charge, and yet we do very little of that in our province. I can't speak for others, but I believe that the ratio is similar.

We have provisions right now that require pre-charge screening by an agent of the Attorney General, by a prosecutor. We may need to look at that. There are good reasons to have it, but it certainly adds delay to the process when a police officer can't make the decision that this should be a pre-charge diversion. So that's another example of something we can look at.

La technologie a un rôle utile à jouer. Je ne crois pas qu'il existe une solution passe-partout, et ce n'est pas parce qu'une solution est dite « électronique » qu'elle va tout de suite donner de bien meilleurs résultats. Mais, en ce qui concerne l'Ontario, je suis certain que nous reconnaissons que la technologie pourrait être mieux utilisée et utilisée de manière plus productive et que nous pourrions en tirer d'importants avantages.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Monsieur Fenwick, avez-vous des commentaires?

[Traduction]

M. Fenwick : Au risque de vous donner l'impression que je vous lis ma liste d'épicerie, j'aimerais ajouter deux ou trois choses.

Je crois que notre problème tient en grande partie à la capacité globale du système. On pourrait bien dire que la solution consiste à augmenter de façon importante le nombre des procureurs et des avocats de l'aide juridique, qui sont et de loin les avocats les plus nombreux dans notre province, mais cela suppose que nous faisons par ailleurs les choses comme il le faut, et je ne crois pas que cette hypothèse soit juste.

En plus de toutes les choses dont j'ai déjà parlé, je crois que nous pourrions réduire le nombre total d'affaires que notre système traite par d'autres moyens. Je vais vous donner un exemple.

Je suis un partisan des mesures appropriées. Je suis un partisan de la déjudiciarisation, je ne crois pas que les délinquants qui présentent un risque relativement faible impliqués dans des causes relativement mineures doivent se retrouver devant les tribunaux. Pourtant, à l'heure actuelle, en Saskatchewan, 90 p. 100 des dossiers qui sont déjudiciarisés et qui font l'objet de mesures de rechange le sont après la mise en accusation. Je crois toutefois que, lorsque vous étiez agent de police, vous saviez probablement dès les premiers contacts avec l'accusé s'il s'agissait d'un bon candidat pour les mesures de rechange.

Ma question serait la suivante : si vous prévoyez recommander des mesures de rechange, pourquoi devez-vous presque toujours porter d'abord des accusations? Nous réduirions énormément le nombre de dossiers qui se retrouveraient devant les tribunaux en proposant la déjudiciarisation avant la mise en accusation; pourtant, nous ne le faisons pas beaucoup dans notre propre province. Je ne sais pas ce qu'il en est ailleurs, mais je crois que le ratio est semblable.

Nous avons déjà des dispositions selon lesquelles un agent du procureur général, un procureur, doit faire une vérification avant que des accusations soient portées. Nous devrions étudier cela. Si cela existe, c'est pour de bonnes raisons, mais il est évident que cela prolonge la durée du processus, si un agent de police ne peut pas décider lui-même qu'il faudrait déjudiciariser l'affaire avant de porter des accusations. Voilà donc un autre exemple d'un aspect que nous pourrions étudier.

I also want to say that we have the habit — and this is perhaps back to the culture argument again — that if a matter is going to be adjourned for six months before there's a guilty plea, we'll probably adjourn it four or five times for a month or six weeks at a time.

There are often very good reasons why something should not be dealt with for several months down the road. So let's put that on the table and adjourn it once. If it's a matter of someone getting their affairs in order, if it's a matter of someone having to change their circumstances and it's going to take three, four, five or six months to do that, let's adjourn it once, reducing, therefore, the number of cases before the system.

I have said to our prosecutors in Saskatchewan that by the time I finish my term as the Deputy Attorney General, whenever that might be, if there was one change I could do to make their lives easier, it would be so that I never have to see them again literally pushing a shopping cart full of files down the sidewalk to the courthouse, most of which are simply matters that are going to be processed by way of adjournment. Even though those individual adjournments might only take two minutes in court and might only take 10 or 15 minutes outside of court, those are a lot of files that add up and take time.

Those are the kinds of things that we can do. Many small bites result in a pretty big mouthful and a pretty big chomp out of the time to trial.

Senator Joyal: I will take you, Mr. Fenwick, to the point where you just left off, especially the images that you described of pushing a cart full of files.

I wonder if we are really up-to-date in terms of technology use in relation to the administration of justice, especially in relation to criminal cases. I have the impression that we are really at the infancy of the use of it. I have not heard so far from all the witnesses that we have had the privilege and benefit of hearing that any of them have really described to us a way to approach the use of technology that is comparable to what we know in other areas of administration or public activities. Both of you, as my colleague Senator Baker mentioned, have been law practitioners for a while. I'm sure you use a computer as contemporary people do, but I feel the administration of justice has not gone through its revolution in terms of adapting to the use of technology. Am I overstating it, or is there a basis of reason for what I say to you?

Mr. Waby: I don't think you unfairly categorize the fact that in many respects the criminal courts aren't necessarily where we want them to be. We have people daily walking into our criminal courts with technology in their pockets — personal phones and potentially tablets — that enables them to do a wide variety of

Je tiens également à dire que nous avons l'habitude — et cela nous ramène peut-être encore une fois à la question de la culture — qui fait que, si une affaire doit être ajournée pour six mois avant un plaidoyer de culpabilité, nous allons probablement l'ajourner quatre ou cinq fois encore pour un mois ou six semaines chaque fois.

Il existe souvent de très bonnes raisons pour lesquelles il faut attendre plusieurs mois avant de traiter une affaire. Tenons-en compte, et accordons un seul ajournement. Si c'est parce qu'une personne doit mettre ses affaires en ordre, si c'est parce qu'une personne doit changer de situation et s'il lui faut trois, quatre, cinq ou six mois pour le faire, accordons un seul ajournement, ce qui, par voie de conséquence, réduira le nombre de dossiers dans le système.

J'ai déjà dit à nos procureurs de la Saskatchewan que, lorsque mon mandat de sous-procureur général prendra fin, peu importe à quel moment cela se produira, s'il y a une chose que je pourrais faire pour leur rendre la vie plus facile, ce serait de faire en sorte que je n'aurais plus jamais à les voir littéralement pousser devant eux un chariot plein de dossiers, sur le trottoir menant au tribunal, puisque ces dossiers concernent la plupart du temps des affaires qui vont tout simplement être remises. Bien sûr, ces procédures d'ajournement prennent deux minutes au tribunal, et prendraient 10 ou 15 minutes à l'extérieur du tribunal, mais cela fait beaucoup de dossiers et, au bout du compte, cela prend beaucoup de temps.

Voilà le genre de choses que nous pourrions faire. Les petits ruisseaux font les grandes rivières, et c'est en coupant de petites minutes qu'on économisera des heures de procès.

Le sénateur Joyal : Je vais reprendre, monsieur Fenwick, là où vous en étiez rendu; je vais revenir en particulier à votre image du chariot plein de dossiers.

Je me demandais si nous sommes vraiment à jour, au chapitre de la technologie, dans l'administration de la justice et en particulier des dossiers criminels. J'ai l'impression que nous n'en sommes réellement encore qu'à ses balbutiements. Jusqu'ici, aucun des témoins que nous avons eu le privilège et le plaisir d'entendre n'a décrit à notre intention de quelle façon on pouvait envisager d'utiliser la technologie d'une manière comparable à ce qui se fait, nous le savons, dans d'autres sphères de l'administration ou de la fonction publique. Vous avez tous deux pratiqué le droit, pendant un certain temps, comme l'a mentionné mon collègue le sénateur Baker. Je suis certain que vous utilisez l'ordinateur, comme tout le monde le fait aujourd'hui, mais j'ai l'impression que l'appareil de la justice n'a pas encore fait tous les changements nécessaires pour s'adapter à l'utilisation de la technologie. Est-ce que j'exagère ou est-ce que ce que je vous dis est sensé?

M. Waby : Je ne crois pas que vous faisiez fausse route, car il est vrai que, à bien des égards, les tribunaux pénaux n'en sont pas nécessairement rendus là où nous voudrions qu'ils soient rendus. Tous les jours, il y a des gens qui se présentent devant un tribunal pénal les poches pleines de technologie — des téléphones

things. It is an understandable frustration for them when they arrive at the criminal courts and find a system that isn't as technologically competent as what they can do at home.

I think it is fair to say there is recognition that a lot more needs to be done. From an Ontario perspective this approach is categorized in a raft of measures we have undertaken or are undertaking. The traditional paper-based model in certain regions has now been replaced by electronic disclosure. The police services provide their disclosure in a more timely and comprehensive fashion electronically, which is a vast improvement, when it works, than the paper-based system.

We are working towards an e-intake project that will deliver the Informations electronically to the courthouse rather than the traditional medium of paper and will reduce the five people to enter the same form of data and allow one individual to do it.

With colleagues in the Corrections ministry, we are about to start, I hope, in the spring, a pilot technology that will give defence counsel the ability to communicate with their client from his or her laptop or desktop tablet.

I can't speak for other provinces, but certainly in Ontario there is an acute awareness that a great deal of in-person appearances that occur in court have as a principal part of their purpose the ability for counsel to communicate with their client. No solution can be done in isolation, one that doesn't allow counsel the opportunity to remotely speak to their client. You can put in place all the technology you want, but if counsel still needs to speak to their client, they still need to speak to their client. I'm quite happy that we will be pushing forward technology that will give counsel that flexibility so they won't have to bring clients in, nor will they have to go out to the jail.

There are, through the court services division in Ontario, a number of technological initiatives to try and bring us into the 21st century. It is not, inevitably, work that will happen overnight, but there is a very great enthusiasm to bring appropriate technology into place as quickly as possible to address precisely the issues that you categorized. The sooner that happens, the sooner we'll realize greater efficiencies, and I think the sooner we will feel that we are best serving the people that use our criminal courts.

Senator Joyal: My preoccupation is to trying to approach this rationally, as you said, in the contemporary 21st century. You know how programmers work: They dissect the various

cellulaires, même des tablettes — avec laquelle ils peuvent faire toutes sortes de choses. Il est compréhensible qu'ils trouvent frustrant de constater que les tribunaux pénaux utilisent un système moins efficace sur le plan technologique que les systèmes que nous utilisons à la maison.

Je crois qu'il est juste de dire que l'on reconnaît qu'il reste beaucoup à faire. En Ontario, nous avons adopté une approche selon laquelle nous mettons en place ou nous allons mettre en place toute une gamme de mesures. Dans certaines régions, le modèle conventionnel sur papier est désormais remplacé par le transfert électronique de documents. Les services de police communiquent leurs documents d'information plus rapidement, par voie électronique, et ces documents sont plus complets, ce qui représente une assez bonne amélioration, quand cela fonctionne, par rapport au système papier.

Nous travaillons à un projet de réception par voie électronique grâce auquel les renseignements seront transmis aux tribunaux par voie électronique plutôt que par les moyens traditionnels, le support papier; ainsi, plutôt que l'on doive affecter cinq personnes à enregistrer des données sur un formulaire, une personne sera en mesure de le faire à elle seule.

Avec nos collègues du ministère des Services correctionnels, nous allons bientôt amorcer, au printemps je l'espère, un projet pilote axé sur la technologie, qui permettra aux avocats de la défense de communiquer avec leurs clients à partir d'un ordinateur portable ou d'une tablette.

Je ne peux pas parler au nom des autres provinces, mais il est certain que, en Ontario, on est très bien au courant du fait que les comparutions en personne devant un tribunal ont très souvent pour objectif principal de donner la capacité à un avocat de communiquer avec son client. Les solutions ne peuvent être efficaces en vase clos, et les avocats n'auront pas la possibilité de parler à distance avec leur client. Vous pouvez prendre tous les moyens technologiques possibles, mais si un avocat doit parler à un client, il doit parler à son client. Je suis très satisfait de participer à un projet technologique qui donnera aux avocats cette possibilité, leur évitant de devoir convoquer un client ou de se rendre en prison pour le voir.

La Division des services aux tribunaux de l'Ontario mène un certain nombre d'initiatives dans le domaine technologique qui visent à nous faire entrer dans le XXI^e siècle. Bien sûr, ces choses-là ne se font pas du jour au lendemain, mais ce projet qui vise à mettre en place les dispositifs technologiques appropriés le plus rapidement possible pour régler les questions, justement, dont vous venez de parler, suscite un très grand enthousiasme. Plus vite le projet sera terminé, plus vite nous allons réaliser qu'il augmente l'efficacité et, à mon avis, plus vite nous aurons l'impression d'offrir les meilleurs services qui soient aux gens qui recourent à nos tribunaux pénaux.

Le sénateur Joyal : Ce qui me préoccupe, c'est la façon d'aborder tout cela de façon rationnelle, comme vous l'avez dit, pour entrer comme tout le monde dans le XXI^e siècle. Vous savez comment les programmeurs travaillent : ils dissèquent les diverses

operations, try to establish the link, and then revise the context and the connection. I won't describe to you how it works. You know it probably better than me.

Do you have a plan to establish a pilot project through which, for instance, in the judicial district, you would try to experience how the technology could be brought in so that you would have conclusive results following that experience so that you could share it in the system? If we expect that the whole system is going to change overnight because the new generation will come in and they are very flexible with the use of technology, I don't think it's going to happen that way, but I could be mistaken.

Is it fair to say that is a way to approach an improvement of the system?

Mr. Waby: I think you're certainly right, senator. It is fair to consider it that way. I think the approach that generally has been adopted in Ontario is to look at specific problems and try and view a technological solution for them. There isn't, to Mr. Fenwick's comment earlier, a single technical solution that would solve the problems, but, for example, in the last 12 months we have introduced technology to facilitate video bail hearings in a number of regions in Ontario. The geography of northern Ontario obviously means that there are enormous benefits there. Similarly, in the Toronto region, the volume alone brings significant benefits through being able to deal with more individuals in a more efficient manner.

We have looked at how our bail process is going and tried to apply a technological lens to that. The approach we have generally adopted is to take a phase-by-phase, appearance-by-appearance, issue-by-issue approach and then subject that to the rigour of "How can this be made better? How can we use a technological solution that will improve this and is also integrated with the other work we're doing?"

I hope that is a productive approach, and we have found through the work we have done over the last little while that the early signs are encouraging.

Senator McIntyre: Thank you both for your presentations. My question is a follow-up to Senator Joyal's question regarding bringing in new technology to address the issue of court delays in our criminal justice system.

Last week the Canadian Bar Association appeared before this committee. The association recommended, as I recall, modernizing routine intake appearances by creating an online system where the accused or counsel could appear electronically, unless there is a dispute that requires judicial oversight.

opérations, essaient d'établir un lien, puis revoient le contexte et les connexions. Je ne peux pas vous expliquer comment cela fonctionne. Vous le savez probablement mieux que moi.

Avez-vous prévu de lancer un projet pilote dans le cadre duquel, par exemple, dans un district judiciaire donné, vous essaieriez d'intégrer la technologie de façon à obtenir des résultats concluants que vous pourriez ensuite appliquer à l'ensemble du système? Vous vous attendez peut-être à ce que le système complet change du jour au lendemain, car la nouvelle génération maîtrise très bien la technologie; je ne crois pas que cela va se passer ainsi, mais je peux me tromper.

Serait-il juste de dire que c'est là une façon d'envisager l'amélioration du système?

M. Waby : À mon avis, vous avez certainement raison, sénateur. C'est une bonne façon d'envisager les choses. Je crois que l'approche adoptée généralement en Ontario consiste à chercher pour chaque problème une solution technologique. Pour répondre à ce que M. Fenwick a dit plus tôt, il n'existe pas de solution technique passe-partout qui permettrait de résoudre tous les problèmes, mais, par exemple, au cours des 12 derniers mois, nous avons intégré la technologie afin de pouvoir tenir par vidéo des audiences sur la libération sous caution dans un certain nombre de régions de l'Ontario. Étant donné la topographie du nord de l'Ontario, il est évident que ce projet procurerait d'énormes avantages. De la même façon, dans la région de Toronto, le volume à lui seul se traduirait par d'importants avantages, si l'on pouvait traiter davantage de cas et de façon plus efficiente.

Nous avons examiné le déroulement du processus de libération sous caution et nous avons essayé de voir les choses par la lentille de la technologie. De manière générale, nous avons procédé étape par étape, comparaison par comparaison, enjeu par enjeu; nous avons ensuite cherché à répondre de la façon la plus satisfaisante possible aux questions suivantes : « Que pourrions-nous améliorer? Par quelle solution technologique pourrions-nous améliorer les choses, et pourrions-nous intégrer cette solution à nos autres tâches? »

J'espère que c'est là une approche productive; nous avons constaté, dans tout ce que nous avons fait ces derniers temps, que ces premiers pas sont encourageants.

Le sénateur McIntyre : Merci à vous deux de ces exposés. Ma question a pour point de départ la question du sénateur Joyal, qui se demandait si les nouvelles technologies permettraient de régler les retards qui affectent les tribunaux dans notre système de justice criminelle.

La semaine dernière, des représentants de l'Association du Barreau canadien ont comparu devant notre comité. Ils ont recommandé, si je me souviens bien, de moderniser la procédure des comparutions périodiques en créant un système en ligne où l'accusé et son avocat pourraient comparaître en ligne, sauf en cas d'un conflit qui nécessite une supervision judiciaire.

What are your views on these suggestions? If you are in favour of it, what role could the federal government play in helping establish such a system?

Mr. Waby: Senator, I think it has merit as a concept. There are always challenges with technology inasmuch as one cannot have one-size-fits-all. For some accused persons before the court, I think there would be very real challenges and potential difficulties by mandating that they had to only appear through the medium of technology. Certainly as part of the technology initiatives we're exploring, that's something we would be open to considering. The more we're able to have meaningful appearances that don't require in-court appearances, generally speaking that is a better thing.

In the same way that accused persons with mental health issues may not be the best, in all cases, to appear via video for a variety of reasons, the only cautionary note I would make is that the principle behind the thing has significant merit, but I wouldn't want it to form the only basis upon which one could make those appearances.

Mr. Fenwick: I would agree. I would add that we have made more progress, I think, in that area on the civil side of the courts.

British Columbia has just introduced a very interesting online dispute resolution mechanism that we're looking at in Saskatchewan. I think we have been more reluctant to look at those kinds of initial options in the criminal system because of concern about the Charter and the rights of the accused.

Specifically in answer to your question, I don't know what the "ask" would be to the federal government in terms of allowing that to happen, but we would certainly be interested in examining it as a concept, as Mr. Waby has said. I think it certainly merits consideration.

Senator McIntyre: Obviously we can't generalize. I understand the situation where a person would suffer from mental health issues, for example, and a psychiatric evaluation would be needed and followed by a verdict of unfit to stand trial or not criminally responsible on account of a mental disorder. I understand such a situation.

Senator Batters: Thank you, all of you, for being here.

Mr. Fenwick, it's nice to see a fellow Saskatchewanian. Thank you for appearing before our committee today. I have a couple of questions for you.

When I worked for the Minister of Justice as his chief of staff a few years ago, I recall hearing about a shadow court initiative that was up and coming in Saskatoon. I'm wondering if you can tell us about that particular initiative.

Quel est votre avis sur ces suggestions? Si vous êtes d'accord, quel rôle le gouvernement fédéral pourrait-il jouer dans la mise en place d'un tel système?

M. Waby : Sénateur, je crois que cette proposition est intéressante. La technologie pose toujours quand même certains problèmes, étant donné qu'il n'existe pas de solution passe-partout. Pour certains des accusés qui doivent comparaître, je crois que l'obligation de comparaître au moyen de la technologie poserait de sérieuses difficultés et pourrait même se révéler un véritable défi. Il est évident que quand nous explorons des initiatives axées sur la technologie, nous devons en tenir compte. De manière générale, plus il sera possible de traiter des comparutions sans exiger la comparution en personne, mieux ce sera.

C'est la même chose quand il s'agit d'accusés qui ont des problèmes de santé mentale; dans leur cas, il n'est pas toujours recommandé de tenir une comparution par vidéo, peu importe la raison. La seule mise en garde que je ferais, c'est qu'il ne faut pas oublier que le principe qui sous-tend tout cela est important, mais il ne faut pas qu'il soit le seul fondement sur lequel on décide de changer le mode de comparution.

M. Fenwick : Je serais d'accord. J'ajouterais que, à mon avis, les progrès ont été plus importants à ce chapitre du côté des tribunaux civils.

La Colombie-Britannique vient de lancer un très intéressant mécanisme en ligne pour le règlement des différends, et la Saskatchewan s'y intéresse. Je crois que, si nous avons hésité davantage à envisager ces options pour le système criminel, c'est pour des préoccupations liées à la Charte et aux droits des accusés.

Mais pour répondre à votre question, je ne sais pas exactement ce que nous pourrions demander au gouvernement fédéral pour que cela puisse se faire, mais il est certain qu'il nous intéresserait d'examiner ce concept, comme a dit M. Waby. Je crois qu'un examen serait certainement justifié.

Le sénateur McIntyre : Évidemment, nous ne devons pas généraliser. Je comprends qu'il peut arriver qu'une personne ayant des problèmes de santé mentale, par exemple, ait besoin d'une évaluation psychiatrique, et que le verdict rendu est qu'elle n'est pas apte à subir son procès ou qu'elle n'est pas criminellement responsable en raison de ce trouble mental. Je comprends que cette situation puisse se produire.

La sénatrice Batters : Merci à tous d'être venus ici.

Monsieur Fenwick, c'est agréable de rencontrer une autre personne qui vient de la Saskatchewan. Merci d'avoir comparu aujourd'hui devant notre comité. J'ai deux ou trois questions à vous poser.

Lorsque je travaillais pour le ministère de la Justice, il y a quelques années, à titre de chef du personnel, je me souviens d'avoir entendu parler d'un projet de tribunal parallèle, qui devait être mis sur pied à Saskatoon. J'aimerais que vous nous parliez un peu plus de ce projet particulier.

Mr. Fenwick: We have it, and not just in Saskatoon. In Saskatoon, specifically, we recognized that a large number of matters were falling through. As a result, even though we had crowded court dockets, we ended up with empty courtrooms. We developed a system whereby we were a little bit like the airlines, I suppose. We tended to overbook, but we rarely ever had to turn anyone away.

So we would have five court parties scheduled for four courtrooms, and in the unusual circumstance where all five matters would be proceeding, we would find a way for that to happen. But rather than having one or two courtrooms sit empty, we found that we were increasing our capacity by 20 per cent, for example.

The other example of where we've been doing more recently is in some of our northern court points. We have been sending shadow prosecution and legal aid parties up. The challenge we face is that you spend much of the day in adjournment because the Crown is talking to its witnesses and legal aid is talking to its client. So instead of one prosecutor and one legal aid lawyer being in one of our northern points, we have two prosecutors and two legal aid lawyers there. While one pair is talking to the client and the witnesses, the other is in court and vice versa. It's the same concept. While the first reaction might be "you're doubling up," we have actually found that it has reduced the amount of court time rather than added to it.

Senator Batters: I wanted to make that clear to people because it's not something we've heard about here before. It is actually for trials that are set, just because so many trials end up falling through at the last minute, either with a plea bargain and or a guilty plea.

When I raised that issue with some criminal defence lawyers from Ontario, it was a brand-new concept to them. Obviously, it's an innovative Saskatchewan approach, and I'm glad to hear it's working well.

My second question is in regards to Statistics Canada. They testified before our committee near the beginning of the study. Saskatchewan, we found out, was one of the very few provinces — I think Quebec and Manitoba were also in this category — where they only provide provincial court data to Statistics Canada, not superior court data. I saw a brief reference to that. I don't think you said it in your oral statement, but I see it in your written one. You wrote:

M. Fenwick : Cela existe, et pas seulement à Saskatoon. À Saskatoon, en fait, nous avons reconnu qu'il y avait bien des affaires qui passaient à travers les mailles du filet. C'est pourquoi, bien que les rôles des tribunaux soient bien remplis, nous nous retrouvions avec des salles d'audience vides. Nous avons conçu un système qui fonctionnait un peu comme celui des transporteurs aériens, j'imagine. Nous avons décidé de recourir à la surréservation, mais il n'est arrivé que rarement que nous ayons dû refuser du monde.

Donc, nous convoquions les parties à cinq affaires, même si nous n'avions que quatre salles du tribunal; pour le cas inhabituel où les parties aux cinq affaires se présentaient, nous nous arrangions. Pourtant, plutôt que d'avoir une ou deux salles d'audience vides, nous avons constaté que, par exemple, notre capacité avait augmenté de 20 p. 100.

J'ai un autre exemple de ce que nous avons fait récemment, et cela concerne certains tribunaux du nord de la province. Nous avons organisé des comparutions en parallèle avec l'aide d'avocats des services juridiques. Le problème auquel nous faisons face, c'est que nous passons une grande partie de la journée en ajournement, étant donné que la Couronne parle à ses témoins, et l'avocat de l'aide juridique à son client. Donc, plutôt que de n'avoir qu'un seul procureur et un seul avocat de l'aide juridique dans les salles d'audience du nord, nous y envoyons deux procureurs et deux avocats de l'aide juridique. Pendant qu'il y en a deux qui discutent avec leur client et leurs témoins, les deux autres sont dans la salle d'audience. C'est la même chose. Vous pourriez avoir tendance à réagir en disant que nous dédoublons le travail, mais en fait, nous avons constaté que le temps de comparution devant les tribunaux avait réduit plutôt que d'augmenter.

La sénatrice Batters : Je voulais que cela soit clair dans l'esprit de tous, car c'est une chose dont nous n'avions jamais entendu parler ici avant. Cela concerne en fait les procès qui ont bel et bien lieu, étant donné qu'un si grand nombre de procès sont annulés à la dernière minute, soit parce qu'il y a eu négociation de plaidoyer ou plaidoyer de culpabilité.

J'ai parlé de cette question avec quelques avocats criminalistes de la défense de l'Ontario, et c'était un concept tout à fait nouveau pour eux. De toute évidence, c'est une approche innovatrice qu'a adoptée la Saskatchewan, et je suis heureuse de savoir qu'elle donne de bons résultats.

Ma deuxième question concerne Statistique Canada. Des représentants ont comparu devant notre comité au début de notre étude. Nous avons appris que la Saskatchewan était l'une des très rares provinces — je crois que seuls le Québec et le Manitoba entrent dans cette catégorie — qui transmettent à Statistique Canada les données concernant les cours provinciales seulement, non pas celles qui concernent les cours supérieures. J'ai vu que vous y avez brièvement fait allusion. Je ne sais pas comment vous l'avez formulé exactement, mais voici ce qui est écrit dans votre mémoire :

While Saskatchewan does not have provincial information for Queen's Bench courts on the lengths from first appearance to final decision, due to the complexity of these cases, they generally take longer. Fewer than 10 per cent of cases are heard by Queen's Bench in Saskatchewan.

I wonder if you could explain that, because we had that question when Statistics Canada was in front of us, and they don't know. Why are only the provincial court statistics from Saskatchewan included and not the superior court numbers?

Mr. Fenwick: Unfortunately, the short answer is that we have not been gathering that data in the superior courts, but that's changing. I'm very pleased to say that this fall we are going online with our new court data collection system called the Integrated Justice Management System, replacing a 30-year-old IT system in our provincial courts. We've rolled two thirds of it out now. It combines corrections, policing and the courts. The last third is courts. This fall it goes into provincial court, and we hope the next step will be in the Court of Queen's Bench.

I hope that within a year or two the answer to the question will be that we now have that data, but so far we just have not had the capacity with our IT system to collect it.

Senator Batters: Thank you. I appreciate your help with this important study.

Senator White: Thanks to everyone for being here.

The last few witnesses we've had have talked about where we should be expending energy. My background is policing, and I'm trying to figure out why we have expended energy on some areas.

In Ontario in 2009, we identified through research that 25 per cent of all cases ended in a conditional discharge, absolute discharge or suspended sentence, and yet they averaged nine appearances to get there. It is not dissimilar to Saskatchewan, and I appreciate your comments.

The reality is that we are putting cases in the courts that don't need to be there. We have no proportionality. An impaired driver, a shoplifter or an attempted murderer is hit with the same hammer every time.

Some of our discussions have surrounded this question: Should there be similar offences in provinces that allow the police — like British Columbia does with impaired driving — to decide whether they would go through diversion, police discretion or a ticketing

La Saskatchewan ne dispose pas de renseignements provinciaux pour les Cours du Banc de la Reine sur le temps écoulé entre la première comparution et le jugement final, en raison de la complexité de ces affaires, mais celles-ci prennent généralement plus de temps. La Cour du Banc de la Reine en Saskatchewan entend moins de 10 p. 100 des affaires.

J'aimerais que vous nous expliquiez cela, car nous avons posé la question aux représentants de Statistique Canada, mais ils n'avaient pas de réponse. Pourquoi est-ce que la Saskatchewan ne transmet que les renseignements qui concernent les cours provinciales, non pas ceux des cours supérieures?

M. Fenwick : Malheureusement, c'est tout simplement que nous n'avons pas jusqu'ici recueilli les données des cours supérieures, mais nous commençons à le faire. J'ai le très grand plaisir de vous annoncer que, cet automne, nous allons avoir en ligne un nouveau système de collecte de données sur les tribunaux, qu'on appelle l'Integrated Justice Management System, qui remplace le système de TI utilisé depuis 30 ans par les tribunaux de notre province. Il est déjà fonctionnel aux deux tiers. Il combine des données sur le système correctionnel, les services de police et les tribunaux. Le dernier tiers concerne les tribunaux provinciaux, et nous espérons que la prochaine étape le verra fonctionnel à la Cour du Banc de la Reine.

J'espère que, d'ici un an ou deux, nous pourrions répondre à cette question que oui, nous avons ces données en main, mais jusqu'ici, notre système de TI ne nous donnait tout simplement pas la capacité de les recueillir.

La sénatrice Batters : Merci. J'apprécie l'aide que vous apportez à cette importante étude.

Le sénateur White : Merci à tous d'être ici.

Les quelques derniers témoins que nous avons entendus ont parlé des aspects sur lesquels nous devrions concentrer nos efforts. Je viens du milieu policier, et j'essaie de savoir pourquoi nous avons consacré nos efforts à certains domaines.

En Ontario, en 2009, nous avons mené une recherche qui a révélé que 25 p. 100 des affaires se concluaient par une absolution sous conditions, une absolution inconditionnelle ou une peine d'emprisonnement avec sursis; pourtant, en moyenne, il fallait neuf comparutions pour arriver à cette décision. Ce n'est pas sans ressembler à la situation en Saskatchewan; j'apprécie vos commentaires.

En réalité, nous renvoyons devant les tribunaux des affaires qu'ils n'ont pas à traiter. Nous n'avons plus le sens des proportions. La conduite avec facultés affaiblies, le vol à l'étalage ou la tentative de meurtre sont toutes des questions tranchées par un même juge.

Nos débats ont entre autres porté sur la question suivante : serait-il possible de regrouper dans les provinces certaines infractions pour lesquelles les services de police — comme cela se fait en Colombie-Britannique dans les cas de la conduite avec

scheme? Take for example the laying of a shoplifting charge under provincial statute in Saskatchewan instead of pushing it into the criminal court system and, nine appearances later, ending up with a suspended sentence or conditional discharge?

Speaking of Saskatchewan, have you looked at alternatives to building a bigger system to deal with these cases of which at least 25 per cent shouldn't be in the system in the first place?

Mr. Fenwick: We had not gone a long way down that road yet, although the comments I made previously about pre-charge diversion are exactly about that. Many of those would be cases that might result in an absolute discharge, so that is the first step.

We are looking very closely at what British Columbia has done with impaired driving. We have not yet had discussions about whether we should create an administrative tribunal to deal with minor criminal offences. I would not want to proffer an opinion with respect to the constitutionality of that.

The answer to your question is no, we haven't gone down that road.

Senator White: I have a second question, unless Mr. Waby wants to respond, as well.

Mr. Waby: Senator, I think the principle of ensuring that we only have individuals entering the court system, whether youths or adults, is a sound one. Tools to enable police services to exercise appropriate discretion to keep out the mainstream court system individuals who don't need to be there is only a sensible and prudent course.

With your former experience, I'm sure you will know only too well that the eventual outcome at trial and the sentence that is imposed may be indicative of a variety of factors, and that many of those factors may not always be available or known until the day of trial.

However, the figures you speak to really reinforce the notion that every appearance has to be meaningful. If something can be done in five appearances, it doesn't need to be done in nine.

Senator White: I have a second question around remand. I know it is a concern in Ontario. We have a centre here in Ottawa. Probably two thirds of the people in the facility on Innis Road are there for remand, which means no conditioning, no programming and no assistance in many cases for drug treatment or mental health care.

facultés affaiblies — pourraient décider de ce qu'il convient de recommander, la déjudiciarisation, une peine à la discrétion des services policiers ou une contravention? Prenez par exemple les accusations pour vol à l'étalage en application des lois provinciales de la Saskatchewan, plutôt que de renvoyer l'affaire devant un tribunal pénal pour que, neuf comparutions plus tard, il soit décidé d'accorder une peine d'emprisonnement avec sursis ou une absolution sous conditions.

Au sujet de la Saskatchewan, avez-vous étudié les solutions de rechange à la mise en place d'un système plus imposant pour traiter des affaires, quand vous savez qu'au moins 25 p. 100 d'entre elles ne devraient pas être traitées dans le système, dès le départ?

M. Fenwick : Nous ne les avons pas encore étudiés de très près, non, mais les commentaires que j'ai formulés plus tôt au sujet de la déjudiciarisation avant la mise en accusation portaient exactement sur cet aspect. Dans un très grand nombre de cas, il s'agit d'affaires qui pourraient aboutir à une absolution inconditionnelle; il s'agirait donc d'un premier pas.

Nous suivons de très près ce que la Colombie-Britannique a fait dans le dossier de la conduite avec facultés affaiblies. Nous n'avons pas encore discuté de la question de savoir s'il conviendrait de créer un tribunal administratif qui s'occuperait des infractions criminelles mineures. Je ne voudrais pas donner un avis touchant la constitutionnalité de cette proposition.

Pour répondre à votre question, non, nous n'avons pas étudié cela.

Le sénateur White : J'ai une deuxième question, sauf si M. Waby veut lui aussi répondre.

M. Waby : Sénateur, je crois que le principe qui veut que nous nous assurions que seuls des particuliers fassent affaire avec le système des tribunaux, qu'il s'agisse de jeunes ou d'adultes, est un bon principe. Des outils qui permettraient aux services de police d'exercer un pouvoir discrétionnaire approprié de façon à tenir à l'écart du système ordinaire des tribunaux les personnes qui n'ont pas à y être constituent une solution judiciaire et prudente.

Étant donné votre expérience, je suis certain que vous ne savez que trop bien que l'issue possible d'un procès et la peine qui sera imposée tiennent à toutes sortes de facteurs, et que bon nombre de ces facteurs ne sont pas toujours accessibles ou connus avant le jour du procès.

Toutefois, les chiffres que vous avez donnés font vraiment valoir le fait que les comparutions devraient toujours avoir un sens. Si on peut obtenir un résultat après cinq comparutions, il est inutile qu'il y en ait neuf.

Le sénateur White : J'ai une seconde question touchant la détention provisoire. Je sais que c'est un problème en Ontario. Nous avons un centre de détention provisoire ici, à Ottawa. Il est probable que les deux tiers des personnes incarcérées dans l'établissement du chemin Innis se trouvent en détention provisoire, ce qui signifie qu'ils n'ont aucune condition à

I understand Nova Scotia this week approved an electronic monitoring system that will be used for remand, so there will be a middle ground between no remand and remand where people could actually have electronic monitoring.

Has either of your provinces looked at the electronic monitoring of people as an interim step to being held without bail?

Mr. Fenwick: That's part of the discussion, I think, with the work that we're doing on remand. To me, that's an absolutely perfect example of how we could better respond to short-term remands.

If my colleague, the Deputy Minister of Justice on the corrections and policing side, Dale McPhee, were here, he would quote the numbers more accurately than I can. I think our remand numbers are lower than Ontario's. I think Ontario is two thirds and we're about half.

Of more concern is that more than half of our remands are 13 days or less, and about half of those are six days or less. So the question is: If you're safe to be released on average three or four days after you were arrested, what has changed from day one? I think that's a perfect example of where electronic monitoring might be a very good answer.

With a few mechanisms like that, it would appear that we could reduce our remand numbers significantly, perhaps by 25 per cent. That's absolutely worth looking at.

Are we talking about it? Yes, we are. That's part of the partnership we're working on right now with Ontario. We're working on those kinds of solutions.

Mr. Waby: Specifically, senator, I have a meeting in about two weeks' time on this issue. It was recently raised as something to be explored. We're very interested in exploring the potential for it. I don't think its potential is lost on anybody in this committee.

Your question from a "meeting schedule" perspective for me is timely because it was raised last week for the first time. I have a first meeting next week to see where it might lead.

respecter, ni aucun programme à suivre et qu'ils n'ont pas non plus droit à une aide puisque, dans bien des cas, ils ont un problème de toxicomanie ou de santé mentale.

J'ai appris que la Nouvelle-Écosse avait approuvé, cette semaine, un système de contrôle électronique pour la détention provisoire, ce qui constitue donc une solution de compromis entre la détention provisoire et le contrôle électronique proprement dit.

Est-ce que l'une des provinces que vous représentez a envisagé d'adopter le contrôle électronique comme mesure de compromis pour les gens qui ne peuvent pas être libérés sous caution?

M. Fenwick : Il en a été question, je crois, dans nos discussions sur notre projet relatif à la détention provisoire. À mon avis, c'est un exemple absolument parfait d'une solution qui nous permettrait de mieux prendre en charge les cas de détention provisoire de courte durée.

Si mon collègue Dale McPhee, sous-ministre de la Justice responsable des services correctionnels et des services policiers, était présent, il pourrait vous donner des chiffres beaucoup plus exacts que je ne le puis. Je crois que le nombre des cas de détention provisoire est moins élevé qu'en Ontario. Je crois qu'en Ontario, cela représente les deux tiers et, de notre côté, environ la moitié.

Ce qui me préoccupe davantage, c'est le fait que, dans plus de la moitié des cas, la détention provisoire dure au plus 13 jours et que, pour la moitié, elle dure six jours ou moins. Ma question est donc la suivante : s'il est possible de libérer une personne en toute sécurité trois ou quatre jours en moyenne après son arrestation, que s'est-il passé pendant ce temps? Je crois que c'est un très bon exemple des cas où le contrôle électronique est une solution appropriée.

À l'aide de quelques dispositifs comme celui-là, il semble que nous pourrions réduire de manière importante le nombre des cas de détention provisoire, peut-être environ 25 p. 100. Cela vaut vraiment la peine d'étudier la question.

Est-ce que nous en parlons? Oui, nous en parlons. Cela fait partie du partenariat auquel nous travaillons, à l'heure actuelle, avec l'Ontario. Nous travaillons pour trouver des solutions de ce genre.

M. Waby : En particulier, sénateur, je dois participer dans environ deux semaines à une réunion sur cette question même. On a récemment présenté cela comme un aspect à explorer. Nous aimerions beaucoup explorer son potentiel. Je crois que tous les membres du comité ont vu son potentiel.

Votre question arrive à point, si on parle des « horaires de réunion », puisque cette question a été soulevée la semaine dernière pour la première fois. J'ai une première rencontre à ce sujet la semaine prochaine, et nous verrons où cela pourrait nous mener.

As Mr. Fenwick says, we're also working on a variety of other initiatives, including with our colleagues in Saskatchewan on the joint remand initiative, which I'm confident will lead to benefits as well.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you, Mr. Waby and Ms. Falkowski. I apologize for being late. I had to leave the room earlier.

I would like to steer you in another direction and consider the system in a more upstream manner. There is much more focus on operating in a downstream manner. The justice system is sort of like a dog chasing its own tail. Resources are added, delays increase, and so on.

I compared the recidivism rate by region and court delays. One table contains court delays, and the other contains recidivism rates. The two correspond. When we look at the recidivism rate in a province like Quebec, where the rate is 50 per cent, we see that delays are longest there. But when we look at other provinces with a lower rate of recidivism, court delays are shorter.

I feel that we are operating like a car dealership. We put more money into repairing vehicles than into selling them. We are constantly working downstream, rather than upstream. For example, the average number of provincial prison stays per person is eight. Is there no link between recidivism and the clogging up of our courts?

Moreover, is there no link between our rehabilitation programs' non-performance and court delays? If we managed to reduce the recidivism rate by 50 per cent, would court delays become shorter, as accused persons would no longer be going through the system's revolving doors?

[English]

Mr. Waby: Senator, I think any sane and sober person would endorse the notion that prevention is better than a cure. I would think it's got to be acknowledged that it is much better to use all the resources at our disposal to prevent any individual entering into the criminal justice system for a first or subsequent occasion. Any work that was productively able to be done on preventing those who have previously offended from reoffending and re-entering the system I would heartily endorse and could only be a good thing.

[Translation]

Senator Boisvenu: Should we not give thought to both the clogging up of our courts and the performance of our system in terms of reintegrating offenders into society?

Comme l'a dit M. Fenwick, nous nous occupons aussi de toutes sortes d'autres initiatives, y compris de concert avec nos collègues de la Saskatchewan, sur l'initiative commune de détention provisoire, et je suis convaincu que cette initiative, elle aussi, sera profitable.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je vous remercie, monsieur Waby et madame Falkowski. Je m'excuse de mon retard. J'ai dû quitter la salle tantôt.

J'aimerais vous amener sur une autre piste de réflexion et examiner le système plus en amont. On fonctionne beaucoup plus en aval. Le système de justice est un peu comme un chien qui court après sa queue. On ajoute des ressources, puis les retards augmentent, et ainsi de suite.

J'ai fait une comparaison entre le taux de récidive par région et les délais des tribunaux. Dans ce tableau-ci, ce sont les délais des tribunaux, et là, ce sont les taux de récidive. Les deux se correspondent. Lorsqu'on examine le taux de récidive dans une province comme le Québec, qui est de 50 p. 100, on remarque que c'est là où les délais sont les plus longs. Or, lorsqu'on regarde d'autres provinces où le taux de récidive est plus bas, les délais des tribunaux sont les plus courts.

J'ai l'impression que nous travaillons comme un concessionnaire automobile. Nous mettons plus d'argent à réparer les véhicules qu'à les vendre. Nous travaillons constamment en aval plutôt qu'en amont. À titre d'exemple, au Québec, le nombre moyen de séjours par personne dans une prison provinciale est de huit séjours. N'y a-t-il pas de lien entre la récidive et l'engorgement de nos tribunaux?

De plus, n'y a-t-il pas de lien entre la non-performance de nos programmes de réhabilitation et les délais des tribunaux? Si nous réussissions à réduire le taux de récidive de 50 p. 100, les délais des tribunaux seraient-ils plus courts, puisque les accusés ne seraient plus des portes tournantes dans le système?

[Traduction]

M. Waby : Sénateur, je pense que toute personne saine d'esprit ayant toutes ses facultés serait d'accord avec la notion selon laquelle il vaut mieux prévenir que guérir. Selon moi, il faut reconnaître qu'il vaut bien mieux utiliser toutes les ressources à notre disposition pour empêcher une personne d'entrer dans le système de justice pénale ou d'y retourner. J'appuierais de tout cœur tout travail qui puisse être effectué de façon productive afin d'empêcher les personnes qui ont déjà commis une infraction de récidiver et de retourner dans le système, et cela ne pourrait être qu'une bonne chose.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : N'y aurait-il pas lieu de mener une réflexion à la fois sur l'engorgement de nos tribunaux et sur la performance de notre système lorsqu'il s'agit de réintégrer des délinquants dans la société?

The recidivism rate among young people aged 18 to 30 is 70 per cent. Their comings and goings are sustaining the system. Victims are the ones suffering. They did not choose to get involved in the criminal system, but criminals did. So if we are carrying out a study only on resources or computer systems, without giving upstream consideration to the performance of our prison systems, don't you think that we will be back where we started in 10 years' time?

[English]

Mr. Waby: I think we have to critically examine all the services we provide. I know from the Ontario perspective that two new correctional facilities have opened comparatively recently, Toronto South Detention Centre and the South West Detention Centre in Windsor. The correctional model upon which they are based places a premium upon programming, education and training. It is specifically tailored for the remand population so that where some offenders may need and require benefits of longer-term programming through a probation order or through a prison sentence, the remand programming at these two facilities is designed to be tailored more to the needs of a short-term remand inmate.

I think one of the reasons that we are so concerned in Ontario to make sure that only those who need to physically appear in a courtroom actually do that is that aside from the financial benefits and logistical, staffing and scheduling benefits, there are perceived, I think legitimately, to be very human benefits to an individual not being removed from programming that may benefit them and prevent them from entering precisely the path you articulated.

There is an increasing recognition across the justice sector of the importance of what you have articulated. I know there is a lot of interest in the new correctional structure that has been put in place with the benefits it's hoped will stem from that. But I think any study and research into that could only be welcome.

The Chair: I was listening to the questions about technology raised by Senator Joyal. I guess I'm somewhat of a pessimist. I remember talking about this issue 25 years ago when I was a member of the Government of Ontario. There was a program called Integrated Justice that we spent millions of dollars on, and it hit a wall somewhere.

I raise my eyebrows a little, Mr. Waby, when you say the first time electronic monitoring was raised with your ministry was a couple of weeks ago. I know we were talking about this 12 or 13 years ago in the Solicitor General ministry.

Le taux de récidive chez les jeunes de 18 à 30 ans est de 70 p. 100. Ils nourrissent le système en allant et en revenant. Ce sont les victimes qui en souffrent. Elles n'ont pas choisi d'entrer dans le système pénal. Les criminels, eux, l'ont choisi. Donc, si nous menons une étude uniquement sur les ressources ou les systèmes informatiques, sans examiner en amont la performance de nos systèmes carcéraux, dans 10 ans, ne croyez-vous pas que nous nous retrouverons à la case départ?

[Traduction]

M. Waby : Je pense que nous devons procéder à un examen critique de tous les services que nous fournissons. Du point de vue de l'Ontario, je sais que deux nouvelles installations correctionnelles ont été inaugurées assez récemment. Il s'agit du Centre de détention du Sud de Toronto et du Centre de détention du Sud-Ouest, à Windsor. Le modèle correctionnel sur lequel ces centres sont fondés accorde la priorité aux programmes, à l'éducation et à la formation. Il est particulièrement adapté à la population en détention provisoire — alors que certains délinquants pourraient avoir besoin de participer à un programme à long terme exigé par une ordonnance de probation ou par une peine d'emprisonnement, le programme de détention provisoire offert dans ces deux installations est conçu pour être mieux adapté aux besoins d'un détenu en détention provisoire à court terme.

Selon moi, l'une des raisons pour lesquelles nous nous soucions tellement, en Ontario, de nous assurer que seules les personnes qui doivent se présenter physiquement dans une salle d'audience le font, c'est que, outre les avantages financiers et les avantages liés à la logistique, à la dotation et aux horaires, nous avons la perception — légitime, selon moi — des avantages très humains liés au fait qu'une personne ne soit pas retirée d'un programme qui pourrait être avantageux pour elle et l'empêcher d'emprunter précisément la voie que vous avez évoquée.

Dans l'ensemble du secteur de la justice, on reconnaît de plus en plus l'importance du phénomène que vous avez décrit. Je sais que la nouvelle structure correctionnelle qui a été mise en place suscite beaucoup d'intérêt, de même que les avantages qui, nous l'espérons, en découleront. Toutefois, je pense que toute étude et recherche sur cette question ne pourrait être que la bienvenue.

Le président : J'ai écouté les questions posées par le sénateur Joyal au sujet de la technologie. Je suppose que je suis un peu pessimiste. Je me souviens d'avoir abordé cette question il y a 25 ans lorsque j'étais député à l'Assemblée législative de l'Ontario. Nous avons investi des millions de dollars dans un programme appelé « Projet d'intégration du système judiciaire », mais il a frappé un mur à un moment donné.

Je sourcille un peu, monsieur Waby, lorsque vous dites que la question de la surveillance électronique a été soulevée pour la première fois auprès de votre ministère il y a deux ou trois semaines. Je sais que nous en parlions il y a 12 ou 13 ans au ministère du Solliciteur général.

I think Mr. Fenwick wanted to have some input on the technology issue when I cut him off earlier.

Mr. Fenwick: That's fine. Go ahead.

The Chair: Mr. Waby, responding to Senator Baker citing those examples with section 11(b) rulings, do you have a case-specific analysis when an 11(b) ruling is made? You said you weren't familiar with the specifics.

Mr. Waby: I'm not familiar with the particular cases cited by Senator Baker, the judgments and what underpinned the judgments. I take it from Senator Baker's eloquent use of them that they resulted in cases being dismissed for unreasonable delay.

That being the case, I don't think I could do better than to restate the comments I made previously about the concerns the ministry has of any case.

The Chair: Do you undertake an analysis of why that section 11(b) ruling was brought down?

Mr. Waby: My understanding is that the ministry does some collection of decisions as it relates to section 11(b), not least of all because they're such a source of concern. I believe there is a reporting requirement in place for Crown attorneys that they have to notify their managers in the event that there is a case they have had that was dismissed for 11(b).

The Chair: Is there any way that you can share that information?

Mr. Waby: I would certainly be happy to look into that, Mr. Chair. I'm confident that it is data that we have. I don't have any with me today, but I know this is ongoing work on the part of the committee and I'm happy to take that request back to the ministry.

The Chair: We had representatives from the Canadian Bar Association here last week, specifically Mr. Ian Carter who made a proposal. He said it would be a game changer. He's talking about nothing of consequence happening in a court where a decision has to be made. He suggests it's all done outside the court, even though we have folks showing up not ready to proceed and asking for another adjournment.

He cited an Ottawa courtroom that is used five days a week for routine appearances and, to quote him, "nothing of consequence happens." He was suggesting that we look at moving to a system closer to the civil system. He suggested the appearances that are occurring for the most part in Ottawa are completely unnecessary. He also said this is an area that can be fixed in the federal jurisdiction by minor changes to the Criminal Code. Unfortunately, he didn't tell us what they were, but I'd like to hear if either of you have a reaction to that recommendation.

Je pense que M. Fenwick voulait formuler certains commentaires sur la question de la technologie lorsque je l'ai interrompu, plus tôt.

M. Fenwick : Ça va. Allez-y.

Le président : Monsieur Waby, pour répondre au sénateur Baker qui citait des exemples de décisions rendues au titre de l'alinéa 11b), avez-vous une analyse portant sur un cas précis où une décision a été rendue au titre de l'alinéa 11b)? Vous avez dit que vous ne connaissiez pas les détails.

M. Waby : Je ne connais ni les cas particuliers mentionnés par le sénateur Baker, ni les jugements et ce qui les sous-tendait. Compte tenu de la façon éloquente dont il les a utilisées, je présume que ces affaires ont fini par être rejetées pour retard déraisonnable.

Puisque c'est le cas, je ne pense pas que je pourrais faire mieux que répéter les commentaires que j'ai formulés précédemment au sujet des préoccupations du ministère à l'égard de toute affaire.

Le président : Procédez-vous à une analyse des raisons pour lesquelles cette décision au titre de l'alinéa 11b) a été rendue?

M. Waby : Je crois comprendre que le ministère recueille en quelque sorte les décisions qui sont liées à l'alinéa 11b), surtout parce qu'elles sont une grande source de préoccupation. Je crois que les procureurs de la Couronne doivent respecter une exigence redditionnelle selon laquelle ils doivent aviser leurs gestionnaires dans les cas où ils ont plaidé une cause qui a été rejetée au titre de l'alinéa 11b).

Le président : Y a-t-il un moyen pour vous de communiquer cette information?

M. Waby : Je serais certainement heureux d'étudier cette possibilité, monsieur le président. Je suis convaincu que nous possédons ces données. Je n'en ai apporté aucune aujourd'hui, mais je sais qu'il s'agit d'un travail continu de la part du comité, et je serai heureux de faire part de cette demande au ministère.

Le président : Nous avons accueilli des représentants de l'Association du Barreau canadien la semaine dernière, plus précisément M. Ian Carter, qui a formulé une proposition. Il a affirmé qu'elle changerait la donne. Selon lui, aucune mesure portant à conséquence ne ressort d'un tribunal où une décision doit être rendue. Il laisse entendre que tout se passe à l'extérieur des tribunaux, même s'il y a des gens qui se présentent sans être prêts et qui demandent un autre ajournement.

Il a mentionné une salle d'audience à Ottawa qui est utilisée cinq jours par semaine pour des comparutions courantes et — je le cite — « il ne se passe rien qui porte à conséquence ». Il proposait que nous envisagions de passer à un système qui se rapproche du système civil. Il a laissé entendre que la plupart des comparutions qui ont lieu à Ottawa sont complètement inutiles. Il a ajouté que cet aspect pouvait être corrigé par le gouvernement fédéral s'il apportait des modifications mineures au Code

Mr. Fenwick: I'd love to weigh in on that.

I don't know what the specific changes to the code would be either, but I think it is certainly something that merits consideration, not just for the efficiency of the courts. Some of the saddest letters that I read that come across my desk are from family members of victims. I can think of two still on my desk now — one complaining about 18 court appearances and one complaining about 22 before something ended up being resolved. In both of those cases, the accused ended up pleading guilty.

I think if we had a mechanism such as you're describing or as Mr. Carter was describing, where routine matters could be dealt with without a court appearance, video or otherwise, one of the things that would lend us to is an electronic docket so that family members or victims could actually log in and say, "Gee, I don't have to go to court today because this matter is just going to be adjourned."

So I think there is benefit that we should not overlook for families and victims, as well as for the court system. I absolutely think that is something that merits further examination.

This might be my comment in response to your invitation before. It has been suggested to me — I don't necessarily endorse this — that the best thing we can do with respect to introducing IT in the court system is to bring in a high school class and have them look at it, the young people who deal with technology every day. Have them sit down and watch for two or three days and tell us how we could use technology. We might get some very good answers.

We can be accused of many things as lawyers and as the justice system, but being too hasty in accepting change is not one of the criticisms of which we are guilty.

The Chair: We have roughly 15 minutes for a second round, and we have other business to deal with this evening as well.

Senator Baker: I will try to be brief.

Mr. Fenwick, you made a suggestion to us that the system of disclosure could be hurried along, that things are just held up, and that proactive disclosure would assist matters. What I was thinking about when you said this was in your typical criminal case, a defence attorney applies to unseal warrants, sworn Informations to Obtain. A court never turns you down if you

criminel. Malheureusement, il ne nous a pas dit de quelles modifications il s'agissait, mais j'aimerais savoir si l'un d'entre vous veut réagir à cette recommandation.

M. Fenwick : Je serais ravi d'intervenir à ce sujet.

Je ne sais pas non plus précisément quelles modifications seraient apportées au code, mais je pense qu'il s'agit certainement d'une proposition qui mérite d'être prise en considération, pas seulement pour l'efficacité des tribunaux. Parmi les lettres que je reçois sur mon bureau, certaines des plus tristes provenaient de membres de la famille de victimes. J'en ai deux qui me viennent à l'esprit et qui sont encore sur mon bureau — une plainte au sujet de 18 comparutions devant les tribunaux, et une plainte au sujet de 22, avant que quelque chose finisse par être réglé. Dans les deux cas, l'accusé a fini par plaider coupable.

Je pense que si nous disposions d'un mécanisme comme celui que vous décrivez ou celui que M. Carter a décrit, où les affaires courantes pourraient être réglées sans comparution devant un tribunal — par vidéo ou par un autre moyen —, l'une des choses qui nous seraient utiles serait un dossier électronique qui permettrait aux membres de la famille ou aux victimes d'ouvrir une session et de dire : « Eh bien, je n'ai pas à me présenter devant le tribunal aujourd'hui, parce que cette affaire va tout simplement être ajournée. »

Alors je pense que ce mécanisme présenterait des avantages que nous ne devrions pas perdre de vue pour les familles et les victimes, de même que pour le système judiciaire. Je suis tout à fait d'avis que cette proposition mérite un examen approfondi.

Voilà qui pourrait être mon commentaire en réponse à l'invitation que vous m'avez lancée auparavant. On m'a laissé entendre — je n'appuie pas nécessairement cette hypothèse — que le mieux que nous puissions faire en ce qui a trait à l'intégration de la TI dans le système judiciaire, c'est faire venir une classe d'une école secondaire et demander aux élèves d'examiner le système, les jeunes qui ont affaire avec la technologie tous les jours. On leur demanderait de s'asseoir et d'observer pendant deux ou trois jours, puis de nous dire comment nous pourrions utiliser la technologie. Nous pourrions obtenir de très bonnes réponses.

En tant qu'avocats et en tant que système judiciaire, nous pouvons être accusés de nombreuses choses, mais le fait d'accepter le changement de façon trop hâtive ne fait pas partie des critiques dont nous sommes coupables.

Le président : Nous disposons d'environ 15 minutes pour une deuxième série de questions, et nous avons d'autres affaires à aborder ce soir.

Le sénateur Baker : J'essaierai d'être bref.

Monsieur Fenwick, vous nous avez laissé entendre que le système de divulgation pourrait être accéléré, que les renseignements sont tout simplement retenus et que la divulgation proactive aiderait les choses. Quand vous avez dit cela, j'ai pensé à l'affaire pénale typique, un avocat de la défense qui présente une demande afin de rendre publics des mandats, des

want the sworn information to obtain on a wiretap, for example, or any other matter relevant to the trial; yet, the provision in the code is that you must make an application to the court and there is adjudication by the court. It's always done. You're saying, why not do that in advance, black line it, vet it and have it ready to give to the defence.

That would be very helpful, Mr. Fenwick. It's an excellent suggestion. We would have to amend one section of the Criminal Code.

What about pretrial matters, even bail matters, as you have mentioned, that don't go to the innocence or guilt of the accused but can be settled by somebody who is not seized with the case, not by the trial judge?

In the Criminal Code, a justice is defined as a justice of the peace or a provincial court judge. So a justice of the peace, a justice, is empowered to do a lot of things under the Criminal Code. Most provinces are not permitted to do so. They can't issue warrants out East, but I understand there is a system in Ontario whereby a justice of the peace can issue a warrant.

The Federal Court system has a procedure called prothonotaries, as they're called, who take the place of judges in all pretrial matters. Disclosure applications and so on can be argued without tying up a judge. These are experienced attorneys, barristers.

Do you have any thoughts on that as to freeing our courts and judges? Would it eliminate a system of conflict, say, in judges doing pretrial arguments versus actually doing the trial? What would you think if we suggested a system whereby to free our judges we would have a system similar to the Federal Court of prothonotaries to deal with pretrial matters?

Mr. Fenwick: My answer to that would be very quick and off the cuff because it's not something with which I am very familiar. I can't think of strong objections to it.

I would add one piece, though. I would go further than saying that this is a pretrial management conference. On the civil side in Saskatchewan, one of the things we're encouraging is greater use of the rules of court on the civil side that provide for a post-pleadings conference as opposed to a pretrial conference.

My suggestion is this: Should we look at something similar in the criminal matters? Whether it happens to be a judge or another official, let's not wait until it's pretrial but do it post-pleadings and get as much resolved as we can at the earliest possible stage. I think they're related.

dénonciations en vue de l'obtention faites sous serment. Les tribunaux ne refusent jamais les demandes d'avocats qui veulent des dénonciations sous serment en vue de l'obtention sur un dispositif d'écoute, par exemple, ou toute autre affaire pertinente par rapport au procès; pourtant, la disposition du code prévoit qu'on doit présenter une demande au tribunal, qui doit rendre une décision. C'est toujours fait. Vous dites : « Pourquoi ne pas présenter cette demande à l'avance, l'étayer, l'étudier en détail et faire en sorte qu'elle soit prête à remettre à la défense? »

Ça serait très utile, monsieur Fenwick. Il s'agit d'une excellente suggestion. Nous aurions un article du Code criminel à modifier.

Qu'en est-il des affaires préalables au procès, même des affaires de caution que vous avez mentionnées, qui n'ont pas trait à l'innocence ou à la culpabilité de l'accusé, mais qui peuvent être réglées par une personne qui n'est pas saisie de l'affaire, pas par le juge du procès?

Selon le Code criminel, le terme « juge de paix » désigne un juge de paix ou un juge de la cour provinciale. Ainsi, un juge de paix est habilité à faire beaucoup de choses sous le régime du Code criminel. La plupart des provinces n'ont pas la permission de le faire. Elles ne peuvent pas délivrer de mandat dans l'Est, mais je crois savoir qu'il existe en Ontario un système permettant à un juge de paix d'en délivrer un.

Le système judiciaire fédéral a une procédure relative à ce qu'on appelle des protonotaires, qui remplacent les juges dans les affaires préalables au procès. Les demandes de divulgation, et ainsi de suite, peuvent être plaidées sans l'intervention d'un juge. Ce sont des avocats expérimentés.

Quelles sont vos réflexions à ce sujet, en ce qui concerne le fait de libérer nos tribunaux et nos juges? Cela permettrait-il d'éliminer un système de conflit, disons, du fait que des juges instruisent des affaires préalables au procès au lieu du procès? Que diriez-vous si nous propositions un système permettant de libérer nos juges qui serait semblable à celui des protonotaires de la Cour fédérale pour trancher les affaires préalables aux procès?

M. Fenwick : Ma réponse à cette question sera très rapide et concise, car je ne m'y connais pas beaucoup dans ce domaine. Je n'arrive pas à trouver d'objections solides à cette proposition.

J'ajouterais toutefois un élément. J'irais plus loin que le fait de dire qu'il s'agit d'une conférence de gestion avant le procès. Du côté civil, en Saskatchewan, l'une des choses que nous encourageons, c'est une plus grande utilisation des règles de procédure qui permettent la tenue de conférences postérieures aux plaidoiries plutôt qu'une conférence préalable au procès.

Voici ma suggestion : devrions-nous étudier un système semblable dans le cas des affaires pénales? Qu'il s'agisse d'un juge ou d'un autre responsable, n'attendons pas que ce soit préalable au procès : tenons plutôt les conférences après les plaidoiries pour en régler le plus que nous pouvons à l'étape la plus précoce possible. Je pense qu'il y a un lien entre ces systèmes.

Mr. Waby: Senator, I would say, as succinctly as I can, in terms of Ontario, we want to make sure, as I'm sure do all the provinces, that the work that judicial officers do is meaningful and that they aren't doing work they don't need to do. That returns to the themes we discussed in part about making sure we don't have unnecessary appearances in the courtroom and unnecessary appearances, period.

I think for all the benefits we see in Ontario for justices of the peace being able to engage in a fairly wide variety of pretrial, non-guilt determining processes, that in many respects works quite well for us.

Again, off the cuff because I'm not familiar with the system you've mentioned, I have a reservation, a small voice in the back of my head, that puts up a flag for me simply because I think there are a number of appearances that benefit from judicial intervention because it is judicial intervention. The presence of a judge involving himself or herself in a particular decision can fix individuals' minds more than might be the case in administrative appearances.

Senator White: I want to speak quickly to the police perspective here because often we have a discussion around the police bringing these cases to the courts. I spoke to chiefs today, in fact. The truth is the vast majority of police in this country would take on the responsibility of diverting pre-charge diversion, in particular, much more than post-charge diversion in order to put the right people in the courts, and I think the system allows it to.

I think the fear is that the police are going to push back. I saw senior police leaders at justice reform meetings in 2009, 2010 and 2011 in this country all say the same thing: Let us have the power to try to find a system that puts the right people in the courts, and I think you will get their support.

We heard last week where somebody said the solution was more judges, more Crowns, more defence and more courts, and I can tell you right now that is absolutely not the solution to deal with this issue. In fact, it couldn't be more wrong, from my perspective, to build more of a system to put the wrong people in court for nine appearances at a time. Do you agree?

Mr. Waby: The short answer, senator, would be yes, putting more people into the system who don't need to be in the system is not desirable from anybody's perspective.

M. Waby : Sénateur, je dirais — je serai le plus bref possible — que, du point de vue de l'Ontario, nous voulons nous assurer — comme toutes les provinces, j'en suis sûr — que le travail que font les fonctionnaires judiciaires est important et qu'ils n'accomplissent pas de tâches inutiles. Cela revient aux thèmes que nous avons abordés en partie : nous assurer que les gens ne comparaissent pas inutilement dans les salles d'audience et qu'il n'y a pas de comparutions inutiles, un point c'est tout.

Je pense que, compte tenu de tous les avantages que nous observons, en Ontario, relativement au fait que les juges de paix peuvent participer à un éventail assez vaste de processus préalables au procès, qui ne visent pas à déterminer la culpabilité, cela fonctionne très bien pour nous à de nombreux égards.

Encore une fois, je n'irai pas dans les détails parce que je ne connais pas bien le système que vous avez mentionné, mais j'ai des réserves, une petite voix dans ma tête qui m'envoie un avertissement simplement parce que je pense qu'un certain nombre de comparutions profitent de l'intervention judiciaire, puisqu'il s'agit d'une intervention judiciaire. La présence d'un juge et le fait qu'il rende une décision particulière peut apaiser l'esprit des gens plus que ce pourrait être le cas s'il s'agissait d'une comparution administrative.

Le sénateur White : Je veux aborder brièvement le point de vue de la police, car nous tenons souvent des discussions au sujet des policiers qui portent ces affaires devant les tribunaux. De fait, j'ai parlé à des chefs, aujourd'hui. La vérité, c'est que la grande majorité des policiers du pays assumeraient la responsabilité de détourner la déjudiciarisation avant la mise en accusation, en particulier, bien plus que la déjudiciarisation après la mise en accusation afin d'envoyer les bonnes personnes devant les tribunaux, et je pense que le système le permet.

Je pense que la crainte est liée à la possibilité que la police oppose une résistance. Lors des rencontres pour la réforme de la justice tenues au pays en 2009, en 2010 et en 2011, j'ai vu les hauts dirigeants de la police, et ils ont tous dit la même chose : « Accordez-nous le pouvoir de tenter de trouver un système qui envoie les bonnes personnes devant les tribunaux, et je pense que vous obtiendrez leur appui. »

La semaine dernière, nous avons entendu une personne dire que la solution consistait à augmenter le nombre de juges, de procureurs de la Couronne, d'avocats de la défense et de tribunaux, et je peux vous dire d'emblée qu'il ne s'agit absolument pas de la solution qui permettra de régler ce problème. De fait, rien ne pourrait être pire, de mon point de vue, que de renforcer un système qui envoie les mauvaises personnes devant les tribunaux pour neuf comparutions à la fois. Êtes-vous d'accord?

M. Waby : La réponse courte, sénateur, serait « oui », qu'il n'est pas souhaitable du point de vue de quiconque de faire entrer dans le système plus de gens qui n'ont pas besoin d'y être.

Senator Joyal: Mr. Waby, considering your background, having trained in the mother country, as we used to say in another century, is there anything we could learn from best practices in your experience of criminal law in another country?

Mr. Waby: I know that we do spend quite some time examining other jurisdictions to see how we can learn from them. I think there is a difference between respecting the cultures and the legal systems in place in a particular jurisdiction that may be unique to that particular jurisdiction, and taking from that what is a good idea and is transferable.

Electronic tagging, which has been referred to, in terms of facilitating a bail release may be new to me in my current role. And to the Chair's comment earlier, I'm sure it's not new to him nor the Ministry of the Attorney General, but that is of interest and is a fairly well-established practice in the United Kingdom.

The Charter brings a dimension in Canada that renders some potentially very sound ideas difficult to implement. Quite often what seems to be a good idea on paper in another jurisdiction just may not necessarily be capable of being implemented. The challenge then becomes to make sure we can try to take the best of other systems and implement them on our own. In the same way we can teach other jurisdictions, we recognize that we're capable of learning from them as well.

Senator Joyal: Thank you.

Senator McIntyre: When the federal government amends the Criminal Code or enacts new legislation on criminal matters, it normally prepares manuals or tools that are distributed to the provinces. How useful are those tools and manuals? Are there other resources or forms of support from the federal government that are helpful to the provinces?

Mr. Fenwick: Yes, they are useful and are not prepared in isolation. Most of them are prepared as a result of collaboration between senior officials of the provinces and the territories with the federal government. There is some give and take and advice given by the provinces in terms of what would be useful. "Yes" is the answer to that question.

Are there other resources? There are other types of information that are disseminated largely from the joint work at the officials' level that are helpful as well. Certainly, the strategic planning arms of most of our governments who work at the officials' level can then provide papers to our prosecutions division, for example, as a result of those conversations, and that's helpful as well.

Le sénateur Joyal : Monsieur Waby, compte tenu de vos antécédents et du fait que vous avez reçu une formation dans la mère patrie, comme nous disions à un autre siècle, y a-t-il des leçons que nous pourrions tirer des pratiques exemplaires liées à votre expérience du droit pénal dans un autre pays?

M. Waby : Je sais que nous passons pas mal de temps à examiner d'autres administrations pour voir quelles leçons nous pouvons en tirer. Je pense qu'il y a une distinction à faire entre le respect des cultures et des systèmes judiciaires en place dans une administration particulière qui pourrait être unique à cette administration et le fait d'en tirer les bonnes idées et ce qui est transférable.

La traçabilité électronique, qui a été mentionnée, pour ce qui est de faciliter une libération sous caution, pourrait être quelque chose de nouveau pour moi, dans mon rôle actuel. Et en ce qui concerne le commentaire formulé plus tôt par le président, je suis certain que ça n'est pas nouveau pour lui ni pour le ministre du Procureur général, mais c'est intéressant et il s'agit d'une pratique assez bien établie au Royaume-Uni.

Au Canada, la Charte apporte une dimension qui rend difficiles à mettre en œuvre certaines idées qui pourraient être très saines. Très souvent, ce qui semble être une bonne idée sur papier dans une autre administration pourrait tout simplement être impossible à mettre en œuvre. Ensuite, le défi consiste à nous assurer que nous pouvons tirer le meilleur parti des autres systèmes et mettre ces idées en œuvre à notre façon. Tout comme nous pouvons enseigner aux autres administrations, nous reconnaissons que nous sommes capables d'en tirer des leçons également.

Le sénateur Joyal : Merci.

Le sénateur McIntyre : Lorsque le gouvernement fédéral modifie le Code criminel ou adopte une nouvelle loi sur des affaires pénales, il prépare habituellement des manuels ou des outils qui sont distribués aux provinces. Dans quelle mesure ces outils et manuels sont-ils utiles? Existe-t-il d'autres ressources ou formes de soutien du gouvernement fédéral qui sont utiles pour les provinces?

M. Fenwick : Oui, ils sont utiles, et ils ne sont pas préparés en vase clos. La plupart d'entre eux sont préparés à la suite d'une collaboration entre les hauts responsables des provinces et des territoires et le gouvernement fédéral. Certains échanges ont lieu, et les provinces donnent des conseils relativement à ce qui serait utile. « Oui » est la réponse à cette question.

Existe-t-il d'autres ressources? D'autres types d'informations, qui découlent en grande partie du travail effectué conjointement à l'échelon des responsables, sont aussi utiles. Certes, les organes de planification stratégique de la plupart de nos gouvernements qui travaillent à l'échelon des responsables peuvent ensuite fournir des documents à notre section des poursuites, par exemple à la suite de ces conversations, et c'est également utile.

The Chair: I think that wraps it up. I want to thank all of you for giving us your time, but more importantly, thank you for your informative and helpful contributions to our hearings. It's much appreciated.

Senators, you all have a proposed budget before you. This was dealt with at length by steering. What is being proposed is two one-day trips on Fridays — April 15 and April 22 — and then a three- to four-day trip to Vancouver, Calgary, and Saskatoon on May 2 and 4, while the Senate is in session. Both whips have asked us to carry out the travel during that sitting week, so we're not going to have a problem in that respect.

Senator Plett has again raised the issue of the need for a Calgary visit, so I should open that for discussion. Senator Boisvenu talked about two days in Montreal.

Senator Boisvenu, we felt that we would look at an extended sitting in Montreal, with longer hours, to try to ensure anyone you or Senator Dagenais feels should have an opportunity to appear will have that opportunity.

I will open this up for discussion.

Senator Fraser: I'm a little bit confused. You said two one-day trips, on April 15 and 22. Would those both be to Montreal?

The Chair: One to Montreal and one to Toronto, sorry.

Senator Fraser: One to Toronto, okay.

Senator Joyal: They are Fridays?

Senator Fraser: Those would be Fridays.

I cannot participate in any travel while the Senate is sitting. My other duties prevent that.

For the Montreal budget, you can remove one of those hotel rooms. I would rather sleep in my own bed than in a hotel room, and Senator Boisvenu says the same.

Senator Joyal: The same for me.

Senator Dagenais: Same for me.

Jessica Richardson, Clerk of the Committee: So remove four. We can certainly do that. It's standard to just budget for all 12, but that's an easy change to make and adjust the numbers accordingly.

The Chair: Senator Fraser, anything else on this?

Senator Fraser: I don't think so, no.

The Chair: Senator Joyal?

Senator Joyal: The same for taxis; certainly not for me. Whatever the transport is, I will already be there, so I don't need to have that.

Le président : Je pense que cela clôt le débat. Je veux vous remercier tous de nous avoir accordé votre temps, mais, surtout, de la contribution informative et utile que vous avez apportée à nos séances. Nous l'apprécions beaucoup.

Chers sénateurs, vous avez tous reçu une proposition de budget. Elle a été analysée en détail par le comité directeur. Ce qui est proposé, ce sont deux voyages d'une journée, les vendredis 15 et 22 avril, puis un voyage de trois à quatre jours à Vancouver, à Calgary et à Saskatoon les 2 et 4 mai, pendant que siègera le Sénat. Les deux whips nous ont demandé d'effectuer les voyages durant cette semaine de séances, alors nous n'aurons pas de problème à cet égard.

Le sénateur Plett a encore une fois soulevé la question du besoin de visiter Calgary, alors je devrais ouvrir une discussion à ce sujet. Le sénateur Boisvenu a parlé de deux jours à Montréal.

Sénateur Boisvenu, nous estimions que nous devrions étudier la possibilité d'une séance prolongée à Montréal, d'ajouter des heures, afin de tenter de nous assurer que les personnes qui, comme le sénateur Dagenais ou vous-même l'estimez, devraient avoir la possibilité de se présenter auront cette possibilité.

Je lance la discussion à ce sujet.

La sénatrice Fraser : Je suis un peu confuse. Vous dites qu'il y aura deux voyages d'une journée, les 15 et 22 avril. Ces deux voyages seront-ils à Montréal?

Le président : Un à Montréal, et l'autre à Toronto, désolé.

La sénatrice Fraser : Un à Toronto, d'accord.

Le sénateur Joyal : Ce sont des vendredis?

La sénatrice Fraser : Ces voyages auront lieu le vendredi.

Je ne peux prendre part à aucun voyage pendant que le Sénat siège. Mes autres obligations m'en empêchent.

Quant au budget pour Montréal, vous pouvez retirer une des chambres d'hôtel. Je préfère dormir dans mon propre lit que dans une chambre d'hôtel, et le sénateur Boisvenu est du même avis.

Le sénateur Joyal : Même chose pour moi.

Le sénateur Dagenais : Même chose pour moi.

Jessica Richardson, greffière du comité : Alors, retirons-en quatre. Nous pouvons certainement faire cela. C'est la norme que de simplement établir le budget pour les 12 sénateurs, mais il s'agit d'une modification facile à apporter, et nous pourrions rajuster les chiffres en conséquence.

Le président : Madame la sénatrice Fraser, avez-vous autre chose à dire à ce sujet?

La sénatrice Fraser : Je ne pense pas, non.

Le président : Sénateur Joyal?

Le sénateur Joyal : Même chose pour les taxis; certainement pas pour moi. Quel que soit le moyen de transport, je serai déjà là, alors je n'en aurai pas besoin.

The Chair: Does anyone share Senator Plett's concern about the need for Calgary? I did share it initially, because we had an indication that we were going to have Alberta representatives appear before us. That is now, at best, up in the air.

Senator Fraser: What kind of people are going to be at these hearings? I'm not looking for names.

The Chair: That's a good question. I'll turn that over to our clerk.

Ms. Richardson: Senator Jaffer and Senator Batters had a lot of ideas about hearing the perspective of locals who they thought we wouldn't be able to get to Ottawa. They also wanted to do fact-finding on the ground and meet with people. They felt we could not accomplish this by having people come to Ottawa.

The Chair: They were suggesting field trips in the morning and then have sit-down meetings in the afternoon.

Senator Baker: Field trips?

The Chair: Going to specialized courts and that sort of thing. That hasn't been fleshed out yet, Senator Baker.

Senator Joyal: May I share with you in a genuine manner —

Senator Baker: Is this being televised?

Ms. Richardson: It is public but not televised. Budgets must be adopted in public.

Senator Joyal: I am not opposed to the idea of fact-finding, but I want to know what we are exploring. Who are the target groups we would want to hear from? We don't want to arrive in Montreal and say, "We are at this place. Can you come and give us what you think?" It has to be helpful to our study.

I would understand that groups or services have been identified that could be helpful to us. I have proposed the former Chief Justice of the Superior Court who has retired last June. He was Chief Justice for 12 years. When he left, he made public statements in relation to delays. He is certainly, in my opinion, somebody with a real insight as to how the system works and what is "broken." We have seen it in the statistics.

That person would feel free to speak because he is no longer a judge, and he would certainly accept the invitation to testify. But we don't need to go to Montreal for that. He mentioned that he would be ready to come here. It's much less expensive to pay the trip here than for 10 of us to travel there. That is just an example.

The Chair: I agree. We don't want to do some sort of seat-of-the-pants operation. As you recall, the discussion around the table last week when the issue —

Senator Joyal: I apologize. I wasn't here.

Le président : Y a-t-il quelqu'un qui partage la préoccupation du sénateur Plett au sujet d'aller à Calgary? Je la partageais au départ, car il nous avait été indiqué que des représentants de l'Alberta allaient comparaître devant nous. Maintenant, il s'agit au mieux d'une hypothèse.

La sénatrice Fraser : Quel genre de gens seront présents à ces séances? Je ne demande pas des noms.

Le président : C'est une bonne question. Je vais laisser notre greffière y répondre.

Mme Richardson : Les sénatrices Jaffer et Batters avaient beaucoup d'idées à propos du fait d'entendre le point de vue des gens de la localité que, pensaient-elles, nous ne pourrions faire venir à Ottawa. Elles voulaient également mener un sondage sur le terrain et rencontrer les gens. Elles estimaient que nous ne pourrions pas y arriver sans faire venir les gens à Ottawa.

Le président : Elles proposaient des déplacements sur le terrain, le matin, puis la tenue de séances, dans l'après-midi.

Le sénateur Baker : Des déplacements sur le terrain?

Le président : Aller voir des tribunaux spécialisés et ce genre de choses. Cela n'a pas encore été précisé, sénateur Baker.

Le sénateur Joyal : Pourrais-je vous parler en toute franchise...?

Le sénateur Baker : La séance est-elle télévisée?

Mme Richardson : Elle est publique, mais pas télévisée. Les budgets doivent être adoptés en public.

Le sénateur Joyal : Je ne m'oppose pas à l'idée du sondage, mais je veux savoir ce que nous étudions. Qui sont les groupes cibles dont nous voudrions connaître l'avis? Nous ne voulons pas arriver à Montréal et dire : « Nous sommes à cet endroit. Pouvez-vous venir et nous dire ce que vous pensez? » Il faut que ça soit utile à notre étude.

Je comprendrais si des groupes ou des services avaient été désignés comme étant d'une utilité possible pour nous. J'ai proposé l'ancien juge en chef de la Cour supérieure, qui a pris sa retraite en juin dernier. Il a été juge en chef pendant 12 ans. À son départ, il a fait des déclarations publiques relativement aux retards. À mon avis, il s'agit certainement d'une personne qui sait vraiment comment le système fonctionne et où est le sable dans l'engrenage. Nous l'avons vu dans les statistiques.

Cette personne se sentirait libre de parler parce qu'elle n'est plus juge, et elle accepterait certainement l'invitation à témoigner. Mais nous n'avons pas besoin d'aller à Montréal pour cela. L'ex-juge en chef a mentionné qu'il serait prêt à venir ici. Cela coûtera beaucoup moins cher si nous payons son voyage jusqu'ici que de payer le voyage jusque là pour 10 d'entre nous. Ça n'est qu'un exemple.

Le président : Je suis d'accord. Nous ne voulons pas mener un genre d'opération à l'aveuglette. Vous vous souviendrez de la discussion tenue la semaine dernière lorsque la question...

Le sénateur Joyal : Je m'excuse. Je n'étais pas là.

The Chair: The issue of travel was discussed. I think I was perhaps the only reluctant participant. Clearly, we have to have the benefit of making these trips laid out for us. I think a lot of work has to be done in the next week or so to flesh this out and get it back to the members so that we can get your responses.

In the interim, if you have suggestions of specific locales for these visits, get them to the clerk as soon as possible, so we can put some meat on the bones.

Senator Baker: It is frustrating when you bring up the subject of prothonotaries, for example. You really need to know someone who knows how that system works. If you bring up the system of unsealing warrants as a waste of time, you need someone experienced in that particular area.

There are three associations. The Canadian Bar Association represents Crown, defence, judges and so on. We have the Canadian Association of Crown Counsel. We've heard from them before, chair. We have the Canadian Defence Lawyers. I'm talking about the large, national organization.

Even with the Canadian Bar Association, they have chairs in every single provincial location. They have a criminal chair. They have a criminal group that responds directly right up through.

I would like to have members from the Canadian Association of Crown Counsel and the Canadian Bar Association appear before this committee who know specifically what we're talking about when we bring up something about what happens in a trial. They have firsthand knowledge of it. Only those people who are practising would know about some of those things, as well as the police. The police in Canada, in seven provinces, we know, lay the charges. Then the Crown has a shot at it. We should really be hearing from the police firsthand.

The rules are different in each province, too. This is my problem. We have rules of court that we're talking about here. In some cases these rules of court are holding things up, and they're different in practically every province.

If we could have the front-line people, the representatives of the police officers, the Crown and the defence belonging to those organizations — because they have them identified, in each major location — it would really be of assistance.

Senator Joyal: While Senator Baker was making his intervention, I was thinking about something else. We could certainly hear from the former Chief Justice of the Court of Appeal on this very issue, Michel Robert. I happen to sit on a foundation, and one of the things we are revisiting is the clogs in the justice halls in Montreal. He is the chair of the foundation, and he has a very thorough experience in the practice of the

Le président : La question des voyages a été abordée. Je pense que j'étais peut-être le seul participant réticent. Il est clair que l'avantage d'effectuer ces voyages doit nous être expliqué. Je pense que beaucoup de travail devra être effectué d'ici une semaine ou deux afin de préciser leur bien-fondé et de l'expliquer aux membres afin que nous puissions obtenir vos réponses.

Dans l'intervalle, si vous avez des suggestions d'endroits particuliers à visiter, faites-en part à la greffière dès que possible afin que nous puissions fournir des détails précis.

Le sénateur Baker : C'est frustrant quand vous évoquez le sujet des protonotaires, par exemple. Il faut vraiment connaître une personne qui sait comment ce système fonctionne. Si vous parlez du système de publication des mandats comme d'une perte de temps, vous avez besoin d'une personne qui a de l'expérience dans ce domaine particulier.

Il y a trois associations. L'Association du Barreau canadien représente la Couronne, la défense, les juges et ainsi de suite. Nous avons l'Association canadienne des juristes de l'État. Nous avons communiqué avec ses représentants auparavant, monsieur le président. Nous avons l'Association canadienne des avocats de la défense. Je parle de la grande organisation nationale.

Même dans le cas de l'Association du Barreau canadien, cette association a des présidents dans chacune des provinces. Elle a un président pénal. Elle comprend un groupe de droit pénal qui intervient directement.

Je voudrais que comparaissent devant le comité des membres de l'Association canadienne des juristes de l'État et de l'Association du Barreau canadien qui savent précisément de quoi nous parlons lorsque nous évoquons quelque chose qui se passe dans le cadre d'un procès. Ils ont une connaissance de première main du système. Seules les personnes qui exercent connaissent certaines de ces choses, tout comme la police. Dans sept provinces du Canada — à notre connaissance —, la police porte les accusations. Puis, c'est le tour de la Couronne. Nous devrions vraiment entendre directement les policiers nous faire part de leur expérience pratique.

Par ailleurs, les règles sont différentes dans chaque province. C'est mon problème. Nous avons les règles de procédure dont nous discutons. Dans certains cas, ces règles ralentissent les choses, et elles sont différentes dans pratiquement toutes les provinces.

Si nous pouvions recevoir les intervenants de première ligne, les représentants des agents de police, les avocats de la Couronne et de la défense appartenant à ces organisations — parce qu'ils sont identifiés, dans chaque grande ville —, ça serait vraiment utile.

Le sénateur Joyal : Pendant que le sénateur Baker effectuait son intervention, je pensais à autre chose. Nous pourrions certainement entendre l'avis de l'ex-juge en chef de la Cour d'appel, Michel Robert, sur cette question. Il se trouve que je siège au conseil d'une fondation et que l'une des choses que nous revoyons est l'engorgement dans les palais de justice à Montréal. Il est le président de la fondation, et il possède une expérience très

system and the clogs of the system. If we invited him, he will come here. He is retired now and is counsel in a law firm. I'm sure he will make himself available for that.

If we invite former Chief Justice François Rolland and Chief Justice Robert, we'll have very good input into how those responsibilities in the day-to-day administration of justice. They are available. They would make themselves available to come here.

The Chair: I would suspect they would prefer to appear in the Senate precinct rather than a hotel in Montreal.

Senator Joyal: Yes. It's televised and the press could pick it up if they wanted to.

Senator White: How much did Senator Runciman pay you to come today?

Senator Joyal: I swear to say all the truth. We have not spoken at all on this.

The Chair: What we're going to try to do is pull this together. That doesn't mean we can't pull back if it doesn't merit travel, the kind of responses we're getting and comments from the members around the table. We'll make that assessment in a few weeks.

Senator White: Video conference.

The Chair: Absolutely.

Senator Baker: Absolutely, I agree with that.

The Chair: I should mention the generosity of Senator White, who suggested including a trip to Halifax. He has agreed that we could deal with that through video conference.

Senator Baker: And Newfoundland, video conference.

Senator Fraser: I'm skeptical of the need for travel, but if there are things that we actually we could learn from visiting a court or hearing from people other than the lawyers who use the courts, there are courts in this city. I remember in the past we chartered a bus for one day. We could charter a bus again.

The Chair: We heard about one being plugged every day in Routine Proceedings.

I'm not sure, as a member of this committee, what you are suggesting. You're not enthused about travel.

Senator Fraser: That's just right. I'm not saying don't do it, but I'm not enthused about it. I'm not absolutely convinced that it's necessary. I will await with interest the results of your work, but I draw to our attention that there are resources in this town.

The Chair: My standard is value for money.

Senator Joyal: I'll come back on the same issue in other provinces and whether the library or the clerk could identify the other provinces. We heard from Justice LeSage from Ontario. If

approfondie et pratique du système et de son engorgement. Si nous l'invitions, il viendrait. Il est maintenant à la retraite et avocat dans un cabinet juridique. Je suis certain qu'il s'organisera afin d'être disponible pour venir.

Si nous invitons l'ancien juge en chef François Rolland et l'ex-juge en chef Robert, nous obtiendrons de très bons commentaires relativement à ces responsabilités dans l'administration quotidienne de la justice. Ils sont disponibles. Ils s'organiseraient pour l'être afin de venir ici.

Le président : J'imagine qu'ils préféreraient se présenter à la Cité parlementaire plutôt que dans un hôtel de Montréal.

Le sénateur Joyal : Oui. C'est télévisé, et la presse pourrait le récupérer si elle le voulait.

Le sénateur White : Combien le sénateur Runciman vous a-t-il payé pour que vous veniez aujourd'hui?

Le sénateur Joyal : Je jure de dire toute la vérité. Nous n'avons pas du tout parlé de ce sujet.

Le président : Nous allons essayer d'organiser cette séance. Cela ne veut pas dire que nous ne pourrions pas nous rétracter si le voyage n'en vaut pas la peine, selon le genre de réponses que nous obtiendrons et les commentaires des membres à la table. Nous ferons cette évaluation dans quelques semaines.

Le sénateur White : Par vidéoconférence.

Le président : Certainement.

Le sénateur Baker : Bien sûr, je suis d'accord avec cela.

Le président : Je devrais mentionner la générosité du sénateur White, qui a proposé d'inclure un voyage à Halifax. Il a accepté que nous tranchions cette question par vidéoconférence.

Le sénateur Baker : Et Terre-Neuve, par vidéoconférence.

La sénatrice Fraser : Je suis septique à propos du besoin de voyager, mais s'il y a des connaissances que nous pourrions tirer de la visite d'un tribunal ou du témoignage d'autres personnes que les avocats qui utilisent les tribunaux, il y a des tribunaux dans cette ville. Je me rappelle que, dans le passé, nous avons loué un autobus pour une journée. Nous pourrions le refaire.

Le président : Nous avons entendu parler d'un autobus qui est branché tous les jours aux affaires courantes ordinaires.

En tant que membre du comité, je ne suis pas certain de ce que vous proposez. Vous n'êtes pas enthousiaste à l'idée de voyager.

La sénatrice Fraser : C'est tout à fait exact. Je ne dis pas que je ne le fais pas, mais je ne suis pas enthousiaste à cette idée. Je ne suis pas absolument convaincue que c'est nécessaire. J'attendrai avec intérêt les résultats de vos travaux, mais j'attire votre attention sur les ressources qui sont dans cette ville.

Le président : Ma norme est le rapport qualité-prix.

Le sénateur Joyal : Je reviendrai sur la même question dans d'autres provinces et déterminerai si la bibliothèque et la greffière pourraient recenser les autres provinces. Nous avons

we hear from Justice Rolland and Justice Robert in Quebec, we would have the same availability of justices who are retired and who have exercised the ultimate responsibility of being Chief Justice in their own province. I would certainly be very keen to know what happens in Saskatchewan, Nova Scotia or B.C. if there are people who happen to have retired recently, like in Quebec, so everything is fresh. That could certainly be helpful to this committee all around.

Ms. Richardson: Based on what I'm hearing, we can delay this decision to the next sitting week in March. But based on the dates chosen and agreed to by steering, we could not delay it past then. It would help the analysts to hear senators' suggestions and develop a plan for each city, and then maybe it would be a more informed decision by the committee.

It will make it a little more difficult for me as a clerk to do the planning, but if they're just one-day trips, I think I could still effectively plan because the work plan might be developed by then. Once the budget is adopted in late March, we could hit the ground running.

I would suggest, from what I'm hearing tonight, is that it might help the committee make a more informed decision if we were to table it for now and come back with a potential work plan that you could consider alongside the budget.

The Chair: Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you all.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, February 25, 2016

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:31 a.m. to study matters pertaining to delays in Canada's criminal justice system.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning and welcome, colleagues, invited guests and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

Last month, the Senate authorized the committee to examine and report on matters pertaining to delays in Canada's criminal justice system and to review the roles of the Government of Canada and Parliament in addressing such delays.

communiqué avec le juge LeSage, de l'Ontario. Si nous recueillons le témoignage des juges Rolland et Robert du Québec, nous aurons entendu des juges à la retraite qui ont exercé la responsabilité ultime d'être juges en chef dans leur propre province. Je serais certainement curieux de savoir ce qui se passe en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse ou en Colombie-Britannique, si, par hasard, des gens ont pris leur retraite récemment, comme au Québec, alors tout est encore frais dans leur mémoire. Cela serait certainement utile pour le comité en entier.

Mme Richardson : À la lumière de ce que j'entends, nous pouvons reporter cette décision à la prochaine semaine de séance, en mars. Toutefois, compte tenu des dates choisies et acceptées par les membres du comité directeur, nous ne pourrions pas la reporter davantage. Il serait utile pour les analystes d'entendre les propositions des sénateurs et d'élaborer un plan pour chaque ville, puis peut-être que le comité prendrait une décision plus éclairée.

Cela me rendra la tâche un peu plus difficile, en tant que greffière, pour effectuer la planification, mais s'il ne s'agit que de voyages d'une journée, je pense que je pourrais tout de même les planifier efficacement, puisque le plan de travail aura peut-être été élaboré d'ici là. Une fois que le budget aura été adopté à la fin du mois de mars, nous pourrions nous mettre en route.

À la lumière de ce que j'entends ce soir, je dirais que, si nous pouvions en rester là pour le moment et revenir avec un plan de travail potentiel que vous pourriez étudier avec le budget, cela pourrait aider le comité à prendre une décision plus éclairée.

Le président : D'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci à tous.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 25 février 2016

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 31 pour poursuivre son étude sur les questions relatives aux délais dans le système de justice pénale au Canada.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue aux membres du comité, aux invités et aux membres du public qui suivent la séance d'aujourd'hui du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Le mois dernier, le Sénat a autorisé le comité à examiner, pour en faire rapport, les questions relatives aux délais dans le système de justice pénale du Canada ainsi que les rôles joués par le gouvernement du Canada et le Parlement afin de réduire ces délais.

This is our sixth meeting on this study. Joining us today for the first hour, from the Canadian Association of Chiefs of Police, is Joseph Oliver, Assistant Commissioner, Technical Operations, with the RCMP.

Mr. Oliver, thank you for being here today. We're looking forward to your presentation, which will be followed by questions from members of the committee.

Joseph Oliver, Assistant Commissioner, Technical Operations, RCMP, Canadian Association of Chiefs of Police: Thank you, Mr. Chair and distinguished members of this committee, for the invitation to discuss matters relating to delays in criminal justice proceedings.

I am here today as a member of the Law Amendments Committee of the Canadian Association of Chiefs of Police, and I am speaking on behalf of the president, Chief Clive Weighill, and CACP members.

[Translation]

The mandate of the CACP is safety and security for all Canadians through innovative police leadership. This mandate is accomplished through the activities and special projects of a number of committees and through active liaison with various levels of government and departmental ministries having legislative and executive responsibility in law and policing.

[English]

Law enforcement organizations in Canada understand the importance of safeguarding the fundamental rights guaranteed by the Canadian Charter of Rights and Freedoms, including the section 11(b) right to be tried within a reasonable time. It goes without saying that delays in criminal justice proceedings place an enormous burden on the law enforcement community, and the CACP welcomes this study.

Let me begin by briefly describing our operating environment. Despite a significant decline in reported crime rates, studies have demonstrated that demands on policing have increased for three primary reasons: the changing nature of crime, the requirements placed on the police by the criminal justice system, and increased calls associated with mental health and social disorder issues.

Over the past several decades, criminal investigations have become increasingly complex and resource intensive. Judicial decisions, new legislation, the increasing use of technology, disclosure obligations and the multi-jurisdictional nature of crime, to name a few, have impacted the conduct of investigations.

A 30-year analysis of policing in British Columbia completed in 2005 by the University College of Fraser Valley reveals that the time required by police to complete an investigation increased

Il s'agit de notre sixième réunion dans le cadre de cette étude. Aujourd'hui, pendant la première heure, nous accueillons Joseph Oliver, commissaire adjoint, Opérations techniques de la GRC, qui nous parlera au nom de l'Association canadienne des chefs de police.

Monsieur Oliver, nous vous remercions d'être ici aujourd'hui. Nous avons hâte d'entendre votre exposé. Les membres du comité vous poseront ensuite des questions.

Joseph Oliver, commissaire adjoint, Opérations techniques, GRC, Association canadienne des chefs de police : Merci, monsieur le président, et merci, membres distingués du comité, de m'avoir invité à commenter la question des délais dans les instances criminelles.

Aujourd'hui, je suis ici en ma qualité de membre du Comité de modifications aux lois de l'Association canadienne des chefs de police, et je parle au nom de son président, le chef Clive Weighill, et des membres de l'ACCP.

[Français]

L'ACCP a pour mandat d'assurer la sécurité de tous les Canadiens grâce à une direction policière innovatrice. Ce mandat est réalisé par les activités et les projets spéciaux de divers comités et par une liaison soutenue avec divers ordres de gouvernement et ministères exerçant des responsabilités législatives et exécutives en matière de droit et d'application de la loi.

[Traduction]

Les organismes d'application de la loi au pays comprennent l'importance de protéger les droits fondamentaux garantis par la Charte canadienne des droits et libertés, y compris le droit d'être jugé dans un délai raisonnable, conformément à l'alinéa 11b) de la Charte. Il va sans dire que les délais dans les instances criminelles posent un fardeau énorme sur la communauté d'application de la loi. Par conséquent, l'ACCP accueille favorablement cette étude.

J'aimerais commencer par donner une brève description de notre cadre opérationnel. En dépit d'une réduction sensible des taux de criminalité signalés, les études montrent que les demandes à l'égard des services de police se sont accrues en raison de trois principaux facteurs : l'évolution constante de la criminalité, les exigences imposées à la police par l'appareil de justice pénale, et l'augmentation des demandes d'intervention dans les cas de maladie mentale et de désordre social.

Au cours des dernières décennies, les enquêtes criminelles ont gagné en complexité et accaparent des ressources accrues. Les décisions judiciaires, l'adoption de nouvelles lois, le recours intensifié à la technologie, les obligations en matière de divulgation et les crimes qui font intervenir plusieurs administrations, entre autres, ont eu une incidence sur la conduite des enquêtes.

Une étude des services de police en Colombie-Britannique, échelonnée sur 30 ans et conclue en 2005 par le Collège universitaire de la vallée du Fraser, montre que le délai nécessaire pour la police pour conclure une enquête s'est accru

substantially. To complete domestic assault and impaired driving investigations took 964 per cent and 250 per cent more time, respectively.

The analysis also determined that the number of procedural steps required to complete an investigation increased exponentially as well. For example, a drug trafficking investigation increased from 9 procedural steps to 65.

Importantly, since this study was concluded, the policing environment has only become more complex and demanding, with recent case law and expanding use of new technologies.

The CACP also concurs is Justice LeSage's testimony that the criminal justice system is, in many ways, too complex. Data presented to this committee by Statistics Canada also seems to support the view that the criminal justice system is more complex. The number of reported crimes has significantly declined, the number of criminal cases has decreased, and yet the time it takes to process a case through the court system has remained stable or, in some cases, has increased.

When scrutinizing delays in Canada's criminal justice system, there may be value in conducting the examination from two perspectives: pre-charge and post-charge.

Police are at the front end of the criminal justice system, and decisions made by the police directly impact criminal justice proceedings. These decisions include whether or not to investigate; the breadth, scope and timeliness of investigations; and exercising discretion regarding alternative measures or formal charges.

[*Translation*]

In response to the frustrating delays in criminal proceedings as well as the associated resource burden, the police community has been quick to embrace new initiatives that minimize delays, reduce the burden on parties to the criminal justice system, and maintain public safety objectives. Let me touch on a couple.

[*English*]

On a number of occasions, earlier testimony touched on British Columbia's Immediate Roadside Prohibition program, which is often referred to as one of the toughest in Canada. A recently released draft of the report on B.C.'s 2010 Impaired Driving Initiative suggests roadside suspensions have contributed to an estimated reduction of 36 fatal collisions each year.

Another report completed in 2012 by Geoffrey Cowper, entitled *A Criminal Justice System for the 21st Century*, noted a significant reduction in the number of cases coming to Provincial

considérablement. Les enquêtes sur la violence familiale et sur la conduite avec facultés affaiblies exigeaient respectivement 964 p. 100 et 250 p. 100 plus de temps.

L'analyse a aussi permis de constater que le nombre d'étapes procédurales nécessaires à la réalisation d'une enquête a également augmenté de façon exponentielle. Par exemple, pour une enquête de trafic de drogue, le nombre de ces étapes est passé de 9 à 65.

En outre, depuis la conclusion de cette étude, le contexte policier n'a fait que gagner en complexité en raison de la jurisprudence récente et du recours élargi à de nouvelles technologies.

L'ACCP convient également avec le juge LeSage que l'appareil de justice pénale est, sous bien des aspects, trop complexe. Les données présentées à votre comité par Statistique Canada semblent aussi étayer l'idée d'un appareil de justice pénale plus complexe. En effet, le nombre de crimes signalés et de procès criminels a diminué de façon sensible et pourtant, le délai nécessaire aux instances criminelles est demeuré le même, ou dans certains cas, il a augmenté.

Il pourrait être utile d'examiner les retards dans l'appareil de justice pénale canadien selon deux perspectives : avant la mise en accusation et après celle-ci.

La police constitue le palier initial du système de justice pénale, et ses décisions ont une incidence directe sur les instances criminelles. Ces décisions concernent le choix d'enquêter ou non, la portée et la rapidité de l'enquête et le pouvoir discrétionnaire de prendre des mesures de rechange ou de porter des accusations formelles.

[*Français*]

En réponse aux délais frustrants dans les instances criminelles et au fardeau subséquent sur les ressources concernées, la communauté policière a réagi promptement en embrassant des initiatives nouvelles pour minimiser les retards, réduire le fardeau pour les intervenants de l'appareil de justice pénale et respecter les objectifs en matière de sécurité publique. Permettez-moi de vous donner quelques exemples.

[*Traduction*]

Dans plusieurs témoignages antérieurs, il a été question du programme de suspension immédiate du permis de conduire de la Colombie-Britannique, qui a la réputation d'être l'un des plus stricts au pays. Une ébauche de 2010 récemment diffusée du rapport sur les activités de prévention de la conduite avec facultés affaiblies en Colombie-Britannique laisse croire que la suspension immédiate du permis a contribué à une réduction estimée des collisions mortelles de l'ordre de 36 par année.

Un autre rapport produit en 2012 par Geoffrey Cowper, intitulé *Un système de justice pénale pour le XX^e siècle*, a révélé une baisse importante du nombre de nouveaux dossiers présentés à la cour provinciale en 2011-2012 après le lancement du programme de suspension immédiate du permis de conduire de la Colombie-

Court in 2011-12 following the introduction of B.C.'s IRP program in 2010. In fact, the number of impaired driving reports to Crown counsel dropped by 8,000 that year.

The police are also supportive of alternative measures and pre-charge diversion programs. Given that offences against the administration of justice, such as failure to comply and breach of probation, now account for a significant percentage of adult criminal court cases, consideration might be given to better leverage pre-charge diversion programs for these offences. More social programming focusing on non-violent offenders suffering from addictions and mental health could result in fewer people being dealt with through criminal justice system, particularly in relation to offences against the administration of justice. However, for these programs to have a meaningful impact, I cannot overemphasize the need for them to be adequately resourced and competently staffed.

This committee appears interested in other reforms that could potentially reduce delays, such as expanded use of the Contraventions Act. In August 2013, the Canadian Association of Chiefs of Police passed a resolution calling on the federal government to amend the Controlled Drugs and Substances Act and the Contraventions Act in order to provide police with the discretionary option of issuing a ticket for simple possession where a formal charge pursuant to the CDSA would not be in the public interest.

At that time, the CACP felt that processing simple possession of cannabis cases through the criminal courts placed a significant burden on the entire system from an economic and resource utilization perspective. The CACP was also seeking to expand the range of enforcement options available to police to more effectively and efficiently address the illicit possession of cannabis.

While this may be a moot point given the current government's commitment to legalize marijuana, what it demonstrates is the desire of the CACP to find better ways to efficiently and effectively deliver public safety outcomes.

[Translation]

Despite efforts to achieve public safety outcomes through non-judicial measures, many investigations will advance to criminal court cases. As mentioned earlier, the evolving nature of crime and judicial decisions have greatly impacted investigative workloads and processing times.

[English]

From a police perspective, a number of factors contribute to delays in criminal proceedings after the laying of charges. These include: the accused appearing unrepresented, discharging legal counsel at the eleventh hour or failing to appear; guilty pleas at

Britannique en 2010. De fait, le nombre de cas de conduite avec facultés affaiblies signalés au procureur de la Couronne a chuté de 8 000 cette année-là.

La police appuie aussi les mesures de rechange et les programmes de déjudiciarisation avant la mise en accusation. Étant donné que les infractions contre l'administration de la justice, comme la non-conformité et le manquement aux conditions de la probation, représentent désormais un pourcentage important des instances criminelles pour adultes, il pourrait être judicieux d'envisager des moyens de mieux tirer parti des programmes de déjudiciarisation avant la mise en accusation pour ces infractions. L'élargissement des programmes sociaux axés sur les contrevenants non violents souffrant de dépendance ou de troubles mentaux pourrait réduire le nombre de personnes assujetties à l'appareil de justice pénale, surtout en ce qui concerne les infractions contre l'administration de la justice. Toutefois, pour que de tels programmes soient efficaces, je ne saurais trop insister sur la nécessité d'y affecter les ressources et les effectifs compétents voulus.

Votre comité semble vouloir examiner d'autres réformes qui pourraient éventuellement réduire les délais, notamment l'application élargie de la Loi sur les contraventions. En août 2013, l'Association canadienne des chefs de police a adopté une résolution invitant le gouvernement fédéral à modifier la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et la Loi sur les contraventions, afin d'accorder aux policiers le pouvoir discrétionnaire d'infliger une contravention pour simple possession dans les cas où une accusation criminelle aux termes de la LRCDS ne serait pas dans l'intérêt public.

À l'époque, l'ACCP estimait que le traitement par un tribunal pénal des cas de possession simple de cannabis imposerait un fardeau important à l'appareil de justice sur le plan économique et des ressources. L'ACCP cherchait en outre à élargir l'éventail de mesures d'application de la loi offertes aux policiers pour réprimer de façon plus efficace et plus efficiente la possession illicite de cannabis.

Cette question pourrait ne plus être pertinente, vu l'engagement du gouvernement actuel de légaliser la marijuana, mais elle illustre le désir de l'ACCP de trouver des moyens plus efficaces et plus efficaces d'assurer la sécurité du public.

[Français]

Malgré les efforts en vue d'assurer la sécurité publique par l'application de mesures non judiciaires, de nombreuses enquêtes donneront lieu à une instance criminelle. Comme on l'a mentionné précédemment, l'évolution constante de la criminalité et de la jurisprudence ont eu une incidence importante sur la complexité des enquêtes et les délais d'exécution.

[Traduction]

Du point de vue de la police, de nombreux facteurs contribuent aux délais dans les instances criminelles après la mise en accusation, notamment : un accusé qui comparaît sans représentation, qui renvoie son avocat à la dernière minute ou

the beginning of a scheduled trial; case complexity, particularly in cases of multiple accused; foreign evidence and witnesses; the use of sensitive investigative techniques or classified information sources; lengthy judicial authorizations; digital evidence; delays in completing disclosure due to the absence of electronic disclosure; and sweeping and unfocused disclosure requests, such as transcribing all statements and audio video recordings or, in other cases, frivolous and unmeritorious pretrial applications.

These delays impact all criminal justice participants. The accused's life remains in turmoil. Witnesses' memories fade, and they become frustrated with the system. Police organizations incur unnecessary costs, as well as divert finite resources from other priorities.

Take, for example, the impact of last-minute trial cancellation or plea agreements on police witnesses and budgets. In addition to resource implications related to back-filling shifts to maintain minimum response capacity, the Edmonton Police Service spends approximately \$2.6 million annually in court overtime. In many instances, police officers do not testify.

Even cases involving summary conviction offences can place an enormous strain on the system. On February 19, there was an article in *Le Journal de Montréal* confirming a mega-trial involving unlawful assembly and mischief charges, which are being prosecuted by way of summary conviction. The offences date back to August 2014, and a trial is scheduled for three months in August 2018. According to reports, there are 65 accused, 78 witnesses and large amounts of video evidence.

In complex cases, the investigative and prosecution strategies have the potential to significantly impact criminal proceedings. Therefore, early and ongoing consultation between the police and the Crown assists with case management. Little public good is achieved by investing millions of dollars and finite police capacity into cases that cannot be effectively prosecuted.

As you have heard, disclosure continues to present enormous challenges for the police. The *Report on Disclosure in Criminal Cases* by the Steering Committee on Justice Efficiencies and Access to the Justice offers some light into these challenges. All criminal justice participants must do their share to reduce this burden. For example, the police have the responsibility for early transmission of well-structured and focused disclosure packages to Crown.

There needs to be an effective process to resolve disputes early, the standardization of disclosure and the availability of electronic disclosure.

I'll make one final observation before concluding my remarks.

qui fait défaut de comparaître; un plaidoyer de culpabilité en début d'instance; un cas complexe, en particulier un cas impliquant plusieurs accusés; des témoins et des éléments de preuve issus de l'étranger; le recours à des techniques d'enquête délicates ou à des sources d'information classifiées; des demandes d'autorisation judiciaire fastidieuses; des éléments de preuve numériques; des délais de divulgation en raison de l'absence de moyens électroniques; une demande de divulgation générale et imprécise, par exemple la transcription de toutes les dépositions et des enregistrements audio et vidéo ou, dans d'autres cas, des requêtes préliminaires fantaisistes ou mal fondées.

Ces délais ont des conséquences pour toutes les parties à l'instance criminelle. La vie de l'accusé demeure perturbée. Les souvenirs du témoin ou de la victime s'estompent, suscitant de la frustration à l'égard de l'appareil de justice. Les services de police engagent des coûts inutilement et doivent réaffecter des ressources limitées d'autres secteurs d'activité.

Prenons l'exemple des conséquences de l'annulation d'un procès à la dernière minute ou d'un accord de plaidoyer sur les témoins et le budget de la police. Outre les conséquences d'avoir à trouver des remplaçants pour maintenir une capacité d'intervention minimale, le Service de police d'Edmonton dépense environ 2,6 millions de dollars annuellement en heures supplémentaires pour comparution au tribunal. Dans la plupart des cas, les policiers ne témoignent pas.

Même les cas d'infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité peuvent taxer énormément l'appareil judiciaire. Le 19 février, le *Journal de Montréal* faisait état d'un mégaprocès pour attroupement illégal et méfait pour lequel on procédait par déclaration sommaire de culpabilité. Les infractions remontent à août 2014, et le procès devrait débuter en août 2018 et durer trois mois. Selon les sources, on dénombre 65 accusés, 78 témoins et un fort volume d'éléments de preuves vidéo.

Dans les affaires complexes, les stratégies d'enquête et de poursuite peuvent avoir des répercussions importantes sur les instances criminelles. Par conséquent, une consultation précoce et suivie entre la police et la Couronne facilite la gestion des dossiers. Investir des millions de dollars dans des ressources policières limitées pour des affaires qui ne peuvent faire l'objet d'une poursuite efficace ne sert en rien l'intérêt public.

Comme vous l'avez entendu, la divulgation de la preuve continue de présenter des défis énormes pour la police. Le *Compte rendu sur la communication de la preuve dans les affaires pénales* donne une idée de ces défis. Tous les intervenants de l'appareil de justice doivent participer à la réduction de ce fardeau. Par exemple, la police se doit de transmettre dès le départ un dossier de divulgation structuré et bien défini à la Couronne.

Il faut également que soit mis en place un processus efficace pour la résolution précoce des litiges, la normalisation de la divulgation et la divulgation par des moyens électroniques.

J'aimerais faire un dernier commentaire avant de terminer mon exposé.

[Translation]

Society is increasingly reliant on new technologies and the digital age is transforming our lives like never before. While the Internet and cyberspace have enriched our lives, technologies also provide new opportunities for criminal entrepreneurs, organized crime and terrorists. With a touch of a button from anywhere in the world, thousands of people and businesses can be victimized or critical services can be disrupted.

[English]

Despite some successes, our assessment is that Canada's law enforcement agencies and its criminal justice system are ill-equipped to deal with criminality in cyberspace. Criminal use of strong encryption, anonymizing technologies and the Darknet, as well as the borderless nature of crime, make it extremely challenging and resource-intensive for police to detect, investigate, disrupt and prosecute these cases.

Today, this committee is studying matters pertaining to current delays in Canada's criminal justice system, but given the fact that Canadians are increasingly living their lives in cyberspace, the CACP would encourage this committee to consider a future study on the ability of our criminal justice system to effectively and efficiently respond to and address the increasing number of offences in cyberspace.

In closing, reducing delays in criminal justice proceedings requires a comprehensive approach and a willingness on the part of all criminal justice professionals to be part of the solution. In his report to the B.C. Minister of Justice and Attorney General, Mr. Cowper referenced the "culture of delay" in the court system that is resistant to change. I can assure you that the CACP welcomes innovative reforms that reduce the burden on police, enhance public safety and improve the experience of those interacting with the criminal justice system.

Thank you and I look forward to any questions.

The Chair: Thank you for your presentation and for your study suggestion. Hopefully we will have an opportunity to look at that in the not-too-distant future.

We will begin with questions with Senator Dagenais.

[Translation]

Senator Dagenais: Thank you for your testimony, Mr. Oliver. I was a police officer for 39 years with the Sûreté du Québec, and during that time I had to go to court on numerous occasions. Just like me, I am sure you have experienced situations where a judge will agree to adjourn a hearing to a later date because the crown attorney states that he did not have sufficient time to acquaint himself with the file. That postponement is then followed by

[Français]

La société s'en remet de plus en plus aux nouvelles technologies et, plus que jamais, l'ère numérique transforme notre quotidien. Si Internet et le cyberspace enrichissent notre vie, les technologies offrent également de nouvelles possibilités aux criminels, au crime organisé et aux terroristes. À la simple pression d'un bouton de n'importe quel endroit au monde, des milliers de personnes et des entreprises peuvent être la cible d'actes criminels et des services essentiels peuvent être perturbés.

[Traduction]

Malgré quelques succès mitigés, nous estimons que les organismes d'application de la loi canadiens et l'appareil de justice pénale n'ont pas les moyens voulus pour réprimer la criminalité dans le cyberspace. L'utilisation par les criminels de moyens de chiffrement puissants, de techniques de préservation de l'anonymat et du Web invisible, ainsi que l'absence de frontière dans ces crimes, font qu'il est extrêmement difficile pour la police de détecter ces cas, de faire enquête sur eux, de les perturber et d'intenter des poursuites pénales. Il lui faut également mobiliser beaucoup de ressources à cet égard.

Aujourd'hui, le comité se penche sur la question des délais actuels au sein de l'appareil de justice pénale canadien. Mais dans la mesure où le cyberspace prend de plus en plus de place dans le quotidien des Canadiens, l'ACCP encourage ce comité à envisager une étude ultérieure sur la capacité de notre appareil de justice pénale à intervenir avec efficacité et efficience face au nombre grandissant d'infractions commises dans le cyberspace.

Pour conclure, la réduction des délais dans les instances criminelles nécessite une démarche intégrée et la volonté de tous les intervenants de l'appareil judiciaire de contribuer à la solution. Dans son rapport au ministre de la Justice et au procureur général de la C.-B., M. Cowper a fait allusion à la « culture de contretemps » dans le système judiciaire, une culture solidement enracinée. Je peux vous assurer que l'ACCP encourage les réformes novatrices qui permettent d'alléger le fardeau de la police et d'améliorer la sécurité publique et l'expérience de tous ceux qui sont assujettis à l'appareil de justice pénale.

Je vous remercie de votre attention et je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Nous vous remercions de votre exposé et de votre suggestion d'étude. Nous espérons avoir bientôt l'occasion d'étudier la question.

La parole est d'abord au sénateur Dagenais.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci, monsieur Oliver, pour votre témoignage. J'ai travaillé comme policier pendant 39 ans à la Sûreté du Québec et, au cours de cette période, j'ai dû me présenter en cour à de multiples reprises. Tout comme moi, vous avez certainement déjà vécu une situation où le juge accepte de reporter l'audition, parce que le procureur de la Couronne plaide qu'il n'a pas pu bénéficier d'une période adéquate pour prendre

another a few months later, at the request of the defence attorney, who is in the same situation. Sometimes a further request for a postponement follows, because the expert is not available, or the accused may decide to find a new lawyer, who will then need time to study the file.

I could go on at length about these different situations. It is frustrating for police officers and for all of those involved. Do you think judges are too lenient? You have certainly experienced similar situations as a police officer.

In addition, you are probably aware of the SharQc case, in Quebec. There were numerous delays, to such a point that the trial was discontinued. It cost society millions of dollars.

Does the problem originate with the Crown, where there is a shortage of staff, or with the defence, which uses the tactic of unreasonable delays? When I was a police officer, we all knew lawyers who were known experts in unreasonable delays. I would like to hear your thoughts on this.

[English]

Mr. Oliver: When it comes to these unreasonable delays, you have to look at the full continuum. There are opportunities to reduce those.

One observation that the police community would make is that judges could take stronger control of their courtrooms. Section 551.1 of the Criminal Code — the case management judge — provides an opportunity. There is Justice Cournoyer's recent decision where matters are being set and certain time is being limited for pretrial applications. I think that's what needs to occur in order for the system to move along a lot smoother, particularly when the matter is before the courts. There are off-ramps for different things, like alternative measures and other ways of diverting certain cases from the formal court process, but once it's in the system, it's going to require a willingness on the part of both the Crown and defence to raise issues early and to resolve disputes early, and on judges to set schedules and demand some sort of accountability.

Senator Baker: I would like to thank our witness for the great contribution to policing he has made over the years. We followed him from the CBSA until today, and it's truly remarkable. You and your family have made a great contribution.

You mentioned the amount of time that an officer has to spend during the trial on a complicated case. If one of the counts in the charge would be a count that is exclusively of provincial court jurisdiction, and the majority of charges are before the Superior Court, on an election of the accused to go to Superior Court without a jury — judge alone — which is normally the case, then the entire matter is re-litigated at the provincial court level, if there is a charge that is exclusively of provincial jurisdiction, and

connaissance du dossier. Cette remise est suivie d'un autre report, quelques mois plus tard, à la demande de l'avocat de la défense, qui se trouve dans la même situation. Parfois, il s'ensuit une autre demande de report, parce que l'expert n'est pas disponible, à moins que ce ne soit l'accusé qui décide de se trouver un nouvel avocat, lequel aura besoin de temps pour prendre connaissance du dossier.

Je pourrais vous parler longuement de ces différentes situations. C'est frustrant pour les policiers et pour tous les gens impliqués. Croyez-vous que les juges sont trop tolérants? Vous avez certainement vécu une situation semblable comme policier.

En outre, vous devez être au courant du procès SharQc, au Québec. Les retards ont été très nombreux, à tel point que le procès a avorté. Cela a coûté des millions de dollars à la société.

Le problème se trouve-t-il du côté de la Couronne, qui manque de personnel, ou du côté de la défense, qui joue le jeu du délai déraisonnable? Du temps où j'étais policier, nous connaissions des avocats qui étaient réputés spécialistes du délai déraisonnable. J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

[Traduction]

M. Oliver : Il faut examiner les délais déraisonnables en tenant compte de l'ensemble du continuum, car il existe des occasions de les réduire.

Du point de vue des policiers, les juges pourraient exercer un contrôle accru sur leur salle d'audience. En effet, l'article 551.1 du Code criminel, qui traite du juge responsable de la gestion de l'instance, offre cette possibilité. De plus, le juge Cournoyer a récemment rendu une décision dans laquelle les affaires sont préparées et une limite de temps est imposée aux requêtes préliminaires. Je crois que cela doit être fait pour permettre au système de fonctionner beaucoup plus efficacement, surtout lorsque l'affaire se trouve devant les tribunaux. En effet, il y a des mécanismes de sortie pour différents éléments, par exemple des mesures de rechange et d'autres façons de traiter les cas à l'extérieur de la procédure judiciaire officielle, mais une fois dans le système, il faut que la Couronne et la défense conviennent de mentionner les problèmes et les désaccords dès le début pour les résoudre le plus tôt possible, et il faut que les juges soient prêts à fixer des échéanciers et à demander des comptes.

Le sénateur Baker : J'aimerais remercier notre témoin des efforts soutenus qu'il a consacrés au maintien de l'ordre au fil des années. Nous l'avons suivi de l'ASFC jusqu'à aujourd'hui, et c'est remarquable. Votre contribution et celle de votre famille sont inestimables.

Vous avez mentionné le temps qu'un policier doit consacrer à une affaire compliquée pendant un procès. Si l'un des chefs d'accusation relevait exclusivement de la compétence du tribunal provincial, et que la majorité des chefs d'accusation sont devant la Cour supérieure, car l'accusé a choisi de se présenter devant la Cour supérieure sans jury — c'est-à-dire devant le juge seulement —, ce qui est habituellement le cas, si l'un des chefs d'accusation relève donc exclusivement de la compétence provinciale, toute

it's pursued summarily. So you'd have a police officer going to two courts, for the same accused, on the same facts. Is that what you were referring to?

I tend to go on too long, so before the chair cuts me off, I will ask the second question, which has to do with disclosure. You gave your approval to setting time limits during trials, pretrial arguments and so on. Would you be in agreement with also setting time limits on disclosure by the police — well, it's the Crown. But we had a witness yesterday who appeared before this committee who said there is certain disclosure that we know in advance has to be supplied by the police — your sworn information to obtain a wiretap authorization, which you know about because you have authored some of these sworn affidavits. Some of these are 500 or 600 pages long. You know there will be a motion before the court to unseal the packet and edit what's in between. Pretrial, shouldn't there be an order for the police to unseal that, take out the original ITO, give it to the Crown to vet and black-line — whatever they have to do — which would then shorten the process of trial?

Mr. Oliver: Thank you for your kind words. My family has been involved in policing. I have two sons that work for the RCMP, as well.

When it comes to the first aspect of your question, this is where there is an important piece for the Crown and the police to get together to strategize on the objectives of an investigation, or at least to consult. The issue is that if the police bring forward a case that is too complex and will require Crown from the province and the Crown from the federal government, it could be an unwieldy case to move through the system.

So part of managing a case is for there to be a focused investigation, consultation with the Crown along the way to ensure that issues that could be contentious during the investigation or at trial are considered. It may not necessarily be the case that they can be avoided, but it is worth examining them to figure out how to bring the case forward in a more efficient, effective and focused manner.

With respect to disclosure, setting time frames would be important. But, again, this is where consultation between the Crown and the defence on contentious issues need to get resolved early. When there are disagreements, they ought to be brought for a pretrial application for a quick decision.

There is no public good in police preparing a huge disclosure package that is of no value to the defence that they will not focus on. With some of the larger cases today, we're talking interceptions in terms of transcripts of 350,000 phone intercepts or 1 million text messages. To transcribe all of that information that has no value for the defence, there is a question of the early need to get focused on what the real issues are around the case.

l'affaire doit être plaidée de nouveau devant le tribunal provincial, et elle sera traitée par voie de procédure sommaire. Un policier se présente donc devant deux tribunaux pour le même accusé et pour la même affaire. Est-ce bien ce dont vous parlez?

J'ai tendance à m'éterniser, et avant que le président ne m'interrompe, je vais poser ma deuxième question; elle concerne la divulgation. Vous approuvez l'imposition de limites de temps pendant les procès et lors du règlement des différends avant le procès, et cetera. Seriez-vous également d'accord pour fixer des limites de temps en ce qui concerne la divulgation par la police — eh bien, il s'agit de la Couronne. Hier, un témoin qui a comparu devant le comité nous a dit qu'on savait à l'avance que certaines divulgations devaient être fournies par la police — par exemple une dénonciation sous serment pour obtenir une autorisation d'écoute électronique, ce que vous savez, car vous avez rédigé certaines de ces déclarations sous serment. Certaines d'entre elles ont de 500 à 600 pages. Vous savez qu'on présentera une motion au tribunal pour ouvrir l'enveloppe et éditer ce qui se trouve à l'intérieur. Ne devrait-il pas y avoir une ordonnance obligeant la police à l'ouvrir avant le procès et à présenter la dénonciation originale à la Couronne aux fins d'examen et de censure — peu importe la procédure en vigueur —, ce qui raccourcirait le processus du procès?

M. Oliver : Je vous remercie de ces belles paroles. Ma famille participe à la prestation des services de police. J'ai également deux fils qui travaillent pour la GRC.

En ce qui concerne la première partie de votre question, il est important que la Couronne et la police collaborent pour établir des stratégies liées aux objectifs d'une enquête ou du moins qu'ils se consultent. Le problème, c'est que si la police présente une affaire trop complexe qui exige la participation de la Couronne à l'échelon provincial et à l'échelon fédéral, cette affaire pourrait encombrer indûment l'appareil judiciaire.

Pour gérer une telle affaire, il faut donc notamment mener une enquête ciblée et consulter la Couronne au besoin pour veiller à circonscrire les questions qui pourraient devenir litigieuses pendant l'enquête ou le procès. Il se peut qu'on ne puisse pas les éviter, mais il vaut la peine de les examiner pour déterminer comment présenter l'affaire de façon plus efficace, efficiente et ciblée.

En ce qui concerne la divulgation, il serait important d'établir des échéanciers. Mais, encore une fois, il faut s'assurer de résoudre les questions litigieuses entre la Couronne et la défense pendant la consultation au début du processus. Il faut signaler les désaccords avant le procès, afin de les régler rapidement.

La préparation d'un énorme document de divulgation qui n'a aucune utilité pour la défense n'apporte rien à la population. Certains des cas les plus importants d'aujourd'hui peuvent nécessiter la transcription de 350 000 conversations téléphoniques interceptées ou d'un million de messages textes. La transcription de tous ces renseignements qui n'ont aucune valeur pour la défense attire l'attention sur la nécessité de se concentrer sur les vrais enjeux liés à l'affaire.

In some instances, the demands placed on the police to prepare disclosure packets — and I would suggest that in most cases a preliminary disclosure package is prepared even before the charge is laid. Often that requires consultation with the Crown. The Crown will then review the package and will go forward.

But in other instances, particularly with things involving digital evidence or digital forensics, there is a backlog. These things take time. By the time the charge is laid, some of those digital forensic matters may not be concluded yet. There will be a staged disclosure in those cases.

Senator McIntyre: Thank you, Mr. Oliver, for your presentation.

I want you to know that we all appreciate the good work that police officers are doing in order to avoid court or trial delays as much as possible.

Bearing that in mind, I have two questions. The first has to do with the statutory release powers of police officers. In doing so, I draw your attention to sections 496 to 499 of the code. As you know, those sections give an investigating officer or the officer in charge the power to release a suspect on a summons, appearance notice, promise to appear, recognizance or undertaking. If this power is not exercised, the accused remains in custody; in other words, he will be detained for a bail hearing.

Do police officers make full use of their statutory release powers in appropriate cases? If not, what can be done to encourage officers to use these very important powers set under the code?

Mr. Oliver: Each case has to be assessed on its own merits. There are some limitations on when police feel comfortable releasing individuals.

If I may refer to section 503 in terms of release on an undertaking, there are concerns about the authority of police to add additional conditions in those cases. The stipulation today relates to additional conditions specifically focused on protecting the witnesses or the victims. If the police had more power to add additional conditions, there may be instances where they would have the comfort in releasing people with additional conditions in order to maintain public safety.

Senator McIntyre: Obviously it's easier to release on minor charges.

Mr. Oliver: Yes.

Senator McIntyre: My second question has to do with screening charges. In three provinces, including my home province of New Brunswick, Crown attorneys are involved in screening charges before they are laid. In other provinces, the police lay the charges. What has been the experience of police officers with charge screening, and do you recommend that it be implemented in all Canadian provinces, all jurisdictions?

Dans certains cas, on demande aux policiers de préparer les documents à divulguer — et je dirais que la plupart du temps, une trousse de divulgation préliminaire est préparée avant même que l'accusation ne soit déposée. Il faut souvent consulter la Couronne, qui examinera ensuite la trousse, puis la présentera au tribunal.

Mais dans d'autres cas, particulièrement lorsque des preuves numériques ou des analyses judiciaires numériques sont en cause, il y a un arriéré. Ces démarches prennent du temps. Certaines preuves numériques ne sont pas encore prêtes au moment de la mise en accusation. La divulgation sera donc échelonnée dans ces cas-là.

Le sénateur McIntyre : Je vous remercie, monsieur Oliver, pour votre exposé.

Sachez que nous sommes tous reconnaissants du bon travail qu'accomplissent les policiers pour éviter qu'il y ait des retards judiciaires ou que les procès soient retardés.

Cela dit, j'ai deux questions. La première concerne le pouvoir des policiers d'ordonner la mise en liberté des personnes détenues. Ce faisant, j'attire votre attention sur les articles 496 à 499 du Code. Comme vous le savez, ces articles confèrent aux enquêteurs ou aux agents responsables le pouvoir de libérer un suspect en vertu d'une sommation, d'une citation à comparaître, d'une promesse de comparaître ou d'un engagement. Si ce pouvoir n'est pas exercé, l'accusé demeure en détention; autrement dit, il sera détenu jusqu'à l'enquête sur le cautionnement.

Les policiers utilisent-ils pleinement leurs pouvoirs de libération d'office lorsque c'est nécessaire? Sinon, que peut-on faire pour les encourager à exercer ces pouvoirs très importants aux termes du Code criminel?

M. Oliver : Chaque cas doit être évalué individuellement. Les policiers ne se sentent pas toujours à l'aise de libérer des individus.

J'aimerais me reporter à l'article 503 du Code, qui concerne la mise en liberté sur remise d'une promesse. Certains craignent que les policiers imposent des conditions déraisonnables aux personnes libérées sous caution dans le but de protéger les témoins ou les victimes. Si les policiers disposaient davantage de pouvoirs à ce chapitre, il se pourrait qu'ils soient plus à l'aise de libérer des individus en imposant des conditions supplémentaires de façon à préserver la sécurité publique.

Le sénateur McIntyre : Évidemment, il est plus facile de libérer des individus accusés de délits mineurs.

M. Olivier : Tout à fait.

Le sénateur McIntyre : Ma deuxième question porte sur l'examen des accusations. Dans trois provinces, dont ma province natale, le Nouveau-Brunswick, les procureurs de la Couronne interviennent dans l'évaluation des accusations avant qu'elles ne soient portées. Dans d'autres provinces, les services de police sont responsables de porter les accusations. Quelle est

Mr. Oliver: I didn't have time to canvass the entire police community in terms of their views, but the sense I received from those I canvassed was that there is some value in a formal consultation process with the Crown, but pre-charge approval did not seem to be fully supported. The concern was, in some instances that have been raised, is the time that it takes and that it's just adding an additional delay to the system.

Based on what the community is telling me, I don't think there is consensus on the value, but what I'm hearing is concern over delays and that it might add more to the system.

Senator Fraser: I have two questions, both based on crass ignorance, so bear in mind you're talking to a novice here. The first has to do with electronic disclosure, because just about everyone who has come before us has talked about how electronic disclosure would help a great deal. How much of the material that must be disclosed or ends up needing to be disclosed is suitable for electronic disclosure? Are we talking the vast majority or half?

Mr. Oliver: Actually, all material could be disclosed electronically.

Senator Fraser: All of it; great.

Mr. Oliver: The law enforcement community relies on the records management system.

The difficulty, even within the law enforcement community, is that we have records management systems that don't talk to our major case management systems. When we take our major cases managed and share those with the Crown, in some cases they import it into a different system and some of the links we developed to make it searchable get broken.

So there are issues, particularly with mega-cases. We're talking thousands and thousands of documents.

Senator Fraser: Great. I don't really know much about computers, either.

Senator Fraser: When you were talking about the factors that contribute to delay, you mentioned lengthy judicial authorizations. Could you expand on that?

Mr. Oliver: In many cases, the police, particularly when we deploy more intrusive investigative means or are conducting searches, have to go and seek judicial authorization in order to use those means. The way jurisprudence has evolved, those have become very long applications. I think Justice LeSage mentioned that he has seen them where they are 3,000 pages long. That's not unheard of. That's for us to get authority to go take an investigative step. The ITO, or the application, when it comes to wiretaps, can be very long.

l'expérience des agents de police en ce qui a trait à l'évaluation des accusations? Recommandez-vous que cette pratique soit appliquée dans toutes les provinces?

M. Olivier : Je n'ai pas eu le temps de consulter toute la communauté policière, mais d'après ce que j'ai entendu, la tenue d'un processus de consultation officiel avec la Couronne a une certaine utilité, mais l'approbation préalable au dépôt des accusations ne semblait pas faire l'objet d'un consensus. Dans certains cas, on se préoccupait des délais supplémentaires auxquels cela donnait lieu.

Selon ce qu'on m'a dit, il ne semblait pas y avoir consensus au sujet de la pertinence du processus, mais on s'inquiétait des retards supplémentaires qu'il pourrait engendrer.

La sénatrice Fraser : J'ai deux questions à vous poser. Veuillez pardonner mon ignorance; vous parlez à une novice. Ma première question porte sur la divulgation électronique. Presque tous les témoins nous ont dit à quel point la divulgation électronique serait utile. Quelle proportion du matériel qui doit être divulgué pourrait être transmise de manière électronique? Parlons-nous d'une majorité ou de la moitié?

M. Olivier : En fait, tout le matériel pourrait être divulgué de façon électronique.

La sénatrice Fraser : Tout le matériel; excellent.

M. Olivier : Les services de police comptent sur le système de gestion des dossiers.

Le problème, même au sein des forces policières, c'est que nous avons des systèmes de gestion des dossiers qui ne peuvent interagir avec nos systèmes de gestion des cas graves. Lorsque nous transmettons nos gros dossiers à la Couronne, ils sont parfois importés dans un système différent, et certains des liens que nous créons pour faciliter nos recherches sont rompus.

Cela pose donc problème, particulièrement dans les cas majeurs, qui regroupent des milliers de documents.

La sénatrice Fraser : Très bien. Je ne m'y connais pas beaucoup non plus en informatique.

La sénatrice Fraser : Lorsque vous avez parlé des facteurs qui contribuent aux retards, vous avez mentionné les demandes d'autorisations judiciaires fastidieuses. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

M. Olivier : Dans bien des cas, particulièrement lorsque nous déployons des moyens d'enquête plus intrusifs ou lorsque nous faisons des perquisitions, les policiers doivent d'abord obtenir une autorisation judiciaire. La jurisprudence a évolué, et les demandes sont devenues très volumineuses. Si je ne me trompe pas, le juge LeSage a indiqué avoir vu une demande de 3 000 pages. Cela n'a rien d'inhabituel. C'est seulement pour nous permettre d'utiliser un outil d'enquête. Lorsqu'il est question d'écoute électronique, le rapport ou la demande peut être très volumineux.

When it comes to a trial, those documents could be the basis of a pre-trial application as to whether the police had enough grounds, or was there an error in there. It becomes a question of even that document facing a lot of scrutiny during the trial time.

There is the length of them, the amount of information, and the fact that the police officer who swears to these has to have intimate knowledge of each fact and detail they put in there and can be cross-examined at the time of pre-trial.

Senator Fraser: So “lengthy” refers more to the process of producing the stuff than to the judges taking time off before they make a decision.

Mr. Oliver: It’s a combination of both: producing it and when it goes to trial it becomes part of the matters that may be reviewed and challenged, and then defending a lengthy document and explaining and justifying each element of those.

Senator Plett: I’m not sure you’re going to be able to answer this, but I will ask. I did ask a similar question a week or so ago and was told it was not a real serious issue.

How often is a case stayed or dropped because of the length of time? I’m thinking specifically about sexual abuse cases, and even more specifically about sexual abuse cases involving minors. Is that a real issue? I think even if one case is dropped it is a real issue. Is that a significant issue in Canada?

Mr. Oliver: Unfortunately I don’t have the statistics.

Senator Plett: Are statistics available?

Mr. Oliver: I don’t know. For policing, I don’t think we collect them in that way, so for us to find them would probably require a case review.

You can easily go on to many of the provincial court sites where you could get the list of recent decisions. You could type in 11(b) and you would see a whole slew of cases where decisions have been made based on unreasonable delay Charter argument.

It is of concern to police because a lot of effort is put in to bringing these matters along for criminal proceedings, only to have it bogged down in the system. Ultimately the cases are dismissed based on delay in getting the matter to trial.

Senator Plett: Do you believe that there are defence attorneys who use the delay tactic in order to have this happen?

Mr. Oliver: You are kind of putting me on the spot.

Senator Plett: And very intentionally so, because the defence attorneys say no.

Mr. Oliver: I don’t know that defence attorneys maliciously do it. I think defence attorneys are, in their view, vigorously defending their client when it comes to a case. This is where I

Lorsqu’on arrive au procès, ces documents peuvent servir de fondement à une requête avant le procès pour déterminer si la police avait suffisamment de motifs ou s’il n’y avait pas plutôt une erreur. Même ce document peut être scruté à la loupe au moment du procès.

Il y a donc la longueur des demandes, la quantité d’information et le fait que les policiers doivent bien connaître chacun des faits du dossier, car ils peuvent être soumis à un contre-interrogatoire avant le procès.

La sénatrice Fraser : Par conséquent, le terme « fastidieux » se rapporte davantage à la démarche menant à la production des éléments qu’au temps qu’il faut aux juges pour prendre une décision.

M. Oliver : C’est une combinaison des deux : il faut évidemment fournir les documents, mais au moment du procès, ces documents peuvent être examinés et contestés. Il faut donc défendre un document volumineux, puis expliquer et justifier chacun des éléments.

Le sénateur Plett : Je ne sais pas si vous pourrez répondre à ma question, mais je vais la poser quand même. J’ai posé une question semblable la semaine dernière, et on m’a dit que ce n’était pas un enjeu grave.

À quelle fréquence les poursuites sont-elles suspendues ou abandonnées en raison des longs délais? Je pense notamment aux cas d’abus sexuels, plus particulièrement aux cas d’abus sexuels sur des mineurs. Est-ce un véritable enjeu? Selon moi, chaque fois qu’une affaire est abandonnée, c’en est une de trop. Est-ce un problème important au Canada?

M. Oliver : Malheureusement, je n’ai pas les statistiques.

Le sénateur Plett : Est-ce qu’il y en a?

M. Oliver : Je l’ignore. Je ne crois pas que les services de police recueillent ces données; il nous faudrait probablement procéder à un examen approfondi.

N’empêche qu’on peut facilement avoir accès aux décisions récentes sur les sites web des cours provinciales. On n’a qu’à taper « alinéa 11b » pour consulter les décisions dans lesquelles on a invoqué des délais déraisonnables en vertu de la Charte.

C’est très préoccupant pour les services de police, parce qu’on déploie beaucoup d’efforts pour préparer les dossiers en vue des poursuites criminelles et on paralyse davantage le système. C’est donc très dommage lorsque les affaires sont rejetées pour ces motifs.

Le sénateur Plett : Croyez-vous que des avocats de la défense utilisent cette tactique dilatoire pour qu’une cause soit rejetée?

M. Oliver : Vous me mettez sur la sellette.

Le sénateur Plett : Et c’est très intentionnel, parce que les avocats de la défense vont nous dire non.

M. Oliver : Je ne sais pas si les avocats de la défense le font avec une intention malveillante. À leurs yeux, ils ne font que défendre ardemment leurs clients. À mon avis, c’est là où les juges

think judges need to step in, and where the Crown and the defence — all of the professionals — have to sit down. What are the real issues here? There are focused defence strategies and focused case proceedings that the Crown is bringing forward, and judges have to set time limits and deal with it in a more timely manner.

Senator Batters: I have a supplementary on that last point, to Senator Plett's question. You were just trying to figure out what the motives of the defence attorneys may be, saying they did not necessarily have malicious intent in doing that. However, it does happen, and that is a tactic or strategy to try to get their clients acquitted. Is that correct? Am I interpreting your comments correctly?

Mr. Oliver: I think they are vigorously defending their client's right to a fair trial, and so forth. To suggest that they are doing it maliciously —

Senator Batters: I'm not asking you to comment on that. I'm just asking you to confirm that it does happen.

Mr. Oliver: I think based on the jurisprudence where cases are unreasonably delayed, that becomes an opportunity for the defence to bring that forward and make an application that there has been an unreasonable delay.

Senator Joyal: Thank you Mr. Oliver for your contribution.

It must be very frustrating for police officers to go to court and expect to testify and move on to other files, only to come back with absolutely no movement. Have you ever figured out the amount of money that might be lost because of those delays, that police are not able to bring to the justice system the elements of the information needed for justice to be rendered?

Mr. Oliver: There are two aspects looked at. I think the delays are not only frustrating for the police, but the reality is that police are professionals of the criminal justice system and are paid to be there. I look at it from the perspective of victims and witnesses who have to disrupt their lives and come up and see a matter put over time and time again.

I had an opportunity to do some quick canvassing. I went to the Edmonton Police Service and they provided statistics. Over the past five years it has ranged from \$2.3 million to \$2.7 million in court time, and in most of those instances, the police officers did not testify.

That does not include the cost of having to backfill the night shift that that officer was pulled from in order to maintain minimum response standards so they can respond to emergencies during that shift, while the officer is off to testify in court, but then they don't testify.

doivent intervenir, et que la Couronne et la défense — tous les professionnels — doivent discuter. Quels sont les véritables enjeux ici? Il faut se pencher sur les stratégies de défense et les procédures judiciaires intentées par la Couronne. Les juges doivent fixer des limites de temps afin qu'on puisse entendre les causes en temps opportun.

La sénatrice Batters : J'aurais une question complémentaire, qui fait suite à la question du sénateur Plett. Vous tentiez de comprendre les motifs des avocats de la défense, en affirmant qu'ils ne le font peut-être pas de façon malicieuse. Toutefois, ça arrive, et c'est une tactique ou une stratégie qu'ils utilisent pour que leurs clients soient acquittés, n'est-ce pas? Ai-je bien interprété ce que vous avez dit?

M. Oliver : Je crois qu'ils défendent avec vigueur le droit de leur client à un procès équitable, mais de dire qu'ils le font malicieusement...

La sénatrice Batters : Je ne vous demande pas de vous prononcer là-dessus. Je veux simplement que vous me confirmiez que c'est une situation qui se produit.

M. Oliver : Selon la jurisprudence, lorsque des affaires sont indûment retardées, les avocats de la défense en profitent peut-être pour invoquer ces motifs.

Le sénateur Joyal : Merci, monsieur Oliver, pour votre contribution.

Cela doit être très frustrant pour un policier de se présenter devant le tribunal et de s'attendre à témoigner pour ensuite passer à d'autres dossiers, puis finalement de revenir bredouille. Avez-vous songé aux pertes d'argent et de temps occasionnées par ces retards, lorsque les policiers ne peuvent présenter les éléments d'information nécessaires afin que justice soit rendue?

M. Oliver : Il y a deux aspects dont il faut tenir compte. Naturellement, les longs délais sont frustrants pour les policiers, mais en réalité, les policiers sont des professionnels du système de justice pénale et ils sont payés pour accomplir ce travail. Je pense plutôt aux victimes et aux témoins, dont la vie a été bouleversée, qui voient sans cesse leur cause reportée.

J'ai eu l'occasion d'interroger rapidement des collègues. Le Service de police d'Edmonton m'a fourni des statistiques. Au cours des cinq dernières années, ils ont perdu entre 2,3 et 2,7 millions de dollars en temps devant les tribunaux et, dans la plupart des cas, les policiers n'ont même pas eu la chance de témoigner.

Et c'est sans compter les coûts associés au remplacement de cet agent qui est affecté au tribunal, mais qui, finalement, ne témoigne pas. Il faut tout de même respecter les normes d'intervention minimales pour être en mesure de répondre aux urgences pendant ce quart de travail.

Yes, it has an impact on police budgets. It has an impact on the accused, because their lives remain in turmoil when these things are not dealt with efficiently. It has an impact on the victims and witnesses. Overall, I think people start to lose confidence in the ability of the system to deal with cases in an efficient manner.

Senator Joyal: Nationally, are there no statistics that would give us a magnitude of the amount of money?

Mr. Oliver: That would be an exhaustive study. Each police force would have individual systems for how they manage their budgets.

Senator Joyal: My other question is in relation to page 5 of your brief. I will ask you to take the French version because I think it is even clearer in terms of the words, or the meaning that you want to convey to us. I will read it in English and then in French. It's page 5, the first bullet, a third of the way down the page:

The police are also supportive of alternative measures and pre-charge diversion programs.

In French it says:

La police appuie aussi les mesures de rechange et les programmes de déjudiciarisation avant la mise en accusation.

To me, the French version better targets one essential reform that could be brought into the system in comparison with what is done at the civil level, whereby the procedures try to prevent a trial from happening by trying to solve the issues before going to court and taking up the court's time. It does not mean that the judge should not be involved, but that we should try to avoid a lengthy trial.

I suggest that to you because the most interesting information is under footnote 4. You did not read it, but I want you to because it seems to me that this should be in the minutes of this committee. Would you please read footnote 4?

Mr. Oliver: It says:

Adult criminal courts in Canada completed 360,640 cases in 2013/2014, of which 39 per cent included at least one offence against the administration of justice among other charges.

Senator Joyal: Almost 40 per cent of the cases are offences that could be dealt with differently than by going to court, because they are more or less administrative offences.

It seems to me there is a vast field of potential for reform that would have significant impact on the clogging-up of the system. I am surprised that we have not had more witnesses and more facts in front of this committee that would expand on that aspect of the problems the system faces nationally. Your references are undoubtable. I think it is a very important element in the

Effectivement, cela a une incidence sur les budgets des corps policiers. Cette situation a des répercussions non seulement sur l'accusé, qui demeure dans l'attente, mais aussi sur les victimes et les témoins. De façon générale, je crois que les gens commencent à perdre confiance dans la capacité du système à traiter ces dossiers efficacement.

Le sénateur Joyal : N'y a-t-il pas de statistiques, à l'échelle nationale, qui nous donneraient une idée de l'ampleur des ressources gaspillées?

M. Oliver : Il faudrait mener une étude exhaustive. Chaque service de police a son propre système de gestion budgétaire.

Le sénateur Joyal : Ma prochaine question se rapporte à la page 5 de votre mémoire. Je vous demanderais de prendre la version française, parce que, selon moi, le message est encore plus clair. Je vais vous le lire en anglais, puis en français. C'est à la page 5, à la première puce, au tiers de la page :

The police are also supportive of alternative measures and pre-charge diversion programs.

En français, cela se lit comme suit :

La police appuie aussi les mesures de rechange et les programmes de déjudiciarisation avant la mise en accusation.

À mon avis, la version française cible mieux la réforme essentielle qui pourrait être introduite si on compare le système criminel avec le système civil, où on essaie d'éviter autant que possible la tenue d'un procès en tentant d'abord de régler les litiges hors cour. Cela ne signifie pas que le juge ne devrait pas intervenir, mais nous devrions éviter, dans la mesure du possible, la tenue d'un long procès.

J'aimerais attirer votre attention sur la note en bas de page 4. Vous ne l'avez pas lue, mais j'aimerais que vous la lisiez pour que cela figure au procès-verbal du comité. Pourriez-vous lire la quatrième note en bas de page?

M. Oliver : Cela se lit comme suit :

Les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada ont traité 360 640 cas en 2013-2014, dont 39 p. 100 comprenaient au moins une infraction contre l'administration de la justice.

Le sénateur Joyal : Presque 40 p. 100 des cas sont des infractions avec lesquelles on pourrait composer autrement que devant un tribunal, parce qu'il s'agit d'infractions plus ou moins administratives.

J'ai l'impression qu'il y a là un énorme potentiel de réforme qui pourrait permettre de désengorger le système. Je suis d'ailleurs étonné que le comité n'ait pas entendu plus de témoins et de faits sur cet aspect des problèmes auxquels notre système national est confronté. Les faits sont indéniables. Je pense qu'il s'agit d'un élément très important dans le concept de la déjudiciarisation

concept of *déjudiciarisation* that you mentioned in the French text, which is, in my opinion, one of the major avenues to take in order to make a significant change in the system.

Mr. Oliver: When you look at these cases when it comes to offences against the administration of justice, often we are dealing with individuals who are prolific offenders or have addictions or mental health issues; and they are put on conditions when they are released, either a probation order or an undertaking, to abstain from the use of alcohol when they are alcoholics. What happens is they end up breaching or failing to comply, and then they get into the system for that.

Part of the challenge I spoke of earlier is that people, pre-charge, can be off-ramped into a diversion program or alternative measures program. The challenge, though, is making sure that the systems are there to support those individuals so they do not find themselves in a difficult situation when it comes to social programming and making sure it's adequately resourced and competently staffed. If police have an opportunity to divert people into these programs, it would in many instances help to reduce the number of cases that actually make it to the criminal courts. The criminal courts should be reserved for the most serious offences and violent offenders.

The Chair: We have had a fair amount of testimony about police not exercising their discretion as much as some witnesses feel should be the case. We did have one witness who touched on the issue — and you touched on it in your submission — of domestic violence and zero tolerance with respect to domestic violence.

Three members of my family are front-line police officers. I know about these situations where they go to a home. There has been a call, and obviously nothing of a violent nature has occurred, but they are obligated under the zero-tolerance policy to arrest the individual accused. I think I saw something in terms of the remand population as well, how many of them are people who have been involved in this sort of accusation. The individual said to me afterwards, "You are not going to pursue that because it's not politically correct." When he raised it at a conference, someone was screaming, "We have come so far with respect to dealing with domestic violence."

How big an issue is that, and is the policing community ready to talk about more realistic approaches to this?

Mr. Oliver: You see a lot of rigour around many of these cases, for a number of reasons. One is that if they are not addressed, if the situation is not dealt with, the cycle of violence continues and continues and has the potential to become more violent.

Police have been criticized in instances in the past where they have not made an arrest or they have not removed one party, and then there has been another violent act. The police become the subject of much scrutiny.

dont vous avez parlé dans la version française et qui, selon moi, est l'une des principales façons d'apporter des changements significatifs au système.

M. Oliver : Lorsqu'on examine ces dossiers, lorsqu'il s'agit d'infractions contre l'administration de la justice, on parle souvent de récidivistes ou de délinquants qui ont des problèmes de toxicomanie ou de santé mentale; on leur impose des conditions au moment de leur libération, que ce soit une ordonnance de probation ou un engagement, ou ils doivent s'abstenir de consommer de l'alcool s'ils ont des problèmes d'alcoolisme. Ce qui arrive, c'est que ces délinquants ne respectent pas leurs conditions et se retrouvent de nouveau devant les tribunaux.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, une partie du défi consiste à orienter ces gens, avant la mise en accusation, vers un programme de déjudiciarisation ou un programme de mesures de rechange. Toutefois, il faut s'assurer que les systèmes appuient ces personnes, au chapitre des programmes sociaux, afin qu'elles ne se retrouvent pas en situation de difficulté, en veillant à ce qu'il y ait suffisamment de ressources et de personnel. Si les policiers ont la possibilité de diriger ces individus vers ces programmes, cela réduirait considérablement le nombre de cas qui se retrouvent devant les tribunaux. Les tribunaux criminels devraient être réservés aux crimes les plus graves et aux délinquants les plus violents.

Le président : Plusieurs témoins estiment que les policiers n'exercent pas suffisamment leur pouvoir discrétionnaire. Un témoin a abordé la question de la violence conjugale — et vous en avez parlé dans votre exposé — et d'une tolérance zéro à l'égard de ce type de violence.

Trois membres de ma famille sont des policiers de première ligne. Je connais donc assez bien ces situations. Les policiers reçoivent un appel, ils se présentent à la porte d'une résidence et rien de violent n'a été commis, mais ils sont obligés, en vertu de la politique de tolérance zéro, d'arrêter la personne accusée. Comment pensez-vous qu'il y a de délinquants en détention provisoire qui tombent dans ce cas de figure? Le témoin m'a dit par la suite : « Vous n'allez pas poursuivre dans cette voie parce que ce n'est pas politiquement correct. » Lorsqu'il a soulevé cette question à une conférence, une personne a crié que nous en avions déjà fait beaucoup à ce chapitre.

Quelle est la gravité de ce problème? Est-ce que la police est prête à discuter de solutions plus réalistes?

M. Oliver : On traite beaucoup de ces dossiers avec beaucoup de rigueur, pour diverses raisons. L'une d'elles est que le laisser-faire perpétue le cycle de la violence, en risquant de l'aggraver.

Dans le passé, on a critiqué la police pour ne pas avoir fait d'arrestations, pour ne pas avoir obligé l'un des protagonistes à quitter les lieux, et parce qu'ensuite, un autre acte de violence avait été commis. On épie beaucoup la police.

I think there would be an appetite from the police community to look at these if these services are available to divert these people into programs where they can get the attention.

We have violence and relationship follow-up policies in many cases. If there is a domestic situation, police are responsible for checking back in on individuals to make sure things are remaining calm and that the relationship is under control. But it goes back to the idea that if there is a change in direction, we need the social programming that will support the ability of police to take those matters and put it into that system where they are resourced and competent to deal with it.

The Chair: You are talking a lot about inadequate resources. One of the other topics you touch on is mental health. Could you speak briefly to the scope of the problem with respect to the impact on courts, court delays, and policing as well, obviously?

Mr. Oliver: It starts even with policing. We are available 365, 24/7. We are the go-to people when it comes to mental health or social disorder issues.

A number of studies have looked at this. The *Economics of Policing* review identified the fact that policing is increasingly being called upon to deal with these situations that are really not policing matters.

As well, what happens is that once an individual comes to the attention of the police, often the only mechanism is that they end up in the court system and under some sort of conditions, and it keeps going round and round.

The Chair: And your only answer to that is?

I guess we're going to talk about resources again, and that's essentially a provincial responsibility.

Mr. Oliver: I think it comes back to the idea that very promising models exist out there, such as — I think it's often been referred to here — the work that's been done in Prince Albert and the Hub concept, where a collective team comes together to either deal with prolific offenders or earlier intervention that will actually try to divert individuals from getting into the court system at all. With models of that nature, the collective comes together to deal with these issues and try to improve public safety without relying on the criminal court system.

The Chair: Does your organization have any view on the need for preliminary inquiries, with increased disclosure under *Stinchcombe*? We have had testimony that they should be restricted or limited. Has your organization taken a position on that?

Mr. Oliver: I don't think there is a common position on that issue. Some see value in preliminary inquiries. I think the PPSC and Justice Canada have said that there is no consensus across the country. The sense I get from the limited opportunity I've had to

Je pense que la police serait tentée d'examiner ces solutions, si de tels services étaient disponibles pour diriger ces personnes vers des programmes où on peut s'occuper d'elles.

Dans beaucoup de cas, il existe des mesures de suivi pour la violence et les rapports entre les protagonistes. Dans une situation de violence familiale, il incombe à la police de faire des vérifications pour s'assurer que les rapports restent calmes et qu'il ne se produit aucun dérapage. Mais on revient ainsi à l'idée qu'en cas d'évolution, il faut des programmes sociaux qui permettront à la police de se charger de ces questions dans un système qui lui procure les ressources et les compétences pour s'en occuper.

Le président : Vous parlez beaucoup de la pénurie de ressources. Vous avez aussi abordé la santé mentale. Pourriez-vous exposer rapidement l'étendue des répercussions du problème sur les tribunaux, les retards judiciaires et, évidemment, la police aussi?

M. Oliver : Ça commence même par la police. Nous fournissons un service ininterrompu, toute l'année. Nous sommes ceux à qui il faut s'adresser en cas de problèmes de santé mentale ou d'émeutes.

Un certain nombre d'études y ont été consacrées. Dans celle qui est intitulée *Les paramètres économiques des services de police*, on a reconnu que, de plus en plus, on fait appel à la police pour s'occuper de situations qui ne sont pas vraiment de son ressort.

De même, dès qu'un individu se signale à la police, souvent, le seul mécanisme accessible est de le traduire en justice et de le soumettre à certaines conditions, ce qui est le début d'un cercle vicieux.

Le président : Et quelle est votre seule réponse à ça?

Je suppose que nous allons reparler de ressources, ce qui essentiellement relève de la province.

M. Oliver : Je pense que ça nous ramène à l'idée qu'il existe, quelque part, des modèles très prometteurs comme — je pense qu'on y fait souvent allusion ici — le travail effectué à Prince Albert et le concept du carrefour selon lequel une équipe s'assemble pour s'occuper de récidivistes ou pour tenter une intervention rapide dans un but de déjudiciarisation. Avec de tels modèles, le collectif s'occupe de ces dossiers et essaie d'améliorer la sécurité publique sans compter sur la judiciarisation pénale.

Le président : Est-ce que votre organisation a une opinion sur la nécessité d'enquêtes préliminaires assorties d'une communication accrue des renseignements, conformément à l'arrêt *Stinchcombe*? Selon certains témoins, elles devraient être limitées. Est-ce que votre organisme a pris position sur cette question?

M. Oliver : Je ne crois pas qu'il existe de position commune sur cette question. Certains attribuent beaucoup de vertus aux enquêtes préliminaires. Je pense que le Service des poursuites pénales du Canada et Justice Canada ont noté l'absence de

speaking with the police community is that the same would apply. But I think it again goes to the need for a focused management of the issues that should be dealt with when it comes to a criminal matter proceeding.

Senator White: I have a follow-up, if I may.

You talked about domestic violence cases as a result of the question from Senator Runciman. Are you familiar with the Family Violence Prevention Unit post-charge restorative justice program in the Yukon or the research out of Calgary they've been doing? It's a 16-week program.

Mr. Oliver: No, I am not familiar personally.

Senator Baker: Would you be in agreement with a recommendation from this committee that there be an electronic disclosure package available that is consistent across Canada, consistent in its searching qualities, that the material in the CD would be easily accessed; that there be a uniform system across Canada; that the police and the Crown will use the same system; that matters that cannot be indexed — for example, officers' notes, which are very important to a proceeding — that there be hard-copy disclosure of those matters that cannot be indexed? As you know, right now there is no uniform system across this country. If this committee were to recommend that, with a certain amount of hard-copy disclosure — which the judge and the court will need anyway — would you be in agreement with that?

Mr. Oliver: Certainly I think the police community would welcome any reform that will make the system simpler, one that standardizes and actually provides for electronic disclosure. Even officers' notes can be scanned and become disclosable in electronic format.

Senator Baker: But they can't be searched.

Mr. Oliver: They can't be searched, but I think they can be indexed with regard to a summary of what the officer will say, and then you can have a link from there to the officer's notes, where they can be scrutinized in more detail.

There are promising technologies. You mentioned the CD, but I would suggest that CDs are becoming a thing of the past.

Senator Baker: Well, I'm a thing of the past, officer.

Mr. Oliver: Currently, in child sexual exploitation cases, where we have large volumes of files that we as the national coordination centre have to share with other policing agencies, we actually put the file in a place where they, with their credentials, can go in and pull it down, without anybody having to send a disc. It is just a question of giving them access to the location where the file is stored.

Could that be a way forward? Absolutely. There are technologies, and standardization would help significantly.

consensus sur la question au pays. Des occasions peu nombreuses que j'ai eues de parler à des policiers, je retire la même impression. Mais je pense que, encore une fois, ça montre la nécessité d'une gestion focalisée des dossiers en matière de justice pénale.

Le sénateur White : J'ai une question complémentaire, si vous permettez.

Vous avez parlé de violence familiale, en réponse à la question du sénateur Runciman. Connaissez-vous le programme de justice réparatrice après la mise en accusation de l'Unité de prévention de la violence familiale, au Yukon, ou de la recherche qui se fait à Calgary? C'est un programme d'une durée de 16 semaines.

M. Oliver : Non, je ne le connais pas.

Le sénateur Baker : Seriez-vous d'accord avec une recommandation de notre comité pour l'uniformisation, à l'échelle nationale, de la teneur du dossier électronique qui serait communiqué et de la qualité de la recherche qu'on y aurait consacrée; pour la facilité d'accès au contenu du CD; pour l'uniformité du système partout au pays; pour l'utilisation, par la police et la Couronne, du même système; pour la communication des renseignements non indexables — par exemple, les notes des agents, qui sont très importantes dans un procès — sur support papier? Comme vous le savez, nous n'avons pas de système national uniformisé. Si le comité recommandait ça, y compris, dans une certaine mesure, la communication de renseignements sur papier — indispensables, de toute façon, au juge et à tout le tribunal — seriez-vous d'accord?

M. Oliver : Je suis convaincu que la police accueillerait favorablement toute réforme qui simplifierait le système, qui l'uniformiserait et qui favoriserait aussi la communication électronique de renseignements. On peut même numériser les notes des agents, qu'on peut ensuite communiquer en format électronique.

Le sénateur Baker : Mais la recherche dans ces documents est impossible.

M. Oliver : D'accord, mais pas l'indexation du résumé des notes de l'agent ni la création d'un hyperlien entre le résumé et les notes, qui permet une recherche plus détaillée.

Les techniques sont prometteuses. Vous avez parlé de CD, mais ce support devient un objet du passé.

Le sénateur Baker : Eh bien, je viens moi-même du passé.

M. Oliver : Actuellement, nous détenons de très nombreux fichiers témoignant de cas d'exploitation sexuelle d'enfants qu'en notre qualité de centre national de coordination, nous devons communiquer à d'autres polices. En fait, nous entreposons ces fichiers dans un endroit où, grâce aux autorisations prévues, elles peuvent les télécharger sans la nécessité d'envoyer de disque. Il suffit qu'on leur donne accès à l'emplacement des fichiers.

Est-ce que cela pourrait être une solution? Absolument. Des techniques existent, et la standardisation serait très utile.

Senator McIntyre: The issue of a diversion program has been raised, and I would like to follow up on that briefly.

We know that police officers have the ability to divert young people from the criminal justice system under the terms of the Youth Criminal Justice Act. Do police officers regularly divert young people from the criminal justice system? And if so, is such diversion successful?

Mr. Oliver: I don't have any information on evaluations of how successful diversion programs are, but I can tell you they are often relied upon to keep individuals out of the system, particularly for minor or non-violent offences, and not just for youth. There are programs pre-charge for adults as well. Increasingly things like restorative justice initiatives will help, I think, reduce the number of cases that actually make it into the criminal justice system itself, into the formal trial process.

Senator McIntyre: Both young and diverted adult accused?

Mr. Oliver: Yes.

[Translation]

Senator Dagenais: I have one last question for Mr. Oliver concerning costs. When police officers have to go to court, with all of the delays that occur, they often have to work overtime, since this is done outside their normal work hours. Do you have some idea of the costs involved, among others for the Royal Canadian Mounted Police? As a member of the Canadian Association of Chiefs of Police, are you aware of the costs this means for police corps in Canada?

Mr. Oliver: The only statistics I have are for the Edmonton police service. We would have to do some research for the RCMP. I do not have that data in hand.

Senator Dagenais: Unfortunately, these circumstances lead to huge costs. Some police chiefs adjust work schedules so as to reduce the number of hours of overtime. If you could send us those figures, that would be very useful.

Mr. Oliver: I will ask my staff for this.

[English]

The Chair: It's a common refrain, I suspect right across Canada, the costs of policing.

Something I was interested in a number of years ago was doing a red tape review of policing, because if we look at issues you've raised, Mr. Oliver, if there is a charge of impaired driving causing death, the paperwork that policing officials have to face takes an officer off the road for at least three weeks.

Le sénateur McIntyre : Comme la question d'un programme de déjudiciarisation a été posée, j'ai une petite question complémentaire à ce sujet.

Nous savons que les agents de police peuvent déjudiciariser le dossier de jeunes contrevenants, conformément à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Est-ce fréquent? Et, dans l'affirmative, est-ce que cela donne de bons résultats?

M. Oliver : Je n'ai pas de renseignements sur l'évaluation des programmes de déjudiciarisation, mais on y recourt souvent, particulièrement pour les infractions mineures ou sans violence, et pas seulement pour des jeunes. Il existe aussi, pour les adultes, des programmes qui s'appliquent avant l'inculpation. De plus en plus, des initiatives, par exemple de justice réparatrice, aideront à réduire le nombre de dossiers qui finissent par être judiciairisés.

Le sénateur McIntyre : De jeunes et d'adultes?

M. Oliver : Oui.

[Français]

Le sénateur Dagenais : J'ai une dernière question qui s'adresse à M. Oliver concernant les coûts. Lorsque les policiers doivent se présenter à la cour avec tous les retards que cela implique, ils sont souvent appelés à travailler des heures supplémentaires, étant donné qu'ils travaillent en dehors des heures normales de leur quart de travail. Avez-vous une idée des coûts que cela représente, entre autres à la Gendarmerie royale du Canada? En tant que membre de l'Association canadienne des chefs de police, êtes-vous au courant des coûts que cela entraîne pour les corps policiers au Canada?

M. Oliver : Les seules statistiques dont je dispose concernent les services de police d'Edmonton. Il faudrait mener des recherches pour la GRC. Je n'ai pas ces données en main.

Le sénateur Dagenais : Malheureusement, ces circonstances entraînent des dépenses faramineuses. Certaines directions de corps policier adaptent leurs horaires de travail afin de réduire le nombre d'heures supplémentaires. Si vous pouviez nous transmettre ces chiffres, cela nous serait très utile.

M. Oliver : Je vais le demander au personnel de mon bureau.

[Traduction]

Le président : Les coûts de la police, c'est une rengaine nationale, je pense.

Il y a un certain nombre d'années, je me suis intéressé à la paperasse que doit remplir la police. En effet, si on examine les questions que vous avez soulevées, monsieur Oliver, la paperasse à remplir après le dépôt d'une accusation de conduite avec facultés affaiblies ayant causé la mort retient au poste un agent pendant au moins trois semaines.

Instead of simply looking at new resource avenues like photo radar, which I read about recently, there should be an in-depth look at issues like that as well as court delays and the impact on policing and policing costs right across this country.

Mr. Oliver: From my own experience, it has been a while since I have been on the road doing general duties, although occasionally I will join my son on patrol in Burnaby.

Even 30 years ago, when the first roadside suspension was introduced in Williams Lake, B.C., when I was a young constable, I could pick up one impaired driver and spend the evening in the office processing that case. When the 24-hour suspension came out, a colleague and I within a four-hour period took 12 impaired drivers off the road by giving them 24-hour suspensions, having their vehicles towed and sending them home.

From my perspective in terms of public safety, the 24-hour suspension or those other administrative schemes work very efficiently in achieving the same outcome. As you saw in my comments regarding the B.C. experience, there were 8,000 fewer Crown briefs in one year and according to the report it contributed to 36 fewer deaths on the streets.

Senator Joyal: Your brief referred to the digital age. I don't want to ask you an embarrassing question, but do you think police forces in Canada generally are ready for the digital age? Have they been trained to use the equipment and the technology in the way it could be used for its most efficient return?

Mr. Oliver: I can tell you that we are learning every day and investing in it every day.

But when it comes to the investigation of digital offences or cybercrime, for instance, it's something that the police community needs to look at very seriously. In the past it used to involve fibres and blood; now it's DNA and zeros and ones. Trace evidence today is digital evidence, and every police officer has to have an understanding of that.

Senator Plett: Maybe I don't understand the B.C. suspension process, but I want to question you on the comment you made respecting these five people you took off the road, that a 24-hour suspension did the same thing as taking this person to court if he is thoroughly impaired and removing his driver's license for a considerably longer period of time. How does that have the same effect?

Mr. Oliver: Thirty years ago it was a tool we had because I would have only taken one impaired driver off the street versus the 12 that I took off. I was looking at it more from how many people I pulled off the street that had been drinking and driving

Plutôt que d'envisager simplement de nouvelles sources de recettes comme le radar photographique, sur lequel j'ai lu un article, dernièrement, on devrait examiner en profondeur les problèmes comme celui-là ainsi que les retards judiciaires et les répercussions sur la police et les coûts de la police partout au pays.

M. Oliver : Ça fait longtemps qu'on m'a affecté à des tâches générales sur la route, bien que, parfois, je patrouille à Burnaby avec mon fils.

Même il y a 30 ans, quand la suspension du permis pour conduite avec facultés affaiblies a été mise en vigueur à Williams Lake, en Colombie-Britannique, alors que j'étais jeune agent, le traitement du dossier au poste pouvait prendre la soirée. Avec l'avènement de la suspension du permis de 24 heures, un collègue et moi, nous avons empêché, en 4 heures, 12 conducteurs aux facultés affaiblies de prendre la route en leur imposant des suspensions de permis de 24 heures, et en les envoyant à la maison et leurs véhicules à la fourrière.

Je pense que la suspension du permis de 24 heures ou ces autres mesures administratives sont très efficaces tout en atteignant le même résultat pour la sécurité publique. J'ai parlé, dans mon exposé, de l'expérience réalisée en Colombie-Britannique, qui a permis de réduire de 8 000, en un an, le nombre de cas de conduite avec facultés affaiblies signalés au procureur de la Couronne, et, d'après le rapport, cela a contribué à diminuer de 36 le nombre de morts sur la voirie publique.

Le sénateur Joyal : Dans votre mémoire, vous avez fait allusion à l'ère numérique. Je ne tiens pas à vous poser une question embarrassante, mais croyez-vous que les forces policières du Canada sont en général prêtes à y entrer? Leurs agents ont-ils été formés à l'emploi le plus efficace de l'équipement et de la technologie?

M. Oliver : Nos connaissances et notre engagement progressent tous les jours.

Mais, contre la délinquance numérique ou la cybercriminalité, par exemple, la police devra se questionner très sérieusement. Hier, ses enquêtes portaient sur des fibres et du sang; aujourd'hui, c'est sur l'ADN et des bits. Aujourd'hui, les preuves laissent des traces numériques, et chaque agent doit comprendre ce dont il s'agit.

Le sénateur Plett : Peut-être que le système de suspension des permis de conduire en Colombie-Britannique m'échappe-t-il, mais je tiens à vous questionner sur votre observation relative aux cinq conducteurs dont vous avez suspendu les permis pendant 24 heures, avec le même résultat que si vous aviez poursuivi un conducteur, pour facultés complètement affaiblies et suspendu son permis beaucoup plus longtemps. Comment le résultat peut-il être le même?

Monsieur Oliver : Il y a 30 ans, c'était un outil dont nous disposions, parce que je n'aurais empêché de conduire qu'un seul conducteur aux facultés affaiblies, contre les 12 dont j'ai réussi à suspendre le permis. Je me suis plutôt arrêté au nombre de

and from a public safety perspective, not necessarily from a consequence perspective. That's why when you look at today's revamp of the IRP in British Columbia, the sanctions are more severe insofar as if you get a fail, there is a seizure the driver's license, a removal of driving privileges for 90 days and a seizure of the vehicle.

Senator Baker: I would like a clarification on the 11(b) arguments you were discussing earlier. Would you not agree that 11(b) decisions by our courts are only given favour where there has been Crown delay and institutional delay, and that defence counsel delay does not contribute to an 11(b) argument?

Mr. Oliver: It is my understanding that that is the case. I am not an expert on the Constitution, but that is my understanding.

The Chair: Thank you, Mr. Oliver, very much. We appreciate your attendance and your testimony.

Joining us for our second hour are, from Legal Aid Ontario, David Field, President and CEO, and Marcus Pratt, Acting Director General, Policy and Strategic Research; from the Nova Scotia Legal Aid Commission, Karen Hudson, Executive Director; and from Legal Aid BC, Mark Benton, Chief Executive Officer.

Thank you all for being with us today. We look forward to your presentations.

Mr. Field, the floor is yours.

David Field, President and CEO, Legal Aid Ontario: Legal Aid Ontario is pleased to have been invited by the committee to contribute to this important study. As the independent statutory corporation that administers the Ontario legal aid program, LAO is familiar with the issues and challenges related to delays in the criminal justice system. By way of background, LAO issues approximately 50,000 certificates annually for the defence of criminal charges; provides over 600,000 criminal duty counsel services annually; and LAO's duty counsel contribute to the resolution of approximately 45,000 cases per year.

Legal aid services in Ontario are provided in a variety of ways: through private bar lawyers who acknowledge legal aid certificates; through the staff and per diem duty counsel in the courts; and through legal aid staff and lawyers who provide a range of services from brief telephone legal advice to full representation in court. Through each of its service delivery mechanisms, Legal Aid Ontario has implemented improvements and worked to improve the efficiency and effectiveness of the overall process.

conducteurs dont j'ai suspendu le permis et au résultat pour la sécurité publique, pas nécessairement aux conséquences subies. Voilà pourquoi, dans le contexte de la modernisation actuelle du programme d'interdiction immédiate de circuler de la Colombie-Britannique, les sanctions sont beaucoup plus rigoureuses, parce que, en cas d'échec au test, le permis de conduire et le véhicule sont saisis, le conducteur perd le privilège de conduire pendant 90 jours.

Le sénateur Baker : Éclairiez-moi sur les arguments invoquant l'alinéa 11b) de la Charte, dont vous avez discuté plus tôt. Ne seriez-vous pas d'accord pour dire que les décisions des tribunaux fondées sur ce paragraphe sanctionnent uniquement les retards de la Couronne et des institutions, mais pas ceux de la défense?

M. Oliver : À ce que je sache, non. Je ne suis pas constitutionnaliste, mais ce serait non.

Le président : Monsieur Oliver, merci beaucoup. Nous vous sommes reconnaissants de votre témoignage.

Pour la deuxième heure, nous accueillons les représentants de l'Aide juridique Ontario : M. David Field, qui en est le président et chef de la direction, et M^e Marcus Pratt, son directeur général intérimaire, à la Recherche stratégique et des politiques. Nous accueillons aussi M^e Karen Hudson, qui est la directrice exécutive de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et M^e Mark Benton, chef de la direction de Legal Aid BC.

Je vous remercie d'être au rendez-vous. Nous avons hâte de vous entendre.

Monsieur Field, vous avez la parole.

M. David Field, président et chef de la direction, Aide juridique Ontario : Aide juridique Ontario se réjouit d'avoir été invitée par le comité pour contribuer à cette importante étude. À titre de société autonome constituée par une loi et responsable de l'administration du régime provincial d'aide juridique, AJO possède l'expérience des enjeux et des problèmes touchant les retards du système de justice pénale. Voici quelques renseignements pour vous aider à la situer : AJO délivre environ 50 000 certificats par année pour la défense de personnes accusées d'un acte criminel. Chaque année, plus de 600 000 services en droit criminel sont assurés par des avocats de service d'AJO, et ces avocats contribuent au règlement d'environ 45 000 affaires.

En Ontario, les services d'aide juridique sont fournis de diverses façons : par des avocats membres du Barreau qui appartiennent à des études privées et qui reconnaissent les certificats d'aide juridique; par les avocats-conseils à l'interne et les avocats de service rémunérés au moyen d'une indemnité journalière à la cour; par le personnel et les avocats de l'aide juridique qui fournissent une gamme de services allant de courts avis donnés au téléphone à la représentation complète au tribunal. Par chacun de ces mécanismes de prestation de services, Aide juridique Ontario a réalisé des améliorations et a travaillé à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'ensemble du processus.

Delay in the criminal justice system does not have a single cause and is not something that any one justice system participant can solve or fix. The problem is made up of many parts, and it will take a combined and cooperative effort on the part of many players to deal with this effectively.

In LAO's experience, some of the most important factors that contribute to delays include federal legislation, such as mandatory minimum sentences, limited availability of conditional sentences, and amendments to the Immigration and Refugee Protection Act 2013. Bail system issues continue to cause delays and increase the growth of the remand population.

There is an overrepresentation of vulnerable client groups such as Aboriginal populations, which represent only 2.4 per cent of Ontario's total population but 20 per cent of the legal aid criminal law certificates.

There are also mental health issues. Approximately 25 per cent of Legal Aid Ontario's annual budget is spent on mental health clients.

Clients ineligible for legal aid also cause delays by seeking court-appointed counsel or through self-representation.

There are problems associated with obtaining and accessing disclosure, as referenced earlier today. The volume of data included in disclosures continues to grow and present challenges and problems for the entire system.

With regard to court administration and management processes, they continue to be paper based, which causes delays. Technology needs to be used more effectively in the court system, which we are trying to do something about.

What has Legal Aid Ontario done to address the issues of delay? We've expanded legal eligibility as well as financial eligibility over the last 18 months. We're expecting another 6 per cent increase in legal aid eligibility effective April 1 of this year.

We've improved oversight of big cases by introducing a complex case rate. We've established a lawyer panel with specific eligibility criteria in relation to homicides and major cases to ensure quality, and we've developed vulnerable client strategies such as a mental health strategy and an Aboriginal justice strategy.

We've developed and expanded coverage for bail variations, second bail hearings and bail reviews. We've improved and enhanced our support for test case work. We've increased our support for mentoring by funding new or mid-level lawyers to apply for mentoring on complicated cases. We've made billing improvements to reduce the administration burden on lawyers doing legal aid work, and we've enhanced our duty counsel services.

Les retards en justice pénale n'ont pas une cause unique, et aucun acteur du système ne peut à lui seul régler ce problème complexe. Il faudra l'effort concerté et coordonné de nombreux joueurs pour le résoudre.

D'après l'expérience d'AJO, certains des facteurs les plus importants des retards sont les lois fédérales, par exemple l'exigence d'imposer des peines minimales obligatoires, la possibilité limitée de prononcer des peines d'emprisonnement avec sursis et les modifications de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés de 2013. Des problèmes dans le système de caution continuent de causer des retards et d'augmenter la croissance de la population en détention préventive.

Les clientèles vulnérables sont surreprésentées, par exemple les Autochtones, qui ne représentent que 2,4 p. 100 de la population totale de l'Ontario, mais 20 p. 100 des certificats d'aide juridique en matière de droit criminel.

Il y a aussi les problèmes de santé mentale. Le quart du budget annuel d'AJO est consacré à des clients qui en souffrent.

Les clients qui ne sont pas admissibles à l'aide juridique causent aussi des retards en cherchant à obtenir les services d'avocats nommés par le tribunal ou en se représentant eux-mêmes.

Des problèmes surviennent pour l'obtention et l'accès à la communication de renseignements, comme il en a été question plus tôt aujourd'hui. Le volume de données ainsi communiquées continue de croître et présente des difficultés et des problèmes pour tout le système.

En ce qui concerne l'administration et la gestion des tribunaux, elles continuent de consommer beaucoup de papier, ce qui cause des retards. Il faut utiliser plus efficacement la technologie dans nos tribunaux, qui essaient de réagir.

Qu'a fait AJO pour s'attaquer aux problèmes de retard? Nous avons élargi l'admissibilité juridique de même que l'admissibilité financière au cours des 18 derniers mois. Dès le 1^{er} avril de cette année, nous nous attendons à une autre augmentation de 6 p. 100 de l'admissibilité à l'aide juridique.

Nous avons amélioré la surveillance des causes complexes en appliquant un tarif pour cause complexe. Nous avons créé une liste d'avocats répondant à des critères d'admissibilité précis pour les causes d'homicide et d'autres causes criminelles majeures et nous avons élaboré des stratégies pour les clients vulnérables, par exemple la stratégie de santé mentale et la stratégie de justice applicable aux Autochtones.

Nous avons élaboré et élargi notre stratégie en matière de mise en liberté sous caution, de deuxième enquête sur le cautionnement et de révision du cautionnement. Nous avons amélioré et augmenté notre appui aux avocats qui s'occupent de causes types. Nous avons augmenté notre appui au mentorat, en finançant des avocats débutants ou en milieu de carrière pour leur permettre de demander l'aide d'un mentor pour traiter des affaires complexes. Nous avons amélioré le système de facturation

Legal Aid Ontario does have specific recommendations for consideration by the committee. They include expanding legal aid support. We feel that legal aid can have a positive impact in the administration of justice. All the examples I cited in terms of positive developments and programs that legal aid has implemented illustrate the benefits that could be received by an investment in legal aid services.

We need to tackle the revolving door problem and support programs for vulnerable client groups. We need to provide support for specialized courts and diversion programs and awareness training for those involved in the criminal justice system.

We need to look at what can be done regarding bail. One of the best practices around is related to bail supervision programs as an alternative to reliance on sureties.

Revisiting recent amendments to the Criminal Code to see where there are opportunities to reduce challenges to legislation and provide incentives to early resolution are also examples of things that could be done to reduce delays in the criminal justice system.

Thank you for providing me with an opportunity to present these issues.

Karen Hudson, Executive Director, Nova Scotia Legal Aid Commission: Thank you for this opportunity to address you all this morning. I hope this opportunity will allow me to make the point that a lack of federal investment in legal aid across Canada means a missed opportunity to strengthen effectiveness for individuals and efficiencies within our criminal justice system.

I'm going to touch on five points. My speaking notes that I shared with you outline six points. I will touch on five.

First, what is legal aid? I joined Nova Scotia Legal Aid in 1985. It has been my whole career. I've never looked for any other job and I believe in what I do. It is a great opportunity to serve the most vulnerable in our communities, and it is an honour to do so.

Legal aid, in essence, promotes a society where everyone counts and everyone gets a chance. Legal aid is effective access to justice for the economically vulnerable, and that includes historically vulnerable groups.

pour simplifier les modalités administratives pour les avocats qui font du travail d'aide juridique et nous avons augmenté nos services d'avocats de garde.

AJO a des recommandations précises à soumettre à l'examen du comité. Il s'agit notamment d'élargir le soutien à l'aide juridique. Nous estimons que l'aide juridique peut avoir un effet positif sur l'administration de la justice. Tous les exemples que j'ai cités pour leurs conséquences positives et sur les programmes que l'aide juridique a mis en œuvre montrent les avantages qu'on pourrait tirer d'un investissement dans les services d'aide juridique.

Nous devons régler le problème de la « porte tournante » et appuyer des programmes pour les groupes de clients vulnérables. Nous devons fournir de l'appui aux tribunaux spécialisés et aux programmes de déjudiciarisation ainsi qu'à la formation et de la sensibilisation de ceux qui œuvrent dans le système de justice pénale.

Nous devons examiner ce qui a été fait pour le système de mise en liberté sous caution. L'une des pratiques exemplaires actuellement utilisées est reliée aux programmes de surveillance de la mise en liberté sous caution au lieu de se fier seulement aux cautions.

Revoir les récentes modifications apportées au Code criminel afin de vérifier s'il est possible de réduire les contestations de la loi et d'encourager le règlement rapide des litiges. Voilà encore des exemples de mesures qu'on pourrait prendre pour réduire les retards dans le système de justice pénale.

Merci de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous au sujet de ces questions.

Karen Hudson, directrice administrative, Commission de l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse : Merci de me permettre de m'adresser à vous ce matin. J'espère arriver à faire valoir que l'érosion de l'investissement du gouvernement fédéral dans l'aide juridique est une occasion perdue de créer un système de justice pénale plus efficient et mieux adapté aux besoins des personnes.

Je vais aborder cinq points. Les notes que je vous ai remises en présentent six, mais je vais m'arrêter à cinq.

Premièrement, qu'est-ce que l'aide juridique? J'ai joint les rangs de la Commission de l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse en 1985. J'y ai consacré l'ensemble de ma carrière. Je n'ai jamais cherché à changer d'emploi, et je crois en ce que je fais. C'est un moyen formidable de rendre service aux plus vulnérables de la société, et c'est un honneur pour moi de le faire.

Essentiellement, l'aide juridique fait la promotion d'une société où tout le monde compte et où tout le monde obtient sa chance. L'aide juridique est un moyen efficace d'accéder au système de justice pour les moins nantis, et cela comprend les groupes considérés vulnérables depuis longtemps.

Legal aid can support efficiencies in the criminal justice system because nothing slows down the criminal justice system like a self-represented accused. That comes and is reinforced by a 2014 federal study with the title of “Maximizing the Federal Investment in Criminal Legal Aid.”

My second point is a good news point, and that is that I am happy that there is a growing understanding of the value that legal aid brings to the criminal justice system and to helping those who struggle most with accessing justice.

In 2010, federal-provincial-territorial ministers endorsed a statement that stated criminal legal aid was a pillar in the criminal justice system.

In 2008, an Ipsos-Reid survey stated that 94 per cent of Canadians supported the importance of criminal legal aid in our criminal justice system.

In 2013, the CBA nationally, representing all Canadian lawyers, stated that there needs to be renewed federal investment in legal aid and that inaccessible justice costs us all but visits its harshest consequences on the poorest among us.

My third point, though, is not such a good news story. It is a little bit of a bad news perspective that I share with you and I have the evidence to support it. Federal investment in criminal legal aid has eroded. Federal dollars to the provinces have remained the same since 2003. The federal investment nationally in criminal legal aid is \$112 million. Total government spending in legal aid plans — these are 2013-14 numbers — was \$759 million. So the federal proportion of total government spending on legal aid is only now 15 per cent.

I will give a little bit of context on that: The federal dollars have remained the same since 2003. That means, in essence, we’re missing an opportunity for legal aid to be a better part of the solution.

We have an anemic legal system that contributes to delays. We are, in essence, a one-armed swimmer, trying to be innovative and to better serve those depending upon us.

I have a couple of points of context in terms of what that flat line of dollars means. Federal dollars have remained the same: \$112 million since 2003. If you factor in inflation erosion, there is another 23 per cent erosion of those federal dollars from 2003. There is an increased cost that we bear to deliver criminal legal aid. Since 2003 nationally the increased cost borne by legal aid plans to serve our clients has gone up 29 per cent. Our demand for full-service cases — that’s a lawyer for the case — has gone up almost 10 per cent. The complexity has gone up. In Nova Scotia I shared one figure with you in my brief, and that is that the cost per case for sexual assault cases has gone up 79 per cent for us from 2003-04 to 2013-14.

L’aide juridique favorise l’efficacité du système de justice pénale, car rien ne ralentit plus le système qu’un accusé qui se représente lui-même. Cette conclusion est tirée d’une étude fédérale menée en 2014 et intitulée « Optimisation de l’investissement fédéral dans l’aide juridique en matière criminelle ».

Mon deuxième point est porteur de bonnes nouvelles. Je suis heureuse de rapporter qu’on reconnaît de plus en plus la valeur de l’aide juridique pour le système de justice pénale et pour aider ceux qui ont le plus de difficulté à y accéder.

En 2010, les ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux ont donné leur aval à une déclaration indiquant que l’aide juridique en matière criminelle était l’un des piliers du système de justice pénale.

En 2008, une enquête effectuée par Ipsos-Reid a révélé que 94 p. 100 des Canadiens soutenaient l’importance de l’aide juridique dans notre système de justice pénale.

En 2013, l’Association du barreau canadien, représentant tous les avocats du pays, a affirmé qu’il devait y avoir un renouvellement de l’investissement fédéral dans l’aide juridique, et qu’une justice inaccessible nous coûte à tous, mais réserve ses conséquences les plus cruelles aux plus pauvres de la société.

Mon troisième point, lui, n’est pas aussi positif. Les nouvelles sont moins bonnes, et j’ai des données probantes pour appuyer mes dires. L’investissement fédéral dans l’aide juridique en matière criminelle s’amenuise. Les transferts fédéraux aux provinces sont les mêmes depuis 2003. L’investissement fédéral dans l’aide juridique en matière criminelle est de 112 millions de dollars à l’échelle nationale. Au total, les gouvernements ont dépensé 759 millions de dollars pour des programmes d’aide juridique en 2013-2014. C’est donc dire que la proportion fédérale à ce chapitre est maintenant de 15 p. 100 seulement.

Permettez-moi de vous donner un peu de contexte à cet égard : l’investissement fédéral est demeuré au même niveau depuis 2003. Cela signifie essentiellement que nous nous privons de l’aide juridique comme partie plus importante de la solution.

Nous avons un système d’aide juridique qui contribue à créer des retards. En quelque sorte, nous tentons de nager à un bras, tout en essayant de trouver des solutions innovatrices pour mieux servir ceux qui dépendent du système.

J’aimerais souligner quelques éléments associés à la stagnation de l’investissement. L’investissement fédéral est demeuré le même : 112 millions de dollars depuis 2003. Si on tient compte de l’érosion de l’inflation, c’est 23 p. 100 de moins que le niveau de 2003. Les coûts liés à la prestation de l’aide juridique ont aussi augmenté. Depuis 2003, ces coûts ont connu une hausse de 29 p. 100. La demande en services complets — un avocat affecté à un dossier — a grimpé de près de 10 p. 100. La complexité des cas a aussi augmenté. En Nouvelle-Écosse — et ces chiffres se trouvent dans mon mémoire —, les coûts par cas d’agression sexuelle ont augmenté de 79 p. 100 entre 2003-2004 et 2013-2014.

The disbursement costs have gone up. Those are borne by legal aid plans, and I gave the example of Nova Scotia Legal Aid. Our disbursement costs have gone up 87 per cent, and that excludes the high-cost cases; i.e., a homicide case. Then we see increasing seriousness of cases, with more mandatory minimums and decreased availability of conditional sentencing.

Mandatory minimums provide little room for front-end early resolution. It can prolong proceedings and it can result in pointless, nothing-to-lose trials. This is an observation from a colleague and friend of mine who I was talking to in preparation for this appearance. This is a very experienced lawyer and I asked him to share a quote with me, and I've given you the full quote in my background brief.

Basically, mandatory minimums can prolong the proceedings, result in pointless, nothing-to-lose trials and sentences that are just plain wrong. We need to trust judges to do the right thing in sentencing.

I'd also like to briefly touch on the issue of underrepresentation. This can lead to delay. Is only duty counsel available for this accused? Duty counsel is not available but there is a wait for a full-service lawyer. And if you get a full-service lawyer, does that full-service staff lawyer have 300 other cases that they are handling, or if you get a certificate to a private bar, is that private bar lawyer being paid a certificate on too low a retainer from legal aid?

Underrepresentation can lead to delay. It can lead to denial of justice and it can lead to delay with issues of "we need another adjournment" because you're dealing with too much on your plate at any one time.

I'd like to end by outlining a couple of ways in which renewed federal investment in legal aid can be a solution. My brief expands on them a little more fully.

Federal investment can help address financial ineligibility for legal aid. Financial eligibility for legal aid is too low. It is below poverty measures. We heard from Legal Aid Ontario that they are increasing their financial eligibility, but it is still very much below a low income or LICO measure, whatever your measure of poverty is.

When an accused is making less than \$20,000 a year and is found financially ineligible for legal aid, then "Houston, we have a problem." That is a problem faced by all the economically vulnerable across Canada who are applying and depending upon legal aid.

Les coûts des débours ont augmenté. Ces coûts sont assumés par les programmes d'aide juridique, et je cite en exemple la Commission de l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse. Nos coûts de débours ont grimpé de 87 p. 100, et cela n'inclut pas les affaires à coût élevé, comme les cas d'homicide. La gravité des affaires qui nous sont confiées s'est aussi accrue, outre le fait qu'il y a plus de peines minimales obligatoires et que les ordonnances de sursis sont moins accessibles.

Les peines de prison minimales obligatoires laissent peu de place au règlement d'une affaire en amont. Cela risque de prolonger les procédures et de déboucher sur des procès sans raison d'être où l'on n'a rien à perdre. C'est l'observation d'un collègue et ami avec qui j'ai discuté en préparation à ma comparution d'aujourd'hui. C'est un avocat chevronné, à qui j'ai demandé une déclaration, et je la cite de façon intégrale dans mon mémoire.

En gros, il affirme que les peines minimales obligatoires risquent de prolonger les procédures et de déboucher sur des procès sans raison d'être où l'on n'a rien à perdre, et sur des peines tout simplement disproportionnées. Il faut faire confiance aux juges et dans le fait qu'ils feront ce qui est juste.

J'aimerais aussi parler brièvement de la question de la sous-représentation. Cela peut occasionner des retards. Est-ce que l'accusé peut uniquement recourir à l'avocat de garde? L'avocat de garde n'est pas disponible, mais il y a une liste d'attente pour un avocat qui pourra offrir des services complets. Et quand on arrive à vous, nos avocats ont quand même 300 autres cas à traiter. Ou encore, on vous remet un certificat pour recourir aux services d'un cabinet privé, mais est-ce que l'aide juridique verse une avance de salaire suffisante à ce cabinet?

La sous-représentation peut mener à des retards. Elle peut mener à un déni de justice. Elle peut aussi mener à des ajournements à répétition, car la charge de travail est toujours trop lourde.

En terminant, j'aimerais souligner quelques façons dont le renouvellement de l'investissement fédéral dans l'aide juridique peut s'avérer une solution. Mon mémoire l'explique un peu plus en détail.

L'investissement fédéral peut aider à remédier aux problèmes d'inadmissibilité financière à l'aide juridique. Les seuils d'admissibilité sont trop bas. Ils sont sous les seuils de la pauvreté. Aide juridique Ontario a indiqué qu'elle allait augmenter ses seuils d'admissibilité financière, mais ils vont rester bien en deçà des seuils de faible revenu (SFR), ou des autres mesures de la pauvreté.

Quand un accusé qui gagne moins de 20 000 \$ par année est jugé inadmissible financièrement à l'aide juridique, il y a un problème. C'est le problème auquel sont confrontées toutes les personnes économiquement vulnérables du Canada qui dépendent de l'aide juridique.

Legal aid investment can help our responsiveness to First Nations clients. These are the people we are here to serve. We have many strategies and innovations. We are increasing our understanding and can help address the recommendations outlined in the truth and reconciliation calls for increasing the accessibility of justice for our First Nations people, and I have outlined specific recommendations in which legal aid will figure prominently as to whether we as a country are successful.

Finally, I will say that federal investment in legal aid plans can help legal aid be a true partner in problem-solving court approaches to address the root causes of mental health and addictions. More than 80 per cent of people serving a federal sentence have been identified as struggling with mental health and/or addiction issues, and we need to address them. An ounce of prevention, as our grandmothers used to say, is worth a pound of cure. There are great things being started across Canada, but these problem-solving approaches depend upon the full participation of legal aid plans and we are stymied in our ability to fully step up to the plate and be part of those approaches.

I would like to end by saying that I believe that my comments and some of the brief materials I was able to pull together for you quite quickly on a Sunday are a little antiseptic, but I would like to end on a personal note. Our motto at Nova Scotia Legal Aid is that we're here to help. Legal aid plans all across Canada are about hope. We have the privilege to help those who struggle most. We want to do a better job, and we can be a better part of the solution.

Thank you.

Mark Benton, Chief Executive Officer, Legal Aid BC: I want to start by saying what a pleasure it is to follow the Canadian Association of Chiefs of Police in the presentation. I think 20 years ago in my career I wouldn't have thought that would be an asset. As a number of us have had the opportunity to work with the leadership of the Canadian Association of Chiefs of Police, we've gained a better appreciation of how the system ought to work together. The leadership that association has provided has been remarkable in terms of developing and engendering cross-system discussions about how the system ought to change and develop.

I understand that you will be hearing at a later meeting from the chair of the reinventing criminal justice forum, Ray Wyant, who I have no doubt will talk about some of that work. It has been terrific to see a more private group approach to looking at justice system change, and I encourage you to look at any of their reports. None of them deal with delay specifically. All of them

L'investissement dans l'aide juridique peut nous aider à mieux servir nos clients des Premières Nations. Ce sont les gens que nous sommes appelés à servir. Nous avons de nombreuses stratégies et innovations. Nous tâchons de mieux comprendre leur réalité et nous pouvons contribuer à la mise en œuvre des recommandations des appels à l'action pour la vérité et la réconciliation concernant l'accès amélioré à la justice pour les peuples des Premières Nations. J'ai également cité des recommandations précises pour lesquelles l'accès à l'aide juridique sera grandement responsable de la réussite de notre pays.

Finalement, j'ajouterai que l'investissement fédéral dans les programmes d'aide juridique peut faire en sorte que l'aide juridique devienne une véritable alliée dans l'application d'approches juridiques visant à remédier aux causes fondamentales des problèmes de santé mentale et de dépendance. Plus de 80 p. 100 des personnes purgeant une peine dans un établissement fédéral souffrent d'un problème de santé mentale ou de dépendance, et nous devons nous attaquer à cela. Comme disait ma grand-mère, mieux vaut prévenir que guérir. De beaux projets prennent forme à l'échelle du Canada, mais ces approches axées sur la résolution de problèmes ne seront efficaces que si tous les programmes d'aide juridique y participent, et bien des choses nous empêchent de réellement passer à l'action et de nous investir dans ces approches.

Mes commentaires et une partie de mon mémoire, que j'ai réussi à préparer pour vous assez rapidement par un bon dimanche, sont un peu aseptisés, alors j'aimerais terminer sur une note plus personnelle. La devise de la Commission de l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse est que nous sommes là pour aider. Les programmes d'aide juridique de l'ensemble du Canada misent sur l'espoir. Nous avons le privilège d'aider les plus démunis. Nous voulons mieux faire notre travail, et nous pouvons faire davantage partie de la solution.

Merci.

Mark Benton, président-directeur général, Legal Aid BC : Je tiens d'abord à dire que c'est un réel plaisir de suivre l'exposé de l'Association canadienne des chefs de police. Je crois que je n'aurais peut-être pas vu la chose du même œil il y a une vingtaine d'années. Certains d'entre nous ont eu l'occasion de travailler avec les dirigeants de l'Association canadienne des chefs de police, et cela nous a permis de mieux comprendre comment le système devrait nous permettre de coopérer. L'association a fait preuve d'un leadership remarquable dans l'établissement et la promotion de discussions entre les disciplines sur la façon dont le système devrait évoluer.

Je sais que vous aurez l'occasion d'entendre lors d'une prochaine réunion le président du forum sur la redéfinition du rôle de la justice pénale, Ray Wyant, qui vous parlera sans doute des efforts déployés en ce sens. Ce fut très enrichissant de connaître le point de vue d'un groupe aux intérêts privés sur la redéfinition du système de justice, et je vous encourage à consulter l'un ou l'autre de ses rapports. Pas un de ces rapports ne traite précisément des retards, mais ils abordent tous la question des

touch on criminal justice dysfunction of one kind or another, which is the theme of what I want to talk about. This is a systemic problem that requires a systemic response.

In the scheme of things, I lead one of the more anemic legal aid plans in Canada, which means there are lots of studies about it. Quite a few studies have looked at the more data-driven conclusions that can be drawn about how legal aid makes a difference. One of them, Leonard T. Doust, QC's report, *Foundation for Change*, was driven by the Canadian Bar Association, the Law Society, and it concluded that timely and appropriate criminal legal aid results in cost savings to the system overall, specifically that inadequate criminal legal aid costs society in additional court appearances, longer trials, extended jail terms and increased recidivism, all of which can be minimized through the provision of timely and effective legal aid.

My other message is that data is not the plural of anecdote. We often hear in criminal justice about stories on their own to try to drive this, without the data to back it up. It is profoundly difficult to measure many of the things we're talking about today in the absence of real data, whether it's just about cost or whether it's about delay in substantive terms and how the interrelated and interdependent parts of the system play into that.

From the legal aid perspective — and I think Ms. Hudson referred to this briefly — we're representing victims and accused in this process. Often, today's victims are tomorrow's accused. We see what's happening to those folks. We know those wrap-around services that Mr. Oliver referred to, or the absence of them, are what's needed to break those cycles. But they're not there. The criminal justice process will not do it. It needs to be a full-system review.

We see those delays in justice as having four quite profound effects in addition to cost. We see them in eroding public confidence in how criminal justice works, when those cases are so expensive, when it's not apparent that there are real cost controls in place and when the timelines are simply unbelievable. We recently had a case in British Columbia when a major trial started six years after the murder, and it wasn't a question of they didn't charge somebody soon enough. It was a real problem with how the case was marshalled. It cost the system broadly; it cost civil and family justice as well.

Justice delays are a problem when those delays compromise public safety, and, again, Mr. Oliver referred to that. When we are seeing those folks in remand over a long period of time, there is no rehabilitation going on. They get none of the benefits of serving real time. They're doing remand time, and that means being released back on the street, typically often, far from where they live, and having lost their job and housing. It's the worst-case scenario solely as a result of remand delays.

dysfonctions du système de justice pénale, quelles qu'elles soient, et c'est de cela dont je veux vous parler. Il s'agit d'un problème systémique qui requiert une réponse systémique.

Je précise que je dirige l'un des régimes d'aide juridique les plus anémiques au Canada; c'est donc dire que de nombreuses études ont été effectuées à son sujet. Bon nombre d'études se sont penchées sur les conclusions davantage empiriques concernant la contribution de l'aide juridique. Notamment, le rapport de Leonard T. Doust, c.r., intitulé *Foundation for Change* et commandé par l'Association du Barreau canadien, a conclu qu'une aide juridique opportune et appropriée en matière criminelle permet à l'ensemble du système de faire des économies de coûts. Plus précisément, une aide juridique inadéquate en matière criminelle se traduit par des comparutions supplémentaires, des procès plus longs, des peines d'emprisonnement prolongées et un taux de récidivisme accru, toutes des choses qu'on peut éviter grâce à la prestation opportune et efficace de l'aide juridique.

L'autre point que je veux faire valoir est que « données » n'est pas le pluriel de « anecdote ». En justice pénale, on essaie souvent de justifier certaines choses en fonction d'histoires entendues, sans que cela ne soit étayé par des données. Il est extrêmement difficile de mesurer les choses dont il est question aujourd'hui en l'absence de données véritables, qu'il s'agisse des coûts ou des retards importants, ou encore de la façon dont interviennent les différentes composantes du système, qu'elles soient interreliées ou interdépendantes.

Sur le plan de l'aide juridique — et je crois que maître Hudson en a parlé brièvement —, nous représentons les victimes et les accusés dans ce processus. Souvent, les victimes d'aujourd'hui sont les accusés de demain. Nous le constatons. Nous savons que les services intégrés dont a parlé M. Oliver — il a en fait parlé de leur absence — sont la solution pour briser ce cycle. Mais il n'y en a pas. Le processus de justice criminelle ne prévoit pas ce genre de services. Nous devons revoir l'ensemble du système.

Les retards de la justice ont quatre grandes incidences, en plus de coûter cher. Les retards érodent la confiance du public dans le fonctionnement du système de justice pénale, lorsque les affaires entraînent des coûts si élevés, lorsque les mesures de contrôle des coûts semblent inexistantes, et lorsque les délais sont tout simplement incroyables. Récemment, en Colombie-Britannique, un grand procès pour meurtre a été entrepris six ans après les faits, et ce n'est pas parce qu'il a fallu du temps pour porter des accusations. La prise en charge de cette affaire a réellement laissé à désirer. Cela a coûté très cher au système, et cela a également eu des répercussions sur la justice civile et la justice familiale.

Les retards de justice sont problématiques lorsqu'ils compromettent la sécurité du public. M. Oliver y a également fait allusion. Les personnes gardées en détention provisoire pendant de longues périodes ne profitent pas des programmes de réadaptation. Elles ne bénéficient d'aucun des programmes offerts aux détenus. Être en détention provisoire, cela signifie être

We are looking at delays and the detrimental impact on civil and family justice. Those delays in criminal justice are consuming the resources available in the justice system. It's compromising the timeliness in every other area as well, and it interferes with justice.

You were talking about it this morning. Those delays that result in trials collapsing result in justice not being done. It's a profoundly difficult and problematic issue.

In terms of where some of those answers lie, as I was saying earlier, they squarely sit in a systemic frame. In addition to Leonard Doust's report, Mr. Oliver referred to the Geoff Cowper report on criminal justice for the 21st century. They take an integrated approach that says everyone has a part to play. Much as Patrick LeSage said, everyone has a part to play in fixing large cases, but getting the traction to make that happen requires political and policy leadership that we're still not seeing in Canada. As much as the legal aid plans are doing their best to manage the cost of large cases, we're not seeing real collaboration happening to address that systemically, and I think it is a profoundly important issue for you to attend to.

Thank you.

The Chair: Thank you all, and we'll begin questions with Senator Baker.

Senator Baker: I want to thank the witnesses. These are remarkably helpful suggestions you've made.

In looking at the Criminal Code and how you deal with it, I'd like to ask a relatively simple question. Say you have an accused who is charged with a serious offence in British Columbia, for example, a grow-op, as they call it, and part of the counts are obviously indictable and for which the accused as an election, and they elect judge and jury or judge sitting alone. But some of the counts are within the exclusive jurisdiction of the provincial court. For example, theft is in the exclusive jurisdiction of Provincial Court. The accused has opted before a Superior Court judge, and you have a couple of charges there, for example, stealing electricity. That's a common one in B.C., stealing electricity, \$200, \$300, summary counts. You have the police officer. Would you have two Crowns? Would you have two legal aid lawyers in that case? Would you have one proceeding in the Superior Court and another proceeding in Provincial Court? There is duplication right down the line. Is that what happens?

I would like a short supplementary question after you try to answer that question.

remis en liberté, souvent loin de chez soi, plus de travail et plus de logement. C'est le pire scénario qui pourrait se produire, et c'est le résultat direct de la détention provisoire.

Nous sommes aux prises avec des retards et avec les contretemps que cela suppose pour la justice civile et familiale. Les retards qu'accuse le système de justice pénale grugent les ressources disponibles pour tout le système de justice. Cela compromet les délais dans tous les autres secteurs également, et cela nuit à la justice.

Vous en parlez ce matin. Les retards qui mènent à l'échec des procès mènent aussi à l'échec de la justice. C'est une problématique profondément complexe.

Pour ce qui est des réponses, comme je le disais tout à l'heure, elles se trouvent carrément dans un cadre systémique. Outre le rapport de Leonard Doust, M. Oliver a fait référence à celui de Geoff Cowper sur la justice pénale du XXI^e siècle. Ils préconisent une approche intégrée à laquelle tout le monde doit participer. Pour reprendre les paroles de Patrick LeSage, tout le monde a son rôle à jouer dans la résolution des grandes affaires, mais obtenir l'impulsion voulue pour y arriver nécessite un leadership politique et stratégique que nous n'avons toujours pas au Canada. Les programmes d'aide juridique font ce qu'ils peuvent pour gérer les coûts associés aux affaires complexes, mais il n'y a pas de réelle collaboration pour régler le problème au niveau du système, et je crois que c'est une question d'une importance capitale qui mérite votre attention.

Merci.

Le président : Merci à vous tous. Nous allons entamer la période de questions avec le sénateur Baker.

Le sénateur Baker : Je veux remercier les témoins. Vous avez été d'une utilité remarquable.

En ce qui concerne le Code criminel et la façon de l'appliquer, j'aimerais vous poser une question relativement simple. Supposons qu'une personne est accusée d'une infraction grave en Colombie-Britannique, liée à une installation de culture de marijuana, par exemple. Une partie des chefs d'accusation sont évidemment punissables par voie de mise en accusation, et l'accusé peut choisir d'avoir un procès devant juge et jury ou devant un juge seul. Mais d'autres chefs sont exclusivement de compétence provinciale. Par exemple, les chefs d'accusation de vol relèvent exclusivement de la Cour provinciale. L'accusé opte de comparaître devant un juge de la Cour supérieure, à laquelle revient quelques accusations, comme le vol d'électricité. C'est courant en Colombie-Britannique, le vol d'électricité; 200 \$, 300 \$, par voie sommaire. Il y a aussi le policier. Y aurait-il deux Couronnes? Est-ce que deux avocats de l'aide juridique seraient affectés à ce dossier? Y aurait-il des procédures à la Cour supérieure et d'autres à la Cour provinciale? Il y a beaucoup de chevauchements ici. Est-ce ainsi que les choses se déroulent?

J'aimerais vous poser une autre question rapidement quand vous aurez répondu à celle-ci.

Ms. Hudson, you're a litigator. I remember your cases. You may have some opinion on this.

Ms. Hudson: Thank you, senator. Oftentimes I feel like a very ineffective leader.

Senator Baker: You're a great litigator.

Ms. Hudson: Thank you.

In terms of your question, and I listened as you put it to the earlier witness, I can see this is something that should go forward for consideration. There is nothing like duplication of services to lead to inefficiencies.

However, the justice system as a whole is a low innovation sector. Lawyers are really great at showing the reasons why not, overall, but we do need to have collaboration to move forward. Leadership means pushing forward on some things and making clear recommendations, so I can see some basis that might be a way to go forward that should be considered.

In terms of duplication regarding matters that are in the exclusive jurisdiction of Provincial Court, Nova Scotia Legal Aid, for example, would be very able to handle those in Halifax, in our urban area, through the Enhanced Duty Counsel Program. I touched on this in my brief; I didn't get time to touch on it in my comments.

Enhanced duty counsel is effective at not dealing simply with release issues but with the overall resolution of matters. British Columbia, Nova Scotia and Legal Aid Ontario have pilot projects to show that these can be an effective way of getting final resolution at the earliest opportunity. It is time now, however, to maximize something we know works, but we're not able to do so because of the fiscal realities we face.

Marcus Pratt, Acting Director General, Policy and Strategic Research, Legal Aid Ontario: Perhaps I can give an even more optimistic answer from legal aid's perspective.

Since the Code-LeSage report, we have had more robust case management. The scenario you set out, senator, is common. It's something we would be involved in with our case managers, with both the federal Crown and the provincial Crown, to identify the most serious cases and prosecute those, and drop the less serious ones or resolve them in some other way so we don't waste resources. In particular if there is an organized crime or a serious allegation with the grow-op, I think that's how it would proceed in Ontario.

Maître Hudson, vous êtes avocate. Je me souviens de vos causes. Vous avez sans doute une opinion là-dessus.

Mme Hudson : Merci, sénateur. Souvent, je me sens comme une chef assez inefficace.

Le sénateur Baker : Vous êtes une excellente avocate.

Mme Hudson : Merci.

Pour répondre à votre question, et je vous ai entendu la poser au témoin précédent, j'estime que c'est un aspect sur lequel il faut se pencher. Rien de tel que le dédoublement des services pour engendrer un manque d'efficacité.

Cependant, l'ensemble du système de justice est un secteur qui laisse peu de place à l'innovation. Les avocats sont très bons pour exposer les raisons justifiant le contraire, en général, mais nous avons besoin de la collaboration de tous pour aller de l'avant. Le leadership s'exprime par la promotion des idées et la formulation de recommandations claires, alors je crois qu'il serait à-propos de sonder le terrain de ce côté.

En ce qui concerne les affaires qui relèvent strictement de la Cour provinciale, la Commission de l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse, par exemple, pourrait très bien s'occuper des dossiers à Halifax, notre région urbaine, par l'entremise du programme de services élargis des avocats de garde. J'aborde la question dans mon mémoire, mais je n'ai pas eu le temps d'en parler dans mon exposé.

Ce programme est utile pour traiter les plans de mise en liberté, mais aussi pour régler toutes sortes de questions. La Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et Aide juridique Ontario ont des projets pilotes qui visent à démontrer l'efficacité de cette approche pour obtenir un règlement final le plus rapidement possible. Le moment est venu par contre d'optimiser les projets que nous savons efficaces, mais que nous ne pouvons pas utiliser à leur plein potentiel en raison des réalités financières auxquelles nous sommes confrontés.

Marcus Pratt, directeur général intérimaire, Recherche stratégique et des politiques, Aide juridique Ontario : Je peux peut-être vous fournir une réponse encore plus optimiste, du point de vue de l'aide juridique.

Depuis que le rapport Code-LeSage a été rendu public, les causes sont mieux gérées. Le scénario que vous avez présenté, sénateur, est fréquent. C'est une situation où nous collaborerions avec nos gestionnaires des causes, tant à la Couronne fédérale qu'à la Couronne provinciale, pour relever les affaires les plus graves et intenter des poursuites, et pour laisser tomber celles qui sont moins graves ou les régler d'une autre manière pour éviter de gaspiller des ressources. Plus particulièrement, s'il y a une organisation criminelle en cause ou une allégation grave concernant la culture de marijuana, je pense que ce serait la façon de procéder en Ontario.

Senator Baker: We are looking for ways to save court time. This is one of the obvious ones, where you have jurisdiction involved and police officers are tied up in two trials regarding the same offence, multiple counts.

Section 468 of the Criminal Code says that Superior Court has jurisdiction over indictable offences. If the theft were proceeded with by indictment, then you could assume jurisdiction. However, if it is small, under \$5,000, as you know, there is the exclusive jurisdiction of Provincial Court.

Would you disagree or agree with the suggestion from this committee that a change should be made to the Criminal Code whereby, on multiple counts, if a Superior Court judge is seized with a matter, the Superior Court judge — regardless of the exclusive jurisdiction of the provincial court over theft — will have the jurisdiction to litigate the matter that is within the sole jurisdiction of Provincial Court?

Mr. Pratt: That's a good question. I don't know if it's necessary to make that kind of change to the Criminal Code. That then brings problems into Superior Court and potential delays there.

The better solution is a more engaged case management by both federal and provincial Crowns, as well as the case managers from the defence bar. To try and resolve it, let's identify the most serious cases and see if we can resolve some of the less serious ones either by not proceeding or by way of guilty plea rather than making a wholesale change to the Criminal Code.

Mr. Benton: I do think, too, that there is another way to view this problem; that is, what is the discipline around the charge process? Is it appropriate in the first instance to be laying that array of charges when all those that fall under the larger ones are likely going to be pled out or dropped in the process? It happens; it's not by exception. That's routine.

One of the things we see in our large case management program, and even in the medium-sized cases, is that the practice of overcharging drives a lot of process, cost and disclosure. Because we don't have a culture that looks at the downstream costs of decisions made at the front end of the system, we don't have protocols in place that happen everyone else in the world on everything else. In justice, we seem to feed the beast and expect the process to work.

This happens throughout the system. Being more conscious and deliberate about decisions and their consequences is an important piece that ought to be encouraged.

Senator Plett: I think Mr. Pratt may have answered my first question, but I'm going to put it out there anyway.

Le sénateur Baker : Nous cherchons des moyens de faire économiser du temps aux tribunaux. C'est l'un des moyens évidents, où des policiers doivent comparaître dans deux procès pour la même infraction, et où il y a de nombreux chefs d'accusation.

L'article 468 du Code criminel prévoit que la Cour supérieure a compétence sur les infractions punissables par mise en accusation. Si le vol donne lieu à une mise en accusation, alors l'infraction pourrait relever de vous. Toutefois, s'il s'agit d'un vol mineur de moins de 5 000 \$, comme vous le savez, alors cette infraction relève exclusivement de la Cour provinciale.

Approuvez-vous ou non la suggestion du comité selon laquelle un changement devrait être apporté au Code criminel pour que si un juge de la Cour supérieure est saisi d'une affaire où de nombreux chefs d'accusation ont été portés, il puisse — peu importe si les infractions pour vol relèvent exclusivement de la Cour provinciale —, avoir le pouvoir de régler l'affaire?

M. Pratt : C'est une bonne question. Je ne sais pas s'il est nécessaire d'apporter ce genre de changement au Code criminel. Cela causerait des problèmes à la Cour supérieure et pourrait entraîner des retards.

La meilleure solution est une gestion des causes plus solide de la part du gouvernement fédéral, des provinces et des gestionnaires des causes de la défense. Pour essayer de régler la situation, ciblons les affaires les plus graves et voyons si nous pouvons régler certaines affaires moins graves en n'intentant pas de poursuites ou en obtenant un plaidoyer de culpabilité plutôt que d'apporter un changement radical au Code criminel.

M. Benton : Je pense également qu'il y a une autre façon de voir ce problème, en se demandant quelles sont les mesures disciplinaires entourant le processus relatif aux accusations. Est-il approprié la première fois de porter toutes sortes d'accusations pour lesquelles il y aura fort probablement un plaidoyer de culpabilité ou qui seront retirées dans le processus? Cela arrive; ce n'est pas une exception. C'est courant.

L'une des choses que nous voyons dans notre programme de gestion des causes importantes, et même dans les causes moyennes, c'est que la pratique de la surfacturation a une incidence sur le processus, les coûts et la divulgation de renseignements. Étant donné que nous n'avons pas une culture qui examine les coûts des décisions prises en amont, nous n'avons pas les protocoles en place que l'on retrouve ailleurs dans le monde. Dans le domaine de la justice, nous semblons nourrir la bête et nous nous attendons à ce que le processus fonctionne.

C'est ce qui se passe dans l'ensemble du système. Le fait de prendre des décisions et de tenir compte de leurs conséquences de façon consciente et délibérée est une pratique importante qu'il faut encourager.

Le sénateur Plett : Je pense que M^e Pratt a peut-être répondu à ma première question, mais je vais la poser quand même.

As Senator Baker has said, many of these things are provincial jurisdiction, some federal. In the two presentations of Mr. Field and Ms. Hudson, I got from Mr. Field that maybe certain changes should be made to the Criminal Code. I'm not sure that he said that specifically, but I felt that. From Ms. Hudson I felt that if the federal government, or any government, would throw a lot more money at the system, then all the problems would go away. I put that out as an observation and would appreciate your comments.

My other question is that statistics show we have a declining crime rate. Stats available for 2013-14 show a 7 per cent decline in criminal cases from the previous year, yet somehow the median trial time is increasing. How is that possible when fewer cases are going through the system?

Mr. Field: I will start with the issue of legislation. If you look at what has happened with youth crime and charges related to youth, legal aid is now issuing 39 per cent fewer certificates in the area of youth largely because of the legislative changes the federal government has made. So I do think there are opportunities for the federal government to consider changes that will have a positive impact on the administration of justice and on the expenditures related to legal aid.

Do you want to answer the second part of the question?

Ms. Hudson: First, I think it is very worthwhile to look at some legislative changes, specifically to revisit the issue of mandatory minimums and the issue of the conditional sentencing act and the changes made only a couple of years ago with respect to that.

With respect, senator, I really hope that I didn't come across as whining and saying just throw money at it and it will get better. I just wanted to make the point that it is what it is, and legal aid plans can be a better part of the solution. We are innovative. We account for what we do, and we've got great people who care about what we do in terms of helping people. However, when federal investments haven't increased since 2003, it is what it is and it needs to be addressed. I didn't mean it as a whine.

In terms of the value we can add and why there are delays or why there is a decreasing number of charges but yet we see case processing times continue to increase, I think that the last witness from the police association dealt with that. I would reiterate those comments.

I believe there are a number of comments contained in our briefs that we see an increase in disclosure which increases delay times. The disclosure requirements, the amount of disclosure and the increasing or changing nature of the crimes being investigated

Comme le sénateur Baker l'a dit, bon nombre de ces causes relèvent des provinces, et d'autres, du fédéral. Dans les déclarations de M. Field et de M^e Hudson, je crois avoir compris que M. Field estime que certains changements devraient être apportés au Code criminel. Je ne pense pas qu'il ait dit cela exactement, mais c'est l'impression que j'ai eue. Ce que j'ai compris des remarques de M^e Hudson, c'est que d'après elle, si le gouvernement fédéral, ou n'importe quel gouvernement, injectait plus de fonds dans le système, alors tous les problèmes disparaîtraient. C'est une observation que je fais, et j'aimerais entendre ce que vous en pensez.

Mon autre question, c'est que les statistiques montrent une baisse du taux de criminalité. Les statistiques disponibles pour 2013-2014 révèlent une baisse de 7 p. 100 des affaires criminelles par rapport à l'année précédente, et pourtant, la durée médiane des procès augmente. Comment est-ce possible, étant donné que le système a moins de causes à traiter?

M. Field : Je vais commencer par la question des mesures législatives. Si l'on regarde ce qui s'est passé avec la criminalité chez les jeunes et les accusations portées contre des jeunes, l'aide juridique émet maintenant 39 p. 100 moins de certificats pour les jeunes, en grande partie en raison des modifications législatives que le gouvernement fédéral a apportées. Je pense donc que le gouvernement fédéral peut envisager des changements qui auront une incidence positive sur l'administration de la justice et sur les dépenses liées à l'aide juridique.

Voulez-vous répondre à la deuxième partie de la question?

Mme Hudson : Tout d'abord, je pense qu'il serait très utile d'examiner certaines modifications législatives, surtout pour réexaminer la question des peines minimales obligatoires, la loi sur l'emprisonnement avec sursis et les changements qui ont été apportés il y a seulement quelques années.

Respectueusement, sénateur, j'espère sincèrement que je n'ai pas eu l'air de me plaindre et de dire qu'on n'a qu'à injecter des fonds pour que la situation s'améliore. Je voulais simplement faire valoir que les choses sont ce qu'elles sont, et les plans d'aide juridique peuvent faire partie de la solution. Nous faisons preuve d'innovation. Nous rendons des comptes de ce que nous faisons, et nous avons des gens remarquables qui s'inquiètent de ce que nous faisons pour aider les gens. Toutefois, puisque les investissements fédéraux n'ont pas augmenté depuis 2003, c'est la réalité et il faut s'y attaquer. Je ne voulais pas avoir l'air de me plaindre.

En ce qui a trait à la valeur que nous pouvons ajouter et à la raison pour laquelle il y a des retards et une hausse des accusations, alors que les délais de traitement des causes continuent d'augmenter, je pense que le dernier témoin de l'association des politiques en a parlé. Je vais répéter ces observations.

Je pense qu'il y a un certain nombre d'observations dans nos mémoires où nous disons constater une hausse de la divulgation, ce qui fait augmenter les retards. Les exigences de divulgation, la quantité de renseignements divulgués et la nature changeante des

for which charges are laid mean that there is an increasing amount of disclosure, increasing forensic disclosure and increasing wiretap disclosure. The amount and depth of this type of disclosure came about through case changes after the Charter, the *Stinchcombe* decision and the changing nature of crime. Also, infrastructure costs: salaries increased; the cost of paper increased; the cost of electricity to run court rooms increased. All these increases in costs are simply things that we have to consider. That adds to costs overall for cases.

If I wanted to step back and summarize why cases are going down yet delays are going up, we look at the type of crime that is being investigated and for which charges are being laid; we look at the fact that there are more multiple co-accused now; and we look at increasing disclosure.

I think I will leave it there. I'm sure there are things that I've forgotten and that others can add.

Mr. Field: I wanted to reiterate that in Ontario we've only seen a positive investment on the part of the province. We have had significant increases. We're going to have a 10-year commitment made to Legal Aid Ontario by the provincial government to address our financial eligibility. I think the province has stepped up and demonstrated the value of that kind of investment, and I think we've illustrated a number of the initiatives that we're able to undertake with that additional money.

I think the federal government is also obligated to think about making an investment that matches what the province is doing, and it would have a positive impact. I really think it would be of benefit to all the system if we could provide appropriate resources to legal aid across the country.

Senator Fraser: Mr. Field, in your written brief there is a passage that plays to all of my biases. You were talking about electronic disclosure, which you say was supposed to be the answer but in practice is not because all too often the disclosure tends to be provided in large, unorganized data dumps of wiretap transcripts, financial documents and so on.

It's been my experience that very often electronic things are supposed to clarify and simplify but end up having the opposite effect. As you also note, there will be more and more of this kind of evidence, as Mr. Oliver talked about as well, so what do we do?

crimes qui font l'objet d'une enquête et pour lesquels des accusations sont portées signifient qu'il y a une augmentation de la divulgation de renseignements, de données issues d'enquêtes judiciaires et d'enregistrements électroniques. La quantité et l'importance de ce type de divulgation découlent des changements apportés après la Charte, de l'arrêt *Stinchcombe* et de la nature changeante des crimes. De plus, il y a les coûts d'infrastructure : les salaires ont augmenté, le coût du papier a augmenté et le coût pour l'électricité nécessaire dans les salles d'audience a augmenté. Toutes ces hausses de coûts sont des éléments que nous devons prendre en considération. Cela s'ajoute aux coûts d'ensemble des causes.

Si je voulais prendre du recul et résumer pourquoi les causes diminuent alors que les délais augmentent, nous examinons le type de crime qui fait l'objet d'une enquête et pour lequel des accusations sont portées. Nous examinons le fait qu'il y a plus de coaccusés multiples maintenant, et nous envisageons d'accroître la divulgation de renseignements.

Je pense que je vais m'arrêter ici. Je suis certain qu'il y a des choses que j'ai oublié de mentionner que d'autres pourront ajouter.

M. Field : Je voulais répéter qu'en Ontario, nous avons seulement vu des investissements positifs de la part de la province. Nous avons connu d'importantes hausses. Le gouvernement provincial prendra un engagement de 10 ans à l'égard d'Aide juridique Ontario pour régler la question de l'admissibilité financière. Je pense que la province est intervenue et a démontré la valeur de ce type d'investissement, et je pense que nous avons indiqué un certain nombre d'initiatives que nous avons pu entreprendre avec ces fonds additionnels.

Je pense que le gouvernement fédéral est également obligé de penser à effectuer un investissement qui cadre avec ce que la province fait, ce qui aurait une incidence positive. Je pense vraiment que tout le système en bénéficierait si nous pouvions fournir les ressources appropriées à l'aide juridique au pays.

La sénatrice Fraser : Monsieur Field, il y a un passage dans votre mémoire écrit qui se rapporte à tous mes préjugés. Vous parlez de la divulgation par des moyens électroniques qui, comme vous l'avez dit, était censée être la solution mais qui ne l'est pas dans la pratique car les renseignements sont trop souvent communiqués en blocs désordonnés sous forme de transcriptions d'enregistrements électroniques, de documents financiers, et cetera.

D'après mon expérience, les documents électroniques sont très souvent censés clarifier et simplifier les choses, mais finissent souvent par avoir l'effet contraire. Comme vous le soulignez également, il y aura de plus en plus de données de ce genre, comme M. Oliver l'a mentionné également, alors que pouvons-nous faire?

Computer people will always say, “We will standardize the system,” and I’m always leery about the single magic solution to any problem. Is that what we have to do? Do we have to go to the standardization of everything? How will you cope?

Mr. Field: The operative term in that response is “data dump,” and we have to think about whether it’s appropriate. Marcus will provide us with some comments on that.

Mr. Pratt: I think the issue with disclosure has changed in the last 10 years from the availability of disclosure to the accessibility of disclosure, and accessibility of disclosure is part of *Stinchcombe*.

The example of a data dump is very challenging for defence counsel and for legal aid who funds defence counsel, because they have it either on a CD that is not searchable or literally paper copies, and they have to go through that. That is their obligation as defence lawyers. We need to have everyone work together so that the systems used by the police and by the Crown to prepare their cases are the same that are made available to the defence. Of all the witnesses that have testified, that is something everyone is in agreement on.

Senator Fraser: So you aren’t talking about standardization of formats or categories, indexation?

Mr. Pratt: In my mind, it’s standardization of best practices. I assume as the police investigate and develop information for the Crown, they will always be looking for the best way to provide that information to the Crown so they can make the best case prosecuting. I would hope that the same practices would then be shared with the defence so we can access that information to defend the accused.

Senator Fraser: Are the computer systems in all the various parts of the system readily compatible?

Mr. Pratt: I think the answer is no. That may be a generalization. Different police forces may be stronger than others in that area, but I think as a general matter, unfortunately not.

Senator McIntyre: Thank you all for your presentations.

Before graduating from Dalhousie law school, I was involved with Dalhousie Legal Aid Service, and I can assure you, Ms. Hudson, that was a very interesting and rewarding experience. I enjoyed every moment of it.

My question has to do with legal issues that are not covered by legal aid. In your respective jurisdictions, are some legal issues not covered by legal aid? For example, where there is no threat of someone going to jail, is it harder to get legal aid?

Les informaticiens diront toujours, « Nous allons normaliser le système », et je suis toujours méfiant devant une solution magique pour régler un problème. C’est ce que nous devons faire? Nous devons normaliser tout? Comment pourrez-vous gérer la situation?

M. Field : L’expression clé dans cette réponse est « en blocs », et nous devons nous demander si c’est approprié. Marcus formulera quelques observations à ce sujet.

M. Pratt : Je pense que la question de la divulgation a changé au cours des 10 dernières années, passant de la disponibilité des renseignements à l’accessibilité des renseignements, dont il est question dans l’arrêt *Stinchcombe*.

L’exemple de la divulgation de renseignements en blocs est très difficile pour l’avocat de la défense et l’aide juridique qui finance l’avocat de la défense, car les renseignements doivent être soit sur un CD qui n’est pas interrogeable, soit sur papier, et ils vont les consulter. C’est leur obligation en tant qu’avocats de la défense. Nous devons faire en sorte que tout le monde travaille ensemble pour que les systèmes utilisés par la police et la Couronne pour préparer leurs causes sont les mêmes qui sont mis à la disposition de la défense. Parmi tous les témoins qui ont comparu, c’est un point sur lequel tout le monde semble s’entendre.

La sénatrice Fraser : Vous ne parlez donc pas de la normalisation des formats ou des catégories, et de l’indexation?

M. Pratt : À mon avis, c’est la normalisation des pratiques exemplaires. J’imagine que lorsque les policiers enquêtent et recueillent des renseignements pour la Couronne, ils cherchent toujours la meilleure façon de fournir ces renseignements aux avocats de la Couronne pour qu’ils puissent préparer la meilleure poursuite possible. J’espère que les mêmes pratiques seront ensuite communiquées à la défense pour que nous puissions avoir accès à cette information pour défendre l’accusé.

La sénatrice Fraser : Les différents systèmes informatiques sont-ils compatibles?

M. Pratt : Je ne crois pas. Je généralise peut-être. Certains corps policiers peuvent être meilleurs que d’autres dans ce secteur, mais je pense que de façon générale, ce n’est pas le cas malheureusement.

Le sénateur McIntyre : Merci à vous tous de vos exposés.

Avant d’obtenir mon diplôme de la faculté de droit de l’Université Dalhousie, j’ai travaillé au Dalhousie Legal Aid Service, et je peux vous assurer, maître Hudson, que cela a été une expérience très intéressante et enrichissante. J’ai tout aimé de cette expérience.

Ma question porte sur les questions juridiques qui ne sont pas couvertes par l’aide juridique. Dans vos provinces respectives, y a-t-il des questions juridiques qui ne sont pas couvertes par l’aide juridique? Par exemple, lorsqu’il n’y a aucun risque d’incarcération, est-il plus difficile d’obtenir de l’aide juridique?

Ms. Hudson: Yes. Nova Scotia Legal Aid has a menu of services: criminal, family, and we've added social justice. I talked about what that means. It's everyday help for everyday issues that if not addressed will lead to further intersection in the criminal justice system. If someone doesn't have access to a residential tenancies matter to resolve it appropriately or if they're denied CPP disability — I understand that 80 per cent of applicants for CPP disability are turned down and they often need help accessing that type of remedy. So if their income stream is compromised, they are more likely to intersect with the criminal justice system.

I wanted to put a plug in for all of my colleagues who also only ever did criminal or family law and now are doing social justice law and have added another hat.

Traditionally, legal aid plans have had barriers for clients, such as financial ineligibility, but also coverage in criminal law. One of the big barriers was there had to be a likelihood of incarceration if there was a conviction in order to get a lawyer for your case. That is a criterion that is still commonly employed by most legal aid plans. However, there is increasing understanding that there are — Legal Aid Ontario came up with this category — secondary consequences that should be realized. Even if a person is unlikely to be incarcerated if they are convicted, they still should, in appropriate cases, receive a full-service lawyer for that case because there are very serious consequences to having a criminal record in our society now. It affects everything, as you know, from your ability to get a job. You can't be a dog walker in our society without having a criminal record check anymore. You can't go to the U.S. or travel outside of the country without problems. A lot of people try to do that to secure employment. It is a barrier to getting housing. It is not a ground for discrimination in residential tenancies if you have a criminal record. It affects child welfare issues in terms of whether or not you can be a placement for a family member whose child has to be taken from that family but you have a 10-year-old criminal record.

With respect to legal aid plans that have incarceration upon conviction as a barrier to accessing criminal legal aid, we are trying to move forward. We need to move forward to not have that act as a barrier any longer.

The Chair: Do others wish to comment?

Mr. Field: The secondary consequence criterion is something that we started to use in June of last year. Up to that point, threat of incarceration was the only test. With the new funding we have received, we have been able to take cases that we would not have been able to in the past because of our criteria.

Mme Hudson : Oui. L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse offre un éventail de services : droit criminel, droit de la famille, et nous avons ajouté la justice sociale. J'ai parlé de ce que cela signifie. Il s'agit d'une aide de tous les jours pour des problèmes de tous les jours qui, s'ils ne sont pas réglés, augmenteront le nombre de causes dont le système de justice pénale est saisi. Si une personne ne peut pas louer un logement ou se voit refuser des prestations d'invalidité du RPC, elle doit régler son problème de manière appropriée — je crois savoir que 80 p. 100 des demandes de prestations d'invalidité du RPC sont refusées, et les gens ont souvent besoin d'avoir accès à ce type de recours. Donc, si leur source de revenu est compromise, il y a plus de chances qu'ils se tournent vers le système de justice pénale.

Je voulais le signaler pour tous mes collègues qui n'ont pratiqué qu'en droit criminel ou en droit de la famille et qui assument maintenant une nouvelle fonction en travaillant en droit de la justice sociale.

Dans le passé, les plans d'aide juridique présentaient des obstacles pour leurs clients, dont l'inadmissibilité financière et la couverture en droit criminel. L'un de ces grands obstacles était le risque d'incarcération en cas de condamnation pour obtenir un avocat. Il y a un critère qui est toujours fréquemment utilisé dans la plupart des plans d'aide juridique. Toutefois, on comprend de mieux en mieux qu'il y a — Aide juridique Ontario a été soulevée dans cette catégorie — des conséquences secondaires. Même s'il est peu probable qu'une personne soit incarcérée si elle est condamnée, elle devrait quand même, dans les causes appropriées, pouvoir recevoir les services complets d'un avocat car il y a de très graves conséquences associées au fait d'avoir un casier judiciaire dans la société de nos jours. Cela a une incidence sur tous les aspects de la vie d'une personne, comme vous le savez, dont la capacité de trouver un emploi. Vous ne pouvez plus être promeneur de chiens dans notre société si vous avez un casier judiciaire. Vous ne pouvez pas aller aux États-Unis ou voyager à l'extérieur du pays sans avoir de problèmes. Bien des gens essaient de le faire pour s'assurer d'avoir un emploi. C'est un obstacle pour trouver un logement. Le fait d'avoir un casier judiciaire n'est pas un motif de discrimination pour la location d'un logement. Cela a une incidence sur le bien-être des enfants pour déterminer si vous pouvez être un foyer d'accueil ou non pour un membre de la famille dont l'enfant doit lui être retiré, mais vous avez un casier judiciaire pendant 10 ans.

En ce qui concerne les plans d'aide juridique dans le cadre desquels l'incarcération à la suite d'une condamnation est un obstacle à l'accès à l'aide juridique, nous essayons d'intervenir. Nous devons intervenir pour éliminer cet obstacle.

Le président : Quelqu'un d'autre veut prendre la parole?

M. Field : Le critère de la conséquence secondaire est quelque chose que nous avons commencé à utiliser en juin de l'année passée. Jusque-là, la menace d'incarcération était le seul critère. Avec le nouveau financement que nous avons reçu, nous avons été en mesure de prendre des causes que nous n'aurions pas pu accepter dans le passé en raison de nos critères.

Mr. Benton: I would only add that there is a sad diversity in the range of services available in provinces across the country. My colleagues are from two of the richest legal aid plans in the country that actually provide that broader range of service. In many other provinces — even wealthy ones like British Columbia — legal aid funding doesn't come to a level that permits anything more than what courts would order governments to provide.

The Chair: You are the only government with a surplus, and maybe Saskatchewan.

[Translation]

Senator Dagenais: I want to thank our witnesses.

Before asking my question, there are a few things I'd like to say. You are no doubt aware that, in Quebec, there was a Hells Angels mega-trial. In fact, a courthouse was built for them, because there were too many of them appearing at the same time. This gave them the time to transfer their assets to straw men, which made them entitled to legal aid. Have you had any similar trials in your provinces? If so, were you given the budgets and the resources needed to avoid adjournments? I am sure you will understand that with the Hells Angels mega-trial, there were so many postponements that the trial was discontinued, much to the investigators' dismay. I'd like to hear your opinion on this case.

[English]

Mr. Benton: The challenge with mega-trials right now on the legal aid side is peculiar to just a few jurisdictions: Ontario, British Columbia and Quebec. Each of those provinces has some kind of process in place to try to identify and address the range of challenges associated with getting a large case from its inception in investigation through to its prosecution and its defence and finally decisions.

We seem to be quite good at the construction of facilities to deal with it but not so good at actually managing these cases through from beginning to end.

I am aware of a couple of different processes that are in development. Often they will be championed by judges. The Canadian Institution for the Administration of Justice has been sponsoring a series of round tables. They did one in Ontario and one is ongoing in British Columbia where judges, police, prosecution, defence lawyers, legal aid plans and corrections people, because they have all those folks on remand, get together to talk about how to do it all better. I think largely we're at the stage of talking rather than doing. It's one of those areas that would benefit from a strong nudge in that it's time for action to address this more effectively.

Mr. Pratt: In Ontario, since the Code-LeSage report, we have this robust big case management. A lot is directed to mega-trials of organized crime, what we call guns and gangs prosecution. A

M. Benton : J'ajouterais simplement que c'est une triste diversité de services disponibles dans les provinces au pays. Mes collègues travaillent avec les plans d'aide juridique les plus généreux au pays qui offrent ce vaste éventail de services. Dans de nombreuses provinces — même dans les provinces riches comme la Colombie-Britannique —, le financement pour l'aide juridique n'est pas assez élevé pour offrir plus que ce que les tribunaux ordonnent aux gouvernements d'offrir.

Le président : Vous êtes le seul gouvernement qui a un excédent budgétaire, et peut-être la Saskatchewan aussi.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci à nos invités.

Avant de poser ma question, je vais faire un petit préambule. Vous savez certainement que, au Québec, il y a eu un mégaprocès concernant les Hells Angels. On leur avait d'ailleurs construit un palais de justice, parce qu'ils étaient trop nombreux à comparaître en même temps. Ils ont donc eu le temps de transférer leurs avoirs à des prête-noms, ce qui leur a permis d'avoir droit à l'aide juridique. Avez-vous eu à faire face à des procès semblables dans vos provinces? Le cas échéant, vous a-t-on fourni les budgets et les ressources nécessaires pour éviter des remises? Vous comprendrez que, dans le cadre du mégaprocès des Hells Angels, il y a eu tellement de remises que le procès a avorté, au grand dam des enquêteurs. Avez-vous une opinion quant à ce dossier?

[Traduction]

M. Benton : Le problème avec les mégaprocès à l'heure actuelle, c'est que l'aide juridique n'est offerte que dans quelques provinces, soit en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec. Chacune de ces provinces a un processus en place pour essayer de cerner et de régler les différents problèmes associés à une cause importante, que ce soit au commencement de l'affaire, durant l'enquête, lorsque des poursuites sont intentées, pendant la défense et lorsqu'une décision est rendue.

Nous semblons être très bons pour créer des installations afin de régler les causes, mais nous sommes moins bons lorsque vient le temps de gérer ces causes du début à la fin.

Je connais quelques processus différents qui sont en cours d'élaboration. Ils sont souvent parrainés par des juges. L'Institut canadien d'administration de la justice a parrainé une série de tables rondes. Il en a organisé une en Ontario et une autre est en cours en Colombie-Britannique, à laquelle participent des juges, des policiers, des procureurs, des avocats de la défense, des responsables de plans d'aide juridique et des agents correctionnels pour discuter d'une meilleure façon de procéder, car il y a tous ces gens en détention préventive. Je pense que nous sommes surtout à l'étape de discuter plutôt que d'intervenir. C'est l'un de ces secteurs qui bénéficieraient d'un bon coup de pouce car il est temps d'agir pour gérer cette situation plus efficacement.

M. Pratt : En Ontario, depuis le rapport LeSage-Code, nous avons un cadre robuste de gestion des causes majeures. Il s'applique beaucoup aux méga-procès contre le crime organisé,

lot of appropriate resources are put into that by the police and the prosecution. We have developed resources to assist in the management of those. We have case managers who go to the early meetings where judicial pre-trials are set to determine appropriate funding. We are very careful of the costs of those cases and often will identify specific skilled lawyers who can bring the legal motions on behalf of all the defence; so it's not all lawyers paying to bring the motions. We have been quite successful since Code and LeSage brought these in. I know there have been difficult some cases in Quebec where they have gone off the rails. I think we have systems in place so that will not happen.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Regarding legal aid, we know that several victims' groups have asked to have access to it, so as to have better support during the trial. I am thinking, among others, of the victims of sexual assaults.

We know that certain American states have prevented criminal groups from having access to legal aid, or, in cases where criminals have re-offended a certain number of times, they are no longer entitled to legal aid. Would it be possible for the provinces to study this approach, so that an individual who belongs to, or is recognized as belonging to a criminal organization and is up to his seventh or eighth offence cannot receive legal aid?

Since we know that the program has very limited resources, this would be a form of accountability that would also allow victims' groups to have access to legal aid.

[*English*]

Mr. Benton: The provincial governments generally are of the view that they recognize a scenario where someone appearing with nine prior related offences is likely to require a lawyer to ensure a fair trial, depending on the seriousness of the offence, largely because they will go to jail.

In the province I work with, they are clear that they want their first dollars to go to what courts would otherwise order them to provide. They want to make sure that we are providing representation in those circumstances because courts would otherwise order the AG to stay the case.

In terms of victims, we have a limited victim assistance program, particularly in relation to sex assaults, trials and the cross-examination of victims. That is one area the province has identified as a priority.

With most of the plans in Canada, there is a back-and-forth discussion about where the province feels their funding ought to go as a priority. I'll leave it to my colleagues to talk about the circumstances in their jurisdictions.

les poursuites contre les gangs et les armes à feu. Les policiers et les procureurs y investissent beaucoup de ressources appropriées. Nous avons conçu des outils pour en faciliter la gestion. Nous avons des gestionnaires de causes qui participent aux rencontres préliminaires où sont prévues les conférences préalables à l'instruction pour déterminer le financement requis. Nous faisons très attention aux coûts de ces poursuites et nous employons souvent des avocats spécialisés pour tenter des recours au nom de tous les défendeurs, de manière à ne pas avoir besoin de payer tous les avocats pour les recours. Nous connaissons beaucoup de succès depuis la mise en œuvre des mesures inspirées du rapport LeSage-Code. Je sais qu'il y a eu des affaires difficiles au Québec qui ont déraillé. Je pense que nous avons en place les systèmes nécessaires pour que cela ne se produise pas.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : En ce qui concerne l'aide juridique, on sait que plusieurs groupes de victimes demandent d'y avoir accès afin d'obtenir un meilleur soutien durant le procès. Je pense, entre autres, aux victimes d'agressions sexuelles.

On sait que certains États américains ont empêché des groupes criminalisés d'avoir accès à de l'aide juridique, ou encore, lorsque des criminels ont un certain nombre de récidives à leur dossier, ils ne sont plus admissibles à l'aide juridique. Serait-il possible pour les provinces d'étudier cette façon de faire, afin qu'un individu qui appartient ou qui est reconnu comme appartenant à un groupe criminalisé et qui en est à sa septième ou huitième récidive ne puisse recevoir de l'aide juridique?

Comme on sait qu'il n'y pas beaucoup de fonds dans le régime, ce serait une forme de responsabilisation qui permettrait aussi aux groupes de victimes d'avoir accès à de l'aide juridique.

[*Traduction*]

M. Benton : Les gouvernements provinciaux sont généralement d'avis qu'un intimé qui a un historique de neuf infractions comparables aura probablement besoin d'un avocat pour bénéficier d'un procès juste, selon la gravité de l'infraction, essentiellement parce qu'il sera emprisonné.

Dans la province où je travaille, il est clair que le gouvernement veut que son argent aille d'abord à ce que les tribunaux lui imposeraient sinon. Il veut s'assurer que nous offrons des services de représentation par un avocat dans les circonstances, faute de quoi les tribunaux ordonneraient au PG de suspendre l'instance.

Pour ce qui est des victimes, nous avons un programme limité d'aide aux victimes, particulièrement pour les victimes d'agressions sexuelles, les procès et le contre-interrogatoire des victimes. C'est l'une des priorités que la province s'est données.

Dans la plupart des provinces, au Canada, on discute sans cesse de quelles devraient être les priorités de financement. Je vais laisser mes collègues vous parler des circonstances propres à leur province.

The Chair: It's interesting in Nova Scotia and Ontario with respect to assistance for victims. Is that common in your jurisdictions as well?

Ms. Hudson: With respect to the preliminary issue of whether money should be freed up for victims and to do that by perhaps saying you've already had your shot at getting legal aid and you can't come back again, it would be wrong for the individual accused and wrong for the criminal justice system to have them go through unrepresented. Obviously, we have the Charter, which talks about the right to a fair trial, and the United Nations obligations. If legal aid is going to say, "I'm sorry, you've had two kicks at the can and you're not getting a third one," you'll just see an increase in state-funded counsel applications, *Rowbotham* applications. In Alberta, the government was faced with more than 300 applications last year because the province had to restrict funding to Legal Aid Alberta.

On services for victims, a program like Nova Scotia legal aid does not provide a specific program for victims. It is very worthwhile, though, to think and recall our annual report where we provide a comparable level of service in terms of civil legal aid, family legal aid. The users of family legal aid are overwhelmingly 70 per cent women. The users of criminal legal aid are almost 70 per cent men.

There are overlaps between civil legal aid and criminal legal aid. It has been referenced that sometimes in one day you will be an accused and the other day you will be a victim. There are intersecting issues between domestic violence criminal matters and child protection family matters. We do in fact represent people who unfortunately are struggling in poverty — those among us who can access the least. That means they are susceptible to intersecting with both the civil and criminal justice systems, and we try to do our best.

Mr. Pratt: I concur with my friends on the issue of whether we could not provide legal aid assistance for repeat offenders. That would move costs to another part the public purpose by way of *Rowbotham* applications. Legal aid has systems in place to ensure that there isn't an overuse of public funds by people whose case is overwhelmingly against them. We have limited discretionary payments after the fact — if you bill legal aid but you're over what we pay, you can apply for discretion. We have very much limited that to exceptional circumstances. I have talked about case management, and we look at the merits of any motion. A repeat offender with an overwhelming case against him will not be allowed to run a trial forever. We don't pay for that.

In terms of support for victims, we have funding for representation on *O'Connor/Mills* applications. This occurs when defence counsel brings application for private records from victims because Charter rights and privacy are involved. We provide representation largely for women in that situation.

Le président : Les modèles de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario sont intéressants pour l'aide aux victimes. Est-ce chose commune dans vos provinces aussi?

Mme Hudson : Pour ce qui est de la question préliminaire de savoir s'il faut dégager de l'argent pour les victimes en disant aux accusés qu'ils ont déjà eu la chance d'obtenir de l'aide juridique et qu'ils ne peuvent plus s'en prévaloir, il serait dommageable pour l'intimé comme pour le système de justice pénale que l'intimé ne soit pas représenté par un avocat. Évidemment, il y a la Charte, qui protège le droit à un procès juste, en plus des obligations de l'ONU. Si les règles de l'aide juridique étaient telles qu'après deux fois, une personne ne pourrait plus s'en prévaloir, on verrait bondir le nombre de demandes d'avocats payés par l'État, de type *Rowbotham*. En Alberta, le gouvernement a reçu plus de 300 demandes l'an dernier parce que la province a restreint le financement de l'aide juridique.

Pour ce qui est des services aux victimes, l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse, par exemple, n'offre pas de programme particulier pour les victimes. Il vaut vraiment la peine, toutefois, de lire notre rapport annuel, selon lequel nous offrons autant de services d'aide juridique en matière civile qu'en matière familiale. Toutefois, les personnes qui ont recours à l'aide juridique en matière familiale sont à plus 70 p. 100 des femmes, tandis que celles qui ont recours à l'aide juridique en matière pénale sont à presque 70 p. 100 des hommes.

Il y a des recoupements entre l'aide juridique en matière civile et l'aide juridique en matière pénale. Il arrive qu'une personne soit accusée un jour et victime l'autre. Il y a des enjeux communs aux affaires de violence conjugale et aux affaires familiales de protection de l'enfance. Nous représentons en fait des gens malheureusement pris dans le cercle de la pauvreté, ceux d'entre nous qui ont le moins accès à des services. Ainsi, ils sont susceptibles d'être confrontés à la fois au système de justice civile et au système de justice pénale, et nous faisons de notre mieux.

M. Pratt : Je suis d'accord avec mes amis sur la question de savoir si nous pourrions ne pas fournir d'aide juridique aux récidivistes. Cela coûterait aussi cher aux contribuables en raison des demandes de type *Rowbotham*. L'aide juridique prévoit des mécanismes pour éviter l'utilisation excessive de fonds publics par les personnes dont la preuve incriminante est écrasante. Nous pouvons demander des paiements discrétionnaires en rétrospective : si une personne facture l'aide juridique mais que ses honoraires sont supérieurs à ceux que nous payons, elle peut demander un paiement discrétionnaire. Nous limitons essentiellement cela aux circonstances exceptionnelles. J'ai parlé de gestion de causes, et nous évaluons aussi le bien-fondé de tout recours. Un récidiviste contre qui la preuve est écrasante ne pourra pas faire durer un procès indéfiniment. Nous ne paierons pas pour cela.

Pour ce qui est de l'aide aux victimes, nous pouvons financer des services d'avocats dans les affaires de type *O'Connor/Mills*. En effet, nous offrons des services quand l'avocat de la défense présente une requête afin d'avoir accès à des dossiers confidentiels

We also have a domestic violence strategy where we've expanded eligibility in a number of areas. We are moving in the area of providing more support for victims.

Senator White: It sounds like we have too few dollars and too many accused. The odds of getting more money based on every province, except Saskatchewan and B.C. maybe, sounds pretty light.

However, there are opportunities to try to get some of the accused out of the system. We were told that in British Columbia, some 8,000 impaired driving cases have been removed from the system and put under "administrative." Now they have an appeal process. It is not a judge, but they could they could go to judicial review. It seems they have taken care of that.

I would suggest that we have too many people going to court now. The fact that 25 per cent of the offenders in Ontario end up with suspended sentences or are discharged would indicate the same thing.

Ms. Hudson, Nova Scotia has a very strong program, NSRJ-CURA. Would you support the province taking on more of a role around the administrative aspect, whether it's through a Contraventions Act ticketing scheme or shoplifting or common assaults where two males at a bar have a discussion? Should police have the discretion to roll those kinds of cases away from our system? It's not to get any more money. Realistically, this is about allowing lawyers to spend money on the cases they should. I would argue that would solve our problem. Would you support that?

Ms. Hudson: Yes, I would, Senator White. I believe that the Province of Nova Scotia is making a really good strides toward implementing a differential response that not every case and not every charge should be treated the same way; that there should be more pre-charge or post-charge diversion and pre-court diversion. Once you're in court, a vulnerable witness case or a quick snapper case or a lengthy case all have to be treated the same way.

We've heard about more case management once you're in court. Keep court for the serious cases, get the churn out of there and start looking at doing a better job — which we are doing — in addressing the root causes of mental health and addictions, and bring a more restorative approach to our First Nations' issues. They are huge issues.

des victimes, parce que cela soulève des questions de droit en vertu de la Charte et de protection des renseignements personnels. Nous représentons surtout des femmes dans ce contexte.

Nous avons également une stratégie de lutte contre la violence conjugale, et nous avons élargi nos critères d'admissibilité à divers égards. Nous voulons ainsi aider davantage les victimes.

Le sénateur White : Il semble bien que nous ayons trop peu d'argent et trop d'accusés. La probabilité d'obtenir plus d'argent semble assez faible partout, sauf peut-être en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

Cependant, il y aurait des moyens de retirer certains accusés du système. On nous a dit qu'en Colombie-Britannique, quelque 8 000 affaires de conduite en état d'ébriété avaient été retirées du système et reclassées « administratives ». Il y a désormais un processus d'appel. Il ne relève pas d'un juge, mais la personne peut demander une révision judiciaire. Ils semblent avoir trouvé une solution pour cela.

J'ai l'impression qu'il y a trop de gens qui se retrouvent devant les tribunaux en ce moment. Le fait que 25 p. 100 des contrevenants en Ontario obtiennent une peine avec sursis ou une absolution indique la même chose.

Maître Hudson, la Nouvelle-Écosse a un programme très robuste, le NSRJ-CURA. Seriez-vous favorable à ce que la province intervienne encore plus activement sur le plan administratif, soit par un régime de procès-verbaux aux termes de la Loi sur les contraventions, pour le vol à l'étalage ou les voies de fait simples, quand deux hommes ont des discussions corsées dans un bar? Les policiers devraient-ils avoir le pouvoir de laisser ce type d'affaires hors du système? Ce n'est pas pour faire plus d'argent. De manière réaliste, ce serait pour permettre aux avocats de s'investir dans les affaires qui le justifient. Je crois que cela pourrait résoudre notre problème. Seriez-vous d'accord?

Mme Hudson : Oui, sénateur White. Je crois que la province de la Nouvelle-Écosse progresse avantageusement vers la mise en place d'un mode d'intervention différentiel, selon lequel toutes les affaires et toutes les accusations ne seraient pas traitées de la même façon. Il devrait ainsi y avoir une plus grande déjudiciarisation avant et après que ne soient portées des accusations ou qu'une procédure judiciaire ne soit enclenchée. À partir du moment où un tribunal est saisi de l'affaire, toutes les affaires doivent être traitées de la même manière, qu'elles concernent un témoin vulnérable ou non, qu'elles soient longues ou courtes.

Nous entendons davantage parler de la gestion de causes une fois l'affaire devant les tribunaux. Gardons les tribunaux pour les affaires les plus graves, délestons-les de tout ce qui ne vaut pas la peine et essayons vraiment — comme nous le faisons — de nous attaquer plus efficacement aux causes mêmes des problèmes de santé mentale et de dépendance et abordons les questions autochtones davantage selon une approche réparatrice. Ce sont d'énormes problèmes.

Professor Llewellyn and our Chief Judge of the Provincial Court, Pam Williams, have done great things in the province of Nova Scotia. The Department of Justice, through our deputy minister and minister, have moved this forward, along with the Chief Justice of Nova Scotia, Michael MacDonald, with a focus on trying to implement a differential response.

The Chair: Do you see a lot of abuse of legal aid? If you apply for a legal aid certificate, there is an income qualifier. I'm recalling the case of a former police officer charged with murder, who got rid of his assets and then milked the system for over \$1 million, I think. How frequent is that sort of attempt to gain access?

Mr. Field: We have an ethics hotline where people can call, complain and identify issues. We have maybe 1,000 instances a year where that's an issue. I don't think that's a major problem for us. We have an investigations department that looks at issues of concern.

Fraud over \$5,000 is usually an area where we have to be careful. A person might have assets that are hidden, but generally we're not seeing a lot of abuse.

We talked about people shopping around for lawyers and firing lawyers. We track our change-of-solicitor applications. We issued 50,000 certificates in the area of criminal law last year, and we only had 1,300 change-of-solicitor requests, so it's pretty small. It is a couple of percentage points. We do pay a lot of attention to why people change their solicitor, to be sure there are no issues related to the lawyer's capabilities, but I think in general that's not really a problem for us.

The Chair: Thank you all very much. We appreciate your being here. I assume most of you came in last night during that ice storm, so we thank you as well for overcoming the weather challenges. We very much appreciate your appearances and your testimony.

Senators, that completes our business for the day.

(The committee adjourned.)

La professeure Llewellyn et la juge en chef de la Cour provinciale, Pam Williams, ont beaucoup fait évoluer les choses en Nouvelle-Écosse. Le ministère de la Justice, par notre sous-ministre et notre ministre, y est aussi pour beaucoup, de même que le juge en chef de la Nouvelle-Écosse, Michael MacDonald, qui s'efforce vraiment de favoriser un mode d'intervention différentiel.

Le président : Constatez-vous beaucoup d'abus de l'aide juridique? Quand une personne demande un certificat d'aide juridique, il y a des critères de revenu. Je me rappelle de l'histoire d'un ancien policier accusé de meurtre, qui s'était débarrassé de tous ses avoirs, puis avait profité du système pour plus d'un million de dollars, si je me rappelle bien. À quel point ce genre de manœuvre est-il fréquent pour avoir accès au service?

M. Field : Nous avons une ligne téléphonique d'urgence, où les gens peuvent appeler pour porter plainte ou signaler des problèmes en matière d'éthique. Environ 1 000 cas nous sont signalés chaque année. Je ne crois donc pas que cela constitue un grand problème. Nous avons un service d'enquêtes qui examine les situations problématiques.

Nous devons habituellement faire preuve de prudence lorsqu'on nous signale une fraude de plus de 5 000 \$. Une personne peut avoir des actifs cachés, mais en général, nous ne constatons pas beaucoup d'abus.

Nous avons parlé des gens qui magasinent les avocats ou en congédient. Nous faisons un suivi des demandes de changement d'avocats. Nous avons délivré 50 000 certificats en droit pénal l'an dernier, et nous n'avons reçu que 1 300 demandes de changement d'avocat, c'est donc assez peu. C'est quelques points de pourcentage. Nous vérifions attentivement pourquoi les gens veulent changer d'avocat, pour être certains qu'il n'y a pas de problème de compétences chez les avocats, mais en règle générale, je ne crois pas que ce soit vraiment un problème pour nous.

Le président : Je vous remercie tous infiniment. Nous vous sommes très reconnaissants d'être venus témoigner ici. Je présume que vous êtes pour la plupart arrivés hier soir, pendant le verglas, donc nous vous remercions également d'avoir su affronter les intempéries. Nous vous remercions beaucoup d'avoir comparu devant le comité.

Honorables sénateurs, c'est ainsi que se terminent nos travaux d'aujourd'hui.

(Le comité s'ajourne.)

WITNESSES

Wednesday, February 24, 2016

Ministry of the Attorney General of Ontario:

Michael Waby, Executive Director, Criminal Justice Modernization;

Agata Falkowski, Project Advisor, Criminal Justice Modernization.

Government of Saskatchewan:

Kevin Fenwick, Deputy Minister and Deputy Attorney General, Ministry of Justice (by video conference).

Thursday, February 25, 2016

Canadian Association of Chiefs of Police:

Joseph Oliver, Assistant Commissioner, Technical Operations, RCMP.

Legal Aid Ontario:

David Field, President and CEO;

Marcus Pratt, Acting Director General, Policy and Strategic Research.

Nova Scotia Legal Aid Commission:

Karen Hudson, Executive Director.

Legal Aid BC:

Mark Benton, Chief Executive Officer.

TÉMOINS

Le mercredi 24 février 2016

Ministère du Procureur général de l'Ontario :

Michael Waby, directeur exécutif, Stratégie de modernisation du système de justice pénale;

Agata Falkowski, conseillère en matière de projet, Stratégie de modernisation du système de justice pénale.

Gouvernement de la Saskatchewan :

Kevin Fenwick, sous-ministre et sous-procureur général, ministère de la justice (par vidéoconférence).

Le jeudi 25 février 2016

Association canadienne des chefs de police :

Joseph Oliver, commissaire adjoint, opération technique, GRC.

Aide juridique Ontario :

David Field, président et chef de la direction;

Marcus Pratt, directeur général intérimaire, Recherche stratégique et des politiques.

L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse :

Karen Hudson, directrice exécutive.

Legal Aid BC :

Mark Benton, chef de la direction.